

**Direction des bibliothèques**

**AVIS**

Ce document a été numérisé par la Division de la gestion des documents et des archives de l'Université de Montréal.

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

**NOTICE**

This document was digitized by the Records Management & Archives Division of Université de Montréal.

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal

**Écrire pour la Postérité : entre justification et glorification de soi.  
Le cas du *Testament politique* et des *mémoires* du cardinal de  
Richelieu**

Par

Frédéric Giuliano

Département d'histoire  
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade  
de Maître ès arts (M.A) en histoire

Août 2008

© Frédéric Giuliano 2008



Université de Montréal  
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

**Écrire pour la Postérité : entre justification et glorification de soi.  
Le cas du *Testament politique* et des *mémoires* du cardinal de  
Richelieu**

présenté par :

Frédéric Giuliano

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Dominique Deslandres, directrice de recherche  
Éric Mechoulan, président-rapporteur  
Lucie Desjardins, membre du jury

Mémoire accepté le :

**28 OCT. 2008**

© Frédéric Giuliano

## Résumé et mots clés

D'une façon générale, ce mémoire analyse de plus près la relation qui existe entre la mémoire et l'Histoire. Plus précisément, c'est le cas d'un personnage phare du XVII<sup>e</sup> siècle qui est porté à l'étude : le cardinal de Richelieu (1585-1642). Dans son cas, la mémoire de soi consiste dans le souvenir de sa vie publique qu'il présente sous la forme d'un récit historique. Il y expose une représentation de lui-même idéalisée qui témoigne des valeurs de son époque. Par son approche issue de l'histoire des représentations, l'analyse est centrée sur la thématique suivante : Richelieu produit (et contrôle) les représentations de lui-même qu'il cherche à léguer à la postérité, mais à leur tour les représentations ainsi produites façonnent le personnage que Richelieu cherche à incarner. Ce mémoire étudiera donc l'autoreprésentation du cardinal de Richelieu telle qu'il l'a construite dans ses œuvres historiques : son *Testament politique* et ses *mémoires*. Celle-ci revêt deux motivations essentielles : la justification et la glorification de soi.

**Mots clés : Armand-Jean du Plessis, cardinal de Richelieu, XVII<sup>e</sup> siècle, France, représentations, autoreprésentation, glorification, histoire**

## **Abstract and keywords**

The general aim of this thesis is to study the relation between memory and history. More precisely, the purpose of this work is to become better acquainted with a leading character of the seventeenth century, the Cardinal Richelieu (1585-1642), by looking at different aspects of the history of representations. Indeed, Richelieu tried to construct an ideal image of himself that is in accordance with the values of his time. Therefore, Richelieu produces (and also controls) the representations that he wishes to leave to his descendants, but these representations also shape the character that Richelieu tries to become. So, this mémoire will show that the main side of Richelieu's representation, as he constructed it in his *Testament politique* and his *Mémoires*, meet two criteria : justification and self-celebration.

**Keywords:** Armand-Jean du Plessis, Cardinal Richelieu, XVII<sup>th</sup> century, France, representation, self-representation, self-celebration, history

## Table des matières

|  |            |
|--|------------|
| <b>Résumé et mots clés</b>   | <b>i</b>   |
| <b>Abstract and keywords</b>   | <b>ii</b>  |
| <b>Table des matières</b>  | <b>iii</b> |
| <b>Remerciements</b>   | <b>vi</b>  |
| <br>   |            |
| <b>INTRODUCTION: LA RÉPUTATION D'UN HOMME ET SES REPRÉSENTATIONS</b>         | <b>8</b>   |
| <br>   |            |
| <b>I. À l'origine du mythe et de la fortune posthume, il y a les sources</b> | <b>14</b>  |
| a. Le Testament politique  | 15         |
| b. Les Mémoires  | 17         |
| c. Rédaction des textes : regards à l'intérieur du cabinet privé             | 23         |
| La notion d'auteur-unique  | 24         |
| Genre littéraire et dynamique d'écriture                                     | 25         |
| <br>   |            |
| <b>II. Problématique et approche historiographique</b>                       | <b>33</b>  |
| a. Concept de représentation   | 33         |
| b. Méthodologie  | 36         |
| c. Les chapitres   | 36         |
| <br>   |            |
| <b>CHAPITRE 1: DESTINÉE POSTHUME D'UN HOMME AUX MULTIPLES VISAGES</b>        | <b>38</b>  |
| <br>   |            |
| <b>Introduction</b>  | <b>38</b>  |
| <br>   |            |
| <b>I. Historiographie</b>  | <b>38</b>  |
| a. XVII <sup>e</sup> et XVIII <sup>e</sup> siècle                            | 38         |
| b. De la seconde moitié du XIX <sup>e</sup> siècle jusqu'en 1945             | 46         |
| c. La période 1945-1970  | 49         |
| d. Période 1970-1980   | 51         |
| e. Période 1980-2007   | 52         |
| <br>   |            |
| <b>Conclusion</b>  | <b>56</b>  |
| <br>   |            |
| <b>CHAPITRE 2 : JUSTIFICATION DE SOI</b>                                     | <b>58</b>  |
| <br>   |            |
| <b>Introduction</b>  | <b>58</b>  |
| <br>   |            |
| <b>I. Justification de ses politiques</b>                                    | <b>59</b>  |
| a. L'ombre d'Henri le Grand  | 61         |
| Le programme politique   | 61         |
| Les duels  | 63         |
| L'alliance avec les puissances protestantes                                  | 66         |
| b. La raison   | 67         |

|   |             |
|---|-------------|
| <b>II. Justification de son ascension</b>                                 | <b>72</b>   |
| a. Richelieu et Marie de Médicis  | 72          |
| L'ascension   | 73          |
| La rupture  | 75          |
| « je n'ay jamais manqué à ce que j'ay deu à la Reyne sa Mere... »         | 77          |
| <b>III. Justification de sa place auprès du roi : une mission divine!</b> | <b>80</b>   |
| a. Image du favori  | 80          |
| b. Le conseiller du roi   | 86          |
| c. Le caractère religieux du conseiller d'État                            | 90          |
| <b>Conclusion</b>   | <b>93</b>   |
| <br>  |             |
| <b>CHAPITRE 3 : GLORIFICATION DE SOI</b>                                  | <b>94</b>   |
| <b>Introduction</b>   | <b>94</b>   |
| <b>I. Le Mécénat</b>  | <b>97</b>   |
| a. Influence de Marie de Médicis et grandes réalisations                  | 97          |
| b. L'art et la gloire   | 99          |
| <b>II. Héros de sa propre histoire</b>                                    | <b>100</b>  |
| a. Un sage de l'art de gouverner  | 102         |
| <b>III. Le service du roi</b>   | <b>104</b>  |
| a. « Se donner du tout au public et ne penser pas à soi-même »            | 104         |
| <b>IV. Le ministériat</b>   | <b>105</b>  |
| a. Le programme visuel efficace d'une monarchie bicéphale                 | 106         |
| b. Dans le <i>Testament</i> et les <i>mémoires</i>                        | 107         |
| <b>Conclusion</b>   | <b>111</b>  |
| <br>  |             |
| <b>CONCLUSION GÉNÉRALE</b>  | <b>113</b>  |
| <br>  |             |
| <b>BIBLIOGRAPHIE</b>  | <b>116</b>  |
| <b>Sources principales</b>  | <b>116</b>  |
| <i>Le Testament politique</i>   | 116         |
| <i>Les Mémoires</i>   | 116         |
| <b>Sources mentionnées dans le texte</b>                                  | <b>116</b>  |
| <b>Études</b>   | <b>117</b>  |
| Dictionnaires et encyclopédies  | 117         |
| Monographies, articles et thèses  | 117         |
| <b>Annexes</b>  | <b>viii</b> |

*À ma mère*



## Remerciements

Un projet de l'ampleur d'un mémoire de maîtrise ne peut être réalisé sans le soutien de nombreuses personnes qui ont cru en la valeur de l'étude, en moi; et qui ont partagé les moments difficiles comme les plus agréables. Je pense tout d'abord à ma directrice de recherche, madame Dominique Deslandres, je la remercie d'avoir témoigné à mon égard une grande rigueur intellectuelle qui a certainement permis d'approfondir mes réflexions et surtout, je la remercie de la confiance qu'elle m'a témoigné dans la poursuite de ce projet.

Je pense aussi à ceux qui m'ont permis de poursuivre ces études supérieures en me fournissant en pièces sonnantes et trébuchantes en plus que d'offrir une riche formation d'enseignant, messieurs Robert Pascal, Samir Saul et encore une fois ma directrice.

Je pense également au personnel administratif du département sans qui la vie des étudiants deviendrait un véritable enfer; plus particulièrement à mesdames Carole Tellier, Lorraine Cyr et Roselle Fecteau. En mon nom et ceux de tous les étudiants un gros merci, vous rendez notre passage plus facile et plus agréable.

Finalement, je tiens à remercier tous mes amis-es de leur indéfectible amitié et de leurs incessants encouragements, et plus particulièrement mes frères et sœurs d'armes : Catherine, Cédric, Dominic, France, Guillaume, Laurie, Sébastien et Sonya, qui ont rendu, à beaucoup d'occasions, ces études tout à fait mémorables!!

Une dernière pensée va à ma mère, à qui je dédie ce mémoire. Merci de ton soutien, de ta présence et de ta confiance en moi.

*La mémoire : espace dans lequel un événement  
se produit pour la seconde fois.*

Paul Auster, *L'invention de la solitude*, Paris, Actes Sud, 1992, p.130.

## Introduction: La réputation d'un homme et ses représentations

*À feuilleter, survoler, dévorer, travailler tout ce qui peut être lu sur Richelieu (Dieu sait si l'on peut lire), on ne voit plus que les livres, l'éclat de certains, la nullité de beaucoup, les recopiations, les polémiques. Et Richelieu devient peu à peu ce qui leur échappe. Richelieu – Armand Jean du Plessis – a-t-il existé ? Les récits ne l'ont-ils pas inventé (une main de fer dans un gant de velours) ? A-t-il été autre chose qu'un bon sujet pour les peintures de Philippe de Champaigne ? Ce qui compte, c'est l'énorme abstraction nommée Richelieu, le pouvoir de Richelieu ou le pouvoir-Richelieu. Reste cependant la certitude des rapports entre ce pouvoir et cette petite tête qui regarde les spectateurs sur les tableaux de Champaigne.*

Christian Jouhaud, *La main de Richelieu ou le pouvoir cardinal*, p.7-8.

Cette citation de Christian Jouhaud met parfaitement en lumière la contrainte à laquelle est soumise l'étude des représentations d'un personnage tel que le cardinal de Richelieu. Celui-ci, à l'instar d'autres grands noms de l'Histoire, fait l'objet d'une historiographie on ne peut plus volumineuse qui s'étale sur près de trois siècles. Son étendue nous oblige à présenter le parcours posthume du personnage afin d'y inscrire notre étude, qui porte sur la représentation du cardinal de Richelieu telle qu'il l'a développée dans ses deux œuvres à caractère historique que sont son *Testament politique* et ses *Mémoires*.

Cependant, avant que d'entrer de plain-pied dans l'étude du personnage, et en guise de prélude à un examen plus approfondi de celui-ci, il convient de rappeler les grands moments de la vie du cardinal-ministre. C'est en 1585 que naît à Paris Armand Jean du Plessis, il était le cinquième enfant d'une famille de petite noblesse

poitevine. Ce fils de François IV du Plessis, grand prévôt de France sous Henri III et Henri IV, et de Suzanne La Porte, est destiné à être un gentilhomme. Il en suivra la formation, d'abord au collège de Navarre et ensuite à l'Académie Pluvinel. Cependant, quand son frère Alphonse se fait chartreux et refuse, de ce fait, l'évêché de Luçon, Armand Jean est contraint d'entrer dans les ordres afin de conserver à sa famille ce bénéfice octroyé par Henri IV et qui lui assurait l'essentiel de ses revenus. En 1606, il est nommé évêque par le roi et puisqu'il n'avait pas l'âge nécessaire, il obtient une dispense du pape Paul V le 17 avril 1607. Le 31 octobre, suite à la soutenance de ses thèses, il est élu membre du collège de Sorbonne. Il passe les sept années suivantes dans son évêché vaquant à ses tâches épiscopales. Il apparaît à l'avant-scène politique lors des États généraux de 1614, où il est l'orateur du clergé. Ceci lui permet d'accéder au réseau de clientèle de la régente Marie de Médicis ce qui lui ouvre la porte à un rôle politique d'avant-plan, celui de secrétaire d'État des affaires étrangères. Passage de courte durée puisqu'en avril 1617, il est disgracié suite à la prise de pouvoir de Louis XIII. En exil forcé à Avignon, ce n'est que deux ans plus tard qu'on lui permet de revenir dans l'entourage de la Reine mère qui est alors en rébellion contre son fils. Le rôle que joue Richelieu dans les négociations de paix entre les deux parties, lui vaut le chapeau de cardinal. C'est en 1624, deux ans après avoir reçu la pourpre cardinalice, que Richelieu accède au Conseil du roi. Les lettres patentes du 21 novembre 1629 le confirme dans ses fonctions de « principal ministre ». Ses années à la tête de l'État français (1624-1642) sont marquées principalement par trois événements par lesquels il affirme son pouvoir : le mariage d'Angleterre (1625), le siège de La Rochelle (1628) et la journée des Dupes (1630). Malgré ces nombreuses réussites, la politique de Richelieu ne fait pas l'unanimité,

surtout en ce qui concerne la politique étrangère, le parti dévot, avec à sa tête Marie de Médicis s'oppose aux politiques du Cardinal, ce qui résulte en un véritable bras de fer politique marqué par la victoire de Richelieu lors de la journée des Dupes du 11 novembre 1630<sup>1</sup>. Mais cette esquisse ne serait être complète sans évoquer les complots et les cabales de la cour du premier XVII<sup>e</sup> siècle français qui constituent la vie politique et quotidienne de Richelieu, que ce soit le conflit avec le parti dévot, les perpétuelles intrigues de Gaston d'Orléans, les conspirations de Chalais et de Cinq-Mars, les révoltes des Grands, le châtement des duellistes et la répression des révoltes populaires. Il meurt le 4 décembre 1642, six mois après Marie de Médicis et six mois avant Louis XIII.

Face à un personnage d'aussi grande envergure, tant par ce qu'il a fait que par ce qu'on a pu écrire sur lui, nous allons, dans cette étude, analyser de plus près l'étrange relation qui existe entre la mémoire et l'Histoire. Dans le cas de Richelieu, la mémoire de soi consiste dans le souvenir de ce qu'il a été, inséré dans un récit historique. Le choix de rédiger ses souvenirs sous la forme d'un tel récit (genre littéraire le plus noble parmi les genres en prose qui soit au XVII<sup>e</sup> siècle)<sup>2</sup> n'est pas pure coïncidence. Richelieu tente de fixer une image finie de ce que qu'a été sa vie. Il expose donc à la vue de tous une représentation de lui-même qui est bien sûr idéalisée mais qui témoigne néanmoins des valeurs de son époque. Nous allons donc étudier son *Testament politique* et ses *Mémoires* dans le but de définir et de comprendre

---

<sup>1</sup> Journée des Dupes : L'expression est une trouvaille de Guillaume de Bautru, comte de Serrant. Elle désigne en fait une période plus longue de trois jours (10-11-12 novembre 1630) qui marqua la rupture finale entre, d'un côté, le parti dévot et, de l'autre, Louis XIII et Richelieu.

<sup>2</sup> Marc Fumaroli, « Les Mémoires au carrefour des genres en prose » dans Marc Fumaroli, *La diplomatie de l'esprit. De Montaigne à La Fontaine*, Paris, Gallimard, 1998, p. 183.

comment le cardinal de Richelieu s'est représenté et quels sont les mérites qu'il a choisis de souligner pour asseoir sa réputation devant le tribunal de l'Histoire.

Le présent mémoire s'inscrit dans le courant général de l'histoire culturelle et plus précisément dans le fil de l'histoire des représentations, au sens où l'entend Roger Chartier. Notre démarche est héritière de la révolution historiographique des années 1980-1990 qui a donné, avec les travaux notamment de Roland Mousnier, Joseph Bergin et Françoise Hildesheimer, quelques-unes des études les plus pénétrantes du personnage depuis l'époque de la « Grande histoire » du XIX<sup>e</sup> siècle.

De Chartier<sup>3</sup>, nous avons retenu le concept de représentations en histoire, c'est-à-dire l'idée générale que si une société donnée produit des représentations, les représentations structurent à leur tour le domaine social. Plus particulièrement, le recours au concept de représentation permet de déchiffrer une société humaine en explorant les tensions culturelles qui l'ont créée et qui émanent des représentations (tableaux, portraits, récits de vie, etc.). C'est principalement pour cette raison que l'approche est fructueuse, puisqu'en ce qui nous concerne, elle nous permet d'étudier notre personnage sous un angle encore non abordé par l'historiographie. En effet, l'approche représentative nous permet d'approfondir, à l'instar du « linguistic turn »<sup>4</sup> et de la microhistoire, une analyse centrée sur une thématique bien précise : Richelieu produit (et contrôle) les représentations de lui-même qu'il cherche à léguer à la postérité mais à leur tour les représentations ainsi produites façonnent le personnage que Richelieu cherche à incarner.

---

<sup>3</sup> Roger Chartier, *Au bord de la falaise : l'histoire entre certitude et inquiétude*. Paris, Albin Michel, 1998, 292 pages. (Coll. « Bibliothèque Albin Michel histoire ») et « Le monde comme représentation », *Annales E.S.C.*, 41 (novembre-décembre 1990), p. 1505-1520.

<sup>4</sup> Cf. *infra*, p. 52. Richard M. Rorty, *The Linguistic Turn : essays in philosophical method*, Chicago, The University of Chicago Press, 1992 [1967], 407 pages.

De Mousnier<sup>5</sup>, nous retenons une démarche pénétrée de la méthode historique qui laisse soigneusement de côté les sentiments affectifs incontrôlés pour son objet de recherche. Nous avons aussi été marqué par ses questionnements d'avant-garde qui, sans faire partie intégrante de notre analyse, nous ont guidés au travers de la très complexe historiographie cardinalice. Ils ont su rendre compréhensible et abordable l'étude du personnage, mais surtout, nous ont convaincu, alors que nous n'étions que des néophytes, que nos questionnements étaient fondés.

Mais de tous les travaux que nous avons étudiés lors de cette recherche, ceux de Françoise Hildesheimer ont été de loin les plus importants<sup>6</sup>. Nous pouvons affirmer que, sans eux, cette étude n'aurait probablement pas vu le jour, car ils ont été à la base de notre compréhension des écrits de Richelieu. Cette historienne est en effet l'une des rares à questionner directement les textes de Richelieu et à s'attarder aux nuances textuelles. Sans faire de l'histoire des représentations (comme nous nous le sommes proposé), elle est très certainement l'historienne qui est la plus proche du « tournant linguistique » que nous évoquions plus haut et qui propose de recentrer l'intérêt de l'objet d'étude sur les textes eux-mêmes plutôt que sur l'étude des structures sociales ou encore des constructions intellectuelles. Dans cette perspective, il n'est pas étonnant qu'elle soit celle qui prône le plus ardemment la relecture des textes attribués au cardinal de Richelieu. Ainsi, ces études nous ont donné une ligne directrice qui a su guider notre démarche à travers les nombreux écrits historiographiques, mais surtout nous faire comprendre la plume du Cardinal.

---

<sup>5</sup> Roland Mousnier, « Histoire et mythe » dans Antoine Adam, *et al. Richelieu*, Paris, Hachette, 1972, p. 239-252. (Coll. « Génies et Réalités ») et *L'Homme rouge ou la vie du cardinal de Richelieu*. Paris, Robert Laffont, 1992, 905 pages.

<sup>6</sup> Françoise Hildesheimer, *Richelieu : une certaine idée de l'État*, Paris, Publisud, 1985, 126 pages; *Relectures de Richelieu*, Paris, Publisud, 2000, 273 pages; *Richelieu*, Paris, Flammarion, 2004, 590 pages.

Par ailleurs, en plus d'être l'héritière des avancées du dernier quart de siècle, notre modeste démarche est aussi en dette envers les travaux de littéraires tels que, Marc Fumaroli, Christian Jouhaud et Frédéric Charbonneau à qui nous devons la compréhension de la dynamique de production et d'écriture de nos deux principales sources : le *Testament politique* (1688) et les *Mémoires* (1823).

De la démarche de Marc Fumaroli<sup>7</sup>, nous avons retiré une vision différente de notre ère d'étude qui nous a permis d'enrichir grandement notre compréhension de l'univers culturel et littéraire de la société d'ancien régime. En effet, son approche littéraire permet de remettre en perspective notre démarche et vision historique des textes à l'étude.

Pour sa part, Christian Jouhaud<sup>8</sup> nous a permis de comprendre en détail la logique de production des œuvres de Richelieu, et surtout le mode de fonctionnement de son cabinet privé, ce qu'aucun historien n'avait été en mesure de mettre en lumière. Il s'agit là d'un élément essentiel à la compréhension de nos sources, puisqu'il révèle très précisément le mode de création des textes, ce qui nous a permis de nous positionner avec assurance dans le débat d'authenticité qui concerne ces derniers.

---

<sup>7</sup> Marc Fumaroli, *La diplomatie de l'esprit. De Montaigne à La Fontaine*, Paris, Gallimard, 1998, 562 pages.

<sup>8</sup> Christian Jouhaud, *La main de Richelieu ou le pouvoir cardinal*, Paris, Gallimard, 1991, 184 pages; « Les *Mémoires* de Richelieu : une logique manufacturière », *Mots*, 32 (1992), p. 81-93; « L'écrivain face au pouvoir : littérature et politique en France dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de la Société d'histoire moderne*, 1-2, (1995), p. 85-103; « L'énergie du pouvoir : le cas de Richelieu (1631-1642) » dans *Culture et pratiques politiques en France et en Irlande, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, 1991, p. 85-99.



Finalement, de Frédéric Charbonneau nous avons retenu son étude portant sur les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>9</sup>, qui nous a permis de saisir la dynamique d'écriture particulière de nos sources et révéler un peu plus du caractère du cardinal de Richelieu en nous permettant de comprendre quelques-unes des motivations d'écriture des mémorialistes du XVII<sup>e</sup> siècle.

## **I. À l'origine du mythe et de la fortune posthume, il y a les sources**

Ne pouvant évidemment pas mettre à l'étude l'ensemble de la documentation produite sous le ministériat de Richelieu, nous avons décidé de nous limiter aux écrits à caractère historique attribués au Cardinal, soit son *Testament politique* et ses *Mémoires*. Deux raisons ont motivé notre choix : d'abord, le fait que ces textes fournissent abondamment de souvenirs personnels, informations données oralement, recherches bibliographiques, avis donnés au roi, mémoires élaborés et reçus par Richelieu, maximes composées par lui-même, etc. ce qui nous permet de découvrir non seulement un personnage, mais également l'ensemble des affaires du royaume durant le règne de Louis XIII. Ensuite, comme l'écrit F. Hildesheimer : « on ne répétera jamais assez que la réévaluation du personnage doit s'accompagner d'un retour aux textes, puisque le Cardinal a voulu se survivre par l'écriture et échapper par là à l'abstraction de nos imaginations »<sup>10</sup> et ainsi forcer, en quelque sorte, la main à l'Histoire. Comparer ces deux textes permettra-t-il de démontrer que le Cardinal avait bel et bien une théorie (ou un mécanisme) de justification et de glorification de

<sup>9</sup> Frédéric Charbonneau, *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*, Québec, P.U.L., 2001, 299 pages.

<sup>10</sup> Françoise Hildesheimer, « Introduction », dans Richelieu, Armand Jean du Plessis, cardinal de. *Testament politique de Richelieu*, édité par Françoise Hildesheimer, Paris, Société de l'histoire de France/Honoré Champion, 1995, p. 21.

soi? L'écriture de son histoire (ou de l'histoire de son temps) était-elle comme nous le soupçonnons une des façons, sous couvert de louer les grandes actions du Prince, de s'assurer d'avoir le dernier mot devant la postérité?

#### *a. Le Testament politique*

*Le Testament politique* a été publié pour une première fois en 1688 suite à l'initiative d'un imprimeur hollandais d'Amsterdam, Henry Desbordes. Ce dernier, un protestant français, était désireux de combattre l'intolérance religieuse de Louis XIV en tentant de montrer comment celle-ci était éloignée de la pensée du cardinal de Richelieu<sup>11</sup>. *Le Testament politique* devint très rapidement un succès, et connu de multiples rééditions; on en compte 17 jusqu'en 1740<sup>12</sup>. Rappelons qu'il était courant que des manuscrits risquant d'être considérés comme subversifs fussent imprimés à l'extérieur du royaume, le plus souvent chez un éditeur hollandais au nom fictif. C'est d'ailleurs le cas des mémorialistes d'Ancien Régime qui étaient publiés – neuf fois sur dix – de manière posthume, après être passés entre les mains de descendants et de libraires aux intérêts variés<sup>13</sup>. Cet état de fait a amené de nombreuses questions quant à l'authenticité du *Testament politique*. Puisque nous ne disposons pas d'un manuscrit original, il est impossible de savoir quelle a été la part exacte qu'a prise Richelieu

---

<sup>11</sup> Françoise Hildesheimer, *Richelieu*, Paris, Flammarion, 2004, p. 507. En fait, les « Desbordes constituaient, à la veille de la Révocation, une famille de typographes au service de la Réforme. En 1682, Henry Desbordes est jeté en prison pour avoir mis sous presse un texte de Jurieu contre Bossuet. « Libéré, il n'a plus qu'à quitter la France. Dès le 5 juillet 1682, il se fait recevoir dans l'Église wallonne d'Amsterdam et ouvre une boutique dans la Kalverstraat. » Outre des ouvrages de propagande religieuse et de controverse, il publie des textes licencieux comme les *Contes* de La Fontaine, ou polémiques comme les factums de Furetière contre l'Académie française. ». Voir Frédéric Charbonneau, *Les silences de l'histoire*, Québec, P.U.L., 2000, p. 175 et Henri-Jean Martin, *Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, 1969, vol. II, p. 743-745.

<sup>12</sup> Hildesheimer, *Richelieu...*, p. 507.

<sup>13</sup> Frédéric Charbonneau, « La mémoire des autres. Historiens et plagiaires d'Ancien Régime », *Tangence*, 74, (hiver 2004), p. 62 à 66.

dans la rédaction du texte<sup>14</sup>. Et par conséquent, nous ne pouvons être sûr des pratiques d'édition; l'éditeur a-t-il respecté l'intégralité du texte original ou s'est-il permis d'altérer le texte « selon les besoins du marché » en enlevant ou en ajoutant certains morceaux ?<sup>15</sup>

Sans vouloir en rappeler toutes les étapes, soulignons seulement qu'une polémique à ce sujet a eu cours dès la première publication et perdura, avec quelques moments d'accalmie, jusqu'en 1985. Plusieurs érudits se sont mêlés au débat, citons parmi ces derniers, Antoine Aubéry, Montesquieu, Voltaire, Foncemagne, Gabriel Hanotaux, Edmond Esmonin, Henri Hauser, Louis Batiffol, Gustave Fagniez, Joseph Engel et finalement, Roland Mousnier qui clôt en quelque sorte le débat :

L'hypercritique conduit à autant d'erreurs que l'absence de critique. Concluons donc qu'il est probable que le *Testament politique* a été voulu par Richelieu. Il est probable aussi que le ministre a indiqué l'idée générale, les principaux points à traiter à ses secrétaires ou à des écrivains à sa solde, a fourni des documents, a dicté ou lu et annoté une partie au moins de ce qui avait été écrit [...] Donc il est probable que le *Testament politique* exprime bien sa pensée ou du moins celle de son entourage pénétré de sa doctrine. Dans ce dernier cas, l'ouvrage aurait encore presque autant d'importance<sup>16</sup>.

À l'instar de plusieurs autres historiens, nous nous rendons à ce point de vue et admettons que la pensée exprimée est bien celle du cardinal de Richelieu, mais que la réalisation matérielle du texte ne lui incombe pas.

L'édition du *Testament politique* dont nous nous sommes servi pour la rédaction de ce mémoire est la plus récente, soit celle de la Société de l'histoire de France éditée

---

<sup>14</sup> Nous détaillerons la logique de production des documents dans la section « Rédaction des textes : regards à l'intérieur du cabinet privé » à la page 23.

<sup>15</sup> Charbonneau, « La mémoire des autres... », p.68.

<sup>16</sup> Roland Mousnier, « Le Testament politique de Richelieu », dans *Richelieu et le monde de l'esprit*, Paris, Imprimerie nationale, 1985, p. 297-304.

par F. Hildesheimer<sup>17</sup>, qui permet au lecteur d'aborder le *Testament* « sans aucune des arrière-pensées des éditeurs précédents »<sup>18</sup>. La version précédente de Louis André (1947) – par ailleurs épuisée – contenait l'emploi de caractères gras pour certaines phrases que l'éditeur estimait particulièrement profondes. Ce procédé avait tendance à tromper la lecture du texte en transformant une lecture historique en une lecture de philosophie politique, qui était plus souvent qu'autrement anachronique, et qui présentait l'image d'un Cardinal plus machiavélique qu'il ne l'était en réalité.

Le *Testament*, « surtout conçu à compter de 1639 et planifié en 1640 »<sup>19</sup>, se divise principalement en deux parties : d'abord, une *Succincte narration des grandes actions du roi* Louis XIII qui passe en revue l'histoire des années 1624 à 1638, suivie d'un programme de réforme intérieure. L'état de complétion de l'œuvre est très variable : si les sections comprenant l'épître au roi, la *Succincte narration* et la partie relative au gouvernement et à l'État sont les plus abouties, celles portant sur le développement de l'Église et la « puissance du prince » (armée, commerces et finances) demeurent inachevées.

### ***b. Les Mémoires***

Tout comme le *Testament politique*, les *Mémoires* ont soulevé de nombreuses questions quant à leur authenticité, principalement en raison du fait qu'ils sont demeurés inachevés et qu'ils n'ont pas été publiés du vivant du cardinal – ce qui laisse planer la possibilité d'interventions extérieures et donc, la possibilité que ces

---

<sup>17</sup> Richelieu, Armand Jean du Plessis, cardinal de *Testament politique de Richelieu*, édité par Françoise Hildesheimer, Paris, Société de l'histoire de France/Honoré Champion, 1995, 382 pages. Toutes les références et citations concernant le *Testament politique* proviendront de cette édition.

<sup>18</sup> Orest Ranum, « Richelieu, cardinal de. *Testament politique*, éd. Par Françoise Hildesheimer, Société de l'Histoire de France, Paris, 1995, Honoré Champion. » *Revue Historique*, 294 (octobre-décembre 1995), p. 338-339.

<sup>19</sup> François Bluche, *Richelieu*, Paris, Perrin, 2003, p. 192.

documents soient apocryphes – il aura fallu attendre presque deux siècles après la mort de Richelieu avant la première publication, qui date de 1823<sup>20</sup>. Afin de comprendre le débat entourant l'authenticité de ces documents, il faut tout d'abord comprendre ce qu'ils sont. En fait, ce qui est appelé *Mémoires de Richelieu* (mais dont le titre original était *Histoire du roi Louis XIII*) est en vérité un ensemble de textes répartis en divers manuscrits<sup>21</sup>. Il ne s'agit donc pas d'un texte achevé ayant une unité organique parfaite, mais davantage d'une compilation de divers textes que l'on croit émaner du cabinet privé de Richelieu. Ainsi, une grande entreprise d'érudition qui avait pour but de prouver l'authenticité du document se mit en branle au début du XIX<sup>e</sup> siècle. L'objectif était de trouver la preuve irréfutable de la participation du Cardinal à la rédaction de ces textes. Nous ne rappellerons pas ici le détail de l'évolution de la controverse, mais tenterons seulement de dresser un bref résumé des éléments qui nous semblent les plus pertinents, puisqu'étant donné l'importance de ce débat dans l'historiographie cardinalice, il nous faut certainement

---

<sup>20</sup> Les *Mémoires* ont connu trois éditions : celle de Claude-Bernard Petitot (*Collection de mémoires relatifs à l'histoire de France*, Paris, Librairie Foucault, Tomes 21 bis à 30, 1823), celle de Joseph François Michaud et Jean-Joseph-François Poujoulat (*Nouvelle collection de mémoires pour servir à l'histoire de France*, Paris, Michaud et Poujoulat, 2<sup>e</sup> série, tomes 7 à 9, 1837) et finalement, celle de la Société de l'histoire de France, Paris, SHF, (de 1908 à 1931), publication restée inachevée et couvrant seulement les années 1600 à 1629. L'édition de la Société de l'histoire de France a récemment été rééditée sous forme de format de poche par la maison d'édition Paleo sous la supervision de Laurent Sortais et Éric de Bussac.

<sup>21</sup> « Ce que les éditeurs successifs ont compris par *Mémoires de Richelieu* est en réalité un ensemble composite réparti entre divers manuscrits : les années 1600-1610, rédigées à la première personne et concernant des faits rapportés de seconde main, sont connues par deux copies; les années 1610-1624 se trouvent dans un manuscrit conservé aux Archives des Affaires étrangères connu depuis Avenel sous l'appellation de « manuscrit B ». La partie 1600-1619 figure également dans les deux copies précitées et l'ensemble 1600-1619 a été publiée en 1730 sous le titre d'*Histoire de la Mère et du Fils* et attribué à Mézeray de qui provenait l'une des copies; les années 1624-1630 forment la suite du manuscrit B, mais également l'intégralité d'un autre manuscrit des Affaires Étrangères, dit « manuscrit A » car présentant un état antérieur du texte; enfin les années 1630-1638 constituent la fin du manuscrit B. » Françoise Hildesheimer, « Les ouvrages de Richelieu à l'épreuve de la critique ou le problème de l'Auteur », *Revue d'histoire diplomatique*, 119, 3 (2005), p. 214-15.

nous positionner quant à ce dernier<sup>22</sup>. Même s'il est maintenant devenu obsolète de débattre de l'authenticité des *Mémoires*, il ne faut pas oublier que les débats d'érudition engendrés par ce questionnement ont permis des avancées considérables sur la connaissance des écritures et du cabinet de Richelieu.

Ce n'est qu'avec l'édition de Petitot (1823) que les *Mémoires* furent connus du grand public et accessibles aux historiens. Cependant, quelques-uns des contemporains de Richelieu (Vittorio Siri et Tallemant des Réaux) en avaient entendu parler, mais en attribuaient la paternité à Achille Harlay de Sancy. Il n'en fallait pas plus pour qu'un débat sur l'authenticité de ces documents ne débute. Celui-ci allait faire couler beaucoup d'encre et alimenter une controverse qui allait durer plus d'un siècle. Alors qu'elle était davantage limitée à une guerre d'opinion au départ, ce n'est qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, avec l'édition de la Société de l'histoire de France, que la controverse a porté ses fruits, principalement grâce à la publication des *Notices et rapports* de l'entreprise d'édition (1905-1922)<sup>23</sup>. En effet, Robert Lavollée (1876-1944) confirma les assertions de Tallemant et de Siri et réussit à identifier avec certitude le « secrétaire des Mémoires », l'évêque de Saint-Malo, Harlay de Sancy. Malgré cela, la polémique continua, les intervenants apportant différents points de vue qui ne firent que confirmer les stagnations du problème. Enfin, sans pouvoir confirmer la part exacte que Richelieu y a prise, Pierre Bertrand, par une analyse des encres et des papiers des manuscrits « originaux », en déduit que le manuscrit A « aurait été copié lentement et par à-coups sous la direction de Denis Charpentier

---

<sup>22</sup>Pour le récit détaillé de cette entreprise, consultez Françoise Hildesheimer, « Une controverse interrompue ou les limites de l'érudition. La question des Mémoires de Richelieu », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1991-1992, p. 185-209.

<sup>23</sup> *Rapports et notices sur l'édition des mémoires du cardinal de Richelieu*, préparée pour la Société de l'histoire de France sous la direction de Jules Lair et le Baron de Courcel, Paris, Librairie Renouard / H. Laurens, 1905-22, 3 volumes.

(premier secrétaire de Richelieu), mais qu'en revanche, le manuscrit B aurait été réalisé par les mêmes scripteurs à une autre époque »<sup>24</sup>. Finalement, Maximin Deloche, en 1922, à partir de considérations psychologiques et d'analyses stylistiques, affirme que la première partie (1600-1623) serait « absolument authentique » et non une collation de documents ou de pièces d'archives. À ce point, la polémique s'estompe et perd de son intérêt comme si elle devenait vaine. Aujourd'hui, une autre piste s'est ouverte, celle de l'acquisition des papiers de Loménie de Brienne (†1638) pour le compte du roi par Richelieu, qui auraient été placés dans la bibliothèque de ce dernier et auraient servi aux rédacteurs des *Mémoires*<sup>25</sup>. Malgré l'échec de l'entreprise d'érudition à établir la part exacte de la participation de Richelieu à la composition, construction et rédaction de ces documents, il nous faut apprécier l'apport de ces études sur la connaissance du fonctionnement du cabinet privé du Cardinal et de ce que Christian Jouhaud a appelé sa « logique manufacturière »<sup>26</sup>.

Les *Mémoires* du cardinal de Richelieu connurent donc plusieurs éditions. Nous avons travaillé principalement avec deux d'entre elles, soit l'édition de Michaud et Poujoulat de 1837 ainsi que celle de la Société de l'histoire de France (1908 à 1931). Le choix de ces deux éditions s'expliquent principalement par le fait que ce sont ces deux mêmes éditions qui sont citées dans les travaux des autres historiens; de plus ce sont celles qui m'ont été accessibles le plus facilement. Dans le cas de la première, elle nous a été rendue accessible grâce au programme de

---

<sup>24</sup> Hildesheimer, *Richelieu...*, p. 513. Voir aussi annexe 2 « Schéma du processus de la fabrication des archives du cabinet de Richelieu », p. ix.

<sup>25</sup> Hildesheimer, *Richelieu...*, p. 513.

<sup>26</sup> Christian Jouhaud, « Les *Mémoires* de Richelieu : une logique manufacturière », *Mots*, 32 (1992), p.81-93. Cf. *infra*, p. 23.

numérisation de la Bibliothèque nationale de France, qui donne accès à une partie de son catalogue par l'intermédiaire de *Gallica*<sup>27</sup>. Afin de pouvoir lire le récit historique dans son ensemble, nous avons eu recours à l'édition de 1837 qui, à la différence de la seconde, couvre les années de 1600 à 1638 (donc, presque l'ensemble du règne de Louis XIII, qui meurt en 1643). L'utilisation de l'édition de la Société de l'histoire de France, malgré son caractère incomplet, nous a permis de repérer et d'éviter les erreurs commises lors de la première édition, Celles-ci étant dues à une mauvaise lecture de la part de l'éditeur de certains passages, noms de protagonistes, dates, etc.

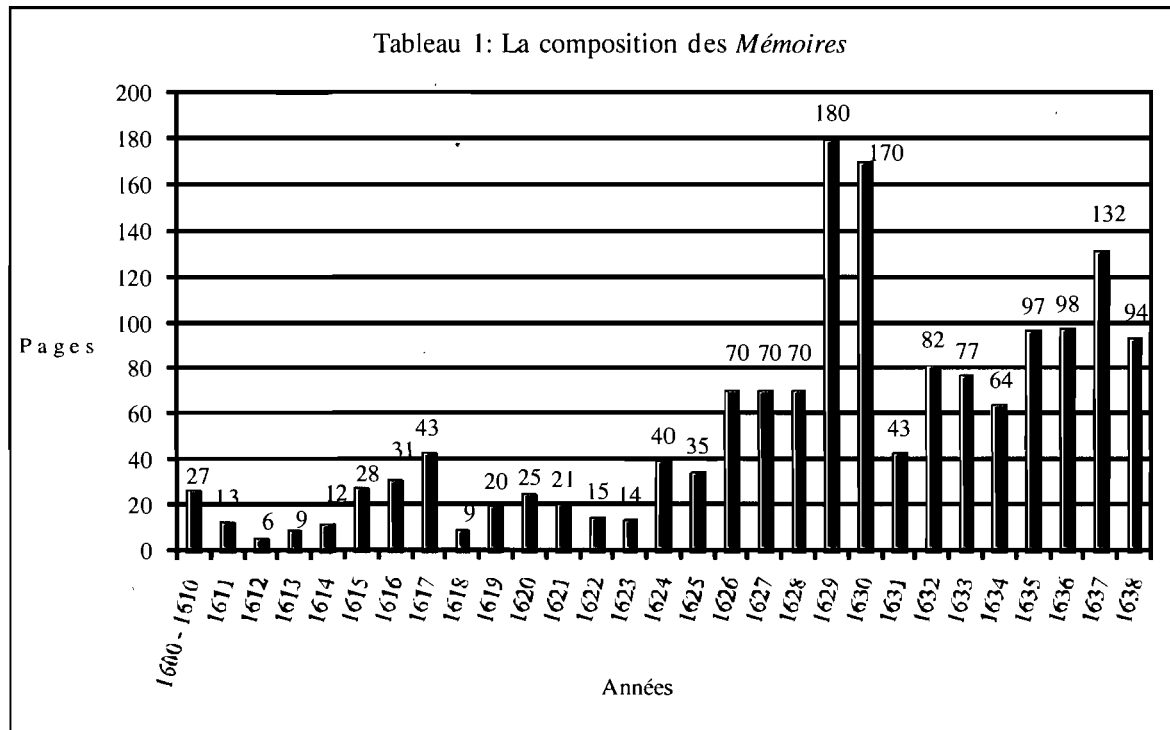
Concrètement, les *Mémoires*<sup>28</sup> sont divisés en 29 livres qui couvrent 38 années de règne. À l'exception du premier livre qui couvre les années 1600-1610, les autres ne se limitent qu'à une seule année. Le *Tableau 1* qui suit représente le nombre de pages alloué à chacune des années recensées.

---

<sup>27</sup> BnF/Gallica, *catalogue de la Bibliothèque nationale de France*, [En ligne]. <http://gallica.bnf.fr/> (page consultée le 23 octobre 2005).

<sup>28</sup> Lorsque nous ferons allusions aux *Mémoires*, il sera toujours question de l'édition de Michaud et Poujoulat, sauf lors de rares exceptions qui seront alors précisées.





Il est très intéressant de constater la construction du document selon le nombre de pages que Richélieu alloue à chacune des années du règne de Louis XIII. Ainsi, il évoque longuement son entrée au Conseil du roi en 1624, et le nombre de pages augmente de façon notable pour évoquer les années jusqu'en 1638; mais après tout, quoi de plus normal ? Il est alors en situation privilégiée pour raconter l'histoire puisqu'il en est, à titre de ministre d'État, le principal artisan. Ce constat se confirme également lorsqu'on jette un œil aux années précédentes. La période 1616-1617, lorsqu'il est membre du ministère Concini, est traitée d'une façon beaucoup plus détaillée que les autres années (soit 31 pages en 1616 et 43 en 1617), soit une moyenne de 37 pages par année. Durant les six années qu'a duré sa disgrâce, le traitement de l'histoire s'est limité à 17 pages en moyenne, alors qu'il était de 14,5 pages avant son implication au ministère Concini et de 88 pour les années 1624-1638.

Ces quelques données statistiques permettent de souligner le caractère évolutif et dynamique de cet ensemble documentaire. Mais, elles révèlent surtout une logique de rédaction bien particulière qui, comme nous allons le voir, dans le chapitre 2 devait servir une entreprise de justification des actions du Cardinal. En effet, il est révélateur que les années les plus mouvementées du règne (1629-1630 : victoire de la Rochelle et chute du parti dévot lors de la journée des Dupes) soient celles qui occupent le plus grand espace dans l'ensemble du texte.

***c. Rédaction des textes : regards à l'intérieur du cabinet privé***

Il nous est maintenant possible d'affirmer, suite notamment aux travaux de C.Jouhaud, que les idées sont de Richelieu, mais que la mise en œuvre des *Mémoires* est celle de son cabinet privé; le Cardinal exerçant sur ce dernier une supervision constante et rapprochée<sup>29</sup>, le tout selon le processus de fabrication (ou « logique manufacturière ») suivant : aux pièces d'archives produites au jour le jour sont joints des Mémoires d'anciens acteurs et divers rapports sur les affaires. De l'ensemble de ces pièces sont produits des récits épurés, clarifiés et condensés des événements. Cette première version est ensuite corrigée et complétée à l'aide de divers imprimés (*Mercur*, *Gazette*, pamphlets, etc.) et de celle-ci est tiré un premier manuscrit (manuscrit A), qui sera à son tour relu et corrigé (manuscrit A'). De cette version sera tiré un second manuscrit (manuscrit B), et c'est de ce dernier manuscrit qu'est tiré le contenu des *Mémoires* de Richelieu<sup>30</sup>. La rédaction du *Testament* a certainement suivi

---

<sup>29</sup> Jouhaud, « Les *Mémoires* de Richelieu... », p. 92.

<sup>30</sup> Jouhaud, « Les *Mémoires* de Richelieu... », p. 89-92. Voir aussi le schéma de l'annexe 2 : « Schéma du processus de fabrication des archives par le cabinet de Richelieu », p. ix.

un processus d'élaboration collective similaire, Richelieu dictant et donnant ses instructions à ses secrétaires<sup>31</sup>.

### *La notion d'auteur-unique*

Une fois admise l'authenticité des textes, un autre grain de sable doit être retiré de l'engrenage, c'est-à-dire la notion d'auteur-unique d'un document. Le XVII<sup>e</sup> siècle avait une notion tout à fait différente de celle que nous avons aujourd'hui de l'auteur-unique d'un document. À l'époque, cette notion n'impliquait pas nécessairement que la personne à qui était attribué le texte en était le seul écrivain ou qu'il l'avait lui-même écrit. Rappelons ici le cas des mémorialistes d'Ancien Régime (plus précisément ceux de la noblesse d'épée), qui en tant que grands nobles, ne s'abaissaient pas à troquer l'épée contre la plume pour ainsi « se salir les mains aux escriptures »<sup>32</sup>. Et cela, pour diverses raisons qui pouvaient tenir de l'orgueil de caste, du manque d'habitude, de la modestie de façade ou de la facilité de faire faire son panégyrique par d'autres. C'est ainsi que de grands nobles comme le duc de Rohan, les maréchaux d'Estrées et du Plessis, de Gramont et Gaston d'Orléans abandonnent la plume à des subalternes jusqu'au point même de ne prendre personnellement aucune part à la rédaction de leurs propres mémoires<sup>33</sup>. Il pouvait également arriver qu'un domestique (officier, intendant, secrétaire, favori) écrive de son propre chef des Mémoires pour servir à la vie d'un grand personnage, par exemple Mme de Motteville pour Anne d'Autriche ou encore de Bois d'Ennemetz pour Gaston

---

<sup>31</sup> Roland Mousnier, « Le Testament politique de Richelieu », dans *Richelieu et le monde de l'Esprit*, Sorbonne, novembre 1985. Paris, Imprimerie nationale, 1985, p. 300.

<sup>32</sup> Pierre Nora, « Les Mémoires d'État : de Commines à de Gaulle », dans Pierre Nora, dir. *Les lieux de Mémoire*, Tome 2 : *La Nation*, Paris, Gallimard, 1984-1992, p. 367-68.

<sup>33</sup> Nora, « Les Mémoires d'État... », p. 382.

d'Orléans<sup>34</sup>. De la même façon, le duc de Sully « assis en majesté dans la grande salle de son château, muet, écoute et approuve le récit de sa carrière politique qu'ont rédigé pour lui ses quatre secrétaires, devant qui il consent à "se ramentevoir" »<sup>35</sup>. Or son œuvre représente un cas unique de Mémoires racontés à la deuxième personne<sup>36</sup>.

Ainsi mise en perspective, la question de la part de Richelieu à ses propres *Mémoires* et à son *Testament* en tant qu'auteur réel n'est plus aussi centrale qu'il peut le paraître aux yeux de la postérité. En fait, dans la mesure où l'on sait maintenant que Richelieu a pris part d'une façon ou d'une autre à la rédaction ou à la production de ces textes, selon les pratiques en usage au XVII<sup>e</sup> siècle, il est possible de lui attribuer la paternité des œuvres ou encore de le présenter comme la figure d'autorité et ainsi admettre que la pensée exprimée dans ces écrits est bien celle du Cardinal.

#### *Genre littéraire et dynamique d'écriture*

L'approche historique oblige l'historien à remettre dans leur contexte de production les textes qu'il étudie. À cette fin, il faut prendre en considération qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, la rédaction de textes d'historiens ou d'histoire devait suivre certaines

<sup>34</sup> Charbonneau, « La mémoire des autres... », p. 65-66.

<sup>35</sup> Nora, « Les Mémoires d'État... », p. 382.

<sup>36</sup> Voici un court passage qui illustre bien le cas particulier de l'écriture à la deuxième personne des Mémoires du duc de Sully: « Tous les bons arraisonnements n'eurent aucun effet, tant leurs esprits étaient préoccupés des artificieuses promesses de la Cour. Ce que voyant monsieur votre père, il se résolut de n'en plus parler et de courir la même fortune de tous les autres [...] dressa son équipage pour accompagner le prince de Navarre à Paris, il voulut vous présenter à lui, ce qu'il fit en présence de la reine sa mère, avec des protestations que vous lui seriez à jamais très fidèle et très obéissant serviteur, ce que vous lui jurâtes aussi en si beaux termes [...]. Et vous ayant relevé, car vous étiez à genoux, il vous embrassa deux fois et vous dit qu'il admirait votre gentillesse, vu votre âge qui n'était que d'onze années, et que lui avez présenté votre service avec une si grande facilité et étiez de si bonne race, qu'il ne doutait point qu'un jour vous n'en fissiez paraître les effets en vrai gentilhomme, et aussi vous promit-il en foi de prince, qu'en vous recevant de fort bon cœur il vous aimerait toujours et qu'il ne se présenterait jamais occasion de vous faire acquérir du bien et de l'honneur[...] ». Maximilien de Béthune, duc de Sully, *Mémoires des sages et royales oeconomies d'État de Henry le Grand*, tome 1 : 1570-1589, *Les trois Henry*, Clermont-Ferrand, Paleo, 2001, p. 14-15. (Coll. « Sources de l'histoire de France »).

règles qui révèlent une dynamique d'écriture bien particulière. D'une façon générale, le récit est destiné à un public (on n'écrit pas pour soi), c'est un récit de fin de vie, écrit dans un but évident de justification de sa vie publique :

En effet, l'existence des *Mémoires* et du *Testament politique* revêt une motivation similaire, un même objectif. Relevant cette similitude entre les deux textes, Louis André affirme que le *Testament politique* est né de l'échec des *Mémoires* que Richelieu attribue lui-même au manque de temps et aux maux physiques qui l'assaillent : « les maladies et les continuelles incommoditez ausquelles la foiblesse de ma complexion et le faiz des affaires m'ont réduit me contraignirent de l'abandonner pour estre de trop longue halaeine »<sup>37</sup>. Richelieu est plus qu'un témoin-acteur des événements qu'il raconte, il est le créateur d'un univers où il se peint lui-même, et mais où il est possible de retrouver l'unité d'une entreprise réfléchie de justification et de glorification de soi.

Cela dit, à quel genre littéraire nos deux sources appartiennent-elles ? Hormis le caractère historique des textes et les nombreuses différences (récit en forme analytique des *mémoires* alors que le *Testament* est un récit plus synthétique, plus fini, plus uni qui ne traite pas uniquement de l'histoire du règne de Louis XIII, mais aussi de l'art de gouverner) qui les séparent, peut-on considérer à la fois l'ensemble composé des *Mémoires* de Richelieu et le *Testament politique* comme faisant partie d'un même genre ? De prime abord, ce sont précisément ces différences qui unissent les deux œuvres. Comme le mentionne Marc Fumaroli, cela s'explique d'abord par la polysémie du terme « mémoire » :

---

<sup>37</sup> Richelieu, *Testament politique...*, p.31-32.

C'est dans le *Dictionnaire* de Furetière qui développe avec le plus de nuances et d'exemples les divers sens du mot « mémoire ». Sens moraux, tout d'abord : faculté de se souvenir, et aussi image que la postérité garde d'un grand homme. Sens concrets ensuite : un mémoire, dit Furetière, c'est « un écrit sommaire que l'on donne à quelqu'un pour le faire souvenir de quelque chose ». Et les exemples qu'il donne renvoient au domaine juridique (placet donné à un juge), politique (mémoire en faveur de tel parti) ou financier (mémoire en vue d'un recouvrement). Ce mémoire, avec un minuscule, a un pluriel, et les exemples que donne Furetière de ce pluriel ne sont pas sans intérêt : « Cet Historien avoit de bons *mémoires*. On dit aussi qu'un avocat doit avoir des *mémoires* signés de sa partie; quand il avance quelques hardis faits ou sujets à réparation. On dit aussi d'un homme qui ne sait pas bien son fait qu'il a de méchants *mémoires*. On dit aussi d'un Prince vigilant qui est averti de tout ce qui se passe chez lui qu'il a de bons *mémoires* ». [...] On voit par ces exemples que « mémoires », avec une minuscule, s'oppose à l'Histoire comme le brouillon à l'œuvre définitive, comme le fichier à la thèse, comme un élément d'analyse à une synthèse. Il s'agit de rapports écrits sur des points précis, qui étayent solidement l'œuvre ou l'acte. Il s'agit en somme de documents destinés à rester dans les archives de l'historien, de l'avocat, du prince. Et Furetière distingue soigneusement ces *mémoires*, avec une minuscule, et les *Mémoires*, avec une majuscule, dont il donne la définition suivante : « livres d'Historiens écrits par ceux qui ont eu part aux affaires ou qui en ont été témoins oculaires, ou qui contiennent leur vie et leurs principales actions, ce qui répond à ce que les latins appelaient Commentaires ». Comment les humbles *mémoires*, simples pièces d'archives, ont-ils acquis une majuscule ? Furetière est d'accord avec le Père Le Moyne : grâce à la qualité de leurs rédacteurs, grâce à la dignité des faits dont ces princes, ducs, maréchaux, chanceliers font le récit<sup>38</sup>.

Aussi diverses que puissent apparaître les définitions du terme ou aussi hétérogène que semble être le corpus, il n'en demeure pas moins que l'on peut se risquer, à la suite de Frédéric Charbonneau, à leur prétendre une « discrète unité » de genre. « Ainsi chez le mémorialiste noble, il s'agit le plus souvent d'un état de ses comptes avec la monarchie, où il se justifie des accusations portées contre lui par ses ennemis politiques : l'ingratitude du roi, les disgrâces imméritées, la fourbe de la cour en sont les lieux communs, de même que le refus des histoires officielles et de leur vision des

<sup>38</sup> Marc Fumaroli, « Les Mémoires au carrefour des genres en prose », dans Marc Fumaroli, *La diplomatie de l'esprit. De Montaigne à La Fontaine*, Paris, Gallimard, 1998, p. 186-87.

faits, toujours biaisée, mesquine ou incomplète.<sup>39</sup>». Apparaît alors clairement une première caractéristique du mémorialiste qui, devant le tribunal de l'histoire, témoigne et se défend des accusations portées ou à venir sous la forme de ce plaidoyer *pro domo* : « il n'y a pas de bataille perdue qui ne se regagne sur le papier » a dit Albert Sorel<sup>40</sup>. En fait, comme le mentionne Frédéric Charbonneau, les Mémoires sont des histoires secrètes<sup>41</sup>, c'est-à-dire qu'elles révèlent un point de vue (ou une expérience) que l'histoire officielle ne pourrait révéler – puisque selon les mémorialistes, l'Histoire est construite par des historiographes stipendiés, à la solde du pouvoir royal. Et de toute façon, qui de mieux pour témoigner de la véracité d'un événement que celui qui y a participé ? C'est donc à l'aide d'une subjectivité assumée que l'auteur se peint lui-même « en projetant sur son objet des nuances et des reliefs suscités par ses idéaux, ses désirs et ses refus, conscients ou inconscients »<sup>42</sup>. Mais au-delà des faits, c'est la vérité morale de l'écrivain et celle qu'il attribue à son temps que nous livre le mémorialiste. Richelieu révèle cette vérité par la création d'un univers de grande proximité avec Louis XIII (celle du conseiller et principal-ministre), à l'intérieur duquel il élabore dans un premier temps une justification

<sup>39</sup> Charbonneau, *Les silences...*, p. 10.

<sup>40</sup> Albert Sorel, « Histoire et Mémoires », *Minerva*, 15 janvier 1903. Tiré de Nora, « Les Mémoires d'État... », p. 369.

<sup>41</sup> « Pour les auteurs eux-mêmes, le secret servait une triple fin : instrument d'une rhétorique à la fois défensive et offensive, il visait leur réhabilitation et la confusion de leurs adversaires, en révélant ces vérités que le discours du pouvoir tait et que le public ignore; mais il est également la voie qu'empruntait le mémorialiste pour saisir le sens de sa chute ou de son élection, ce qui souvent revenait au même. C'est cette fonction intellectuelle et curative qui confère aux Mémoires leur résonance la plus profonde; de manière incidente ou allusive, l'auteur pointe vers l'obscur, distille l'Histoire depuis sa retraite et tente d'en extraire l'arcane de son histoire personnelle énigmatique. Le secret, à ce niveau, n'est pas connu du mémorialiste, il le cherche au travers des particularités dont il a le souvenir, rassemblant les débris du naufrage pour y lire un dessein, et en écrire la paraphrase; par la vertu révélatrice d'un détail, accéder au plan supérieur et caché de l'histoire. » Charbonneau, *Les silences...*, p. 180-181.

<sup>42</sup> Jean Mesnard, « Conclusion : Les Mémoires comme genre », dans Madeleine Bertaud et François-Xavier Cuche, *Le genre des mémoires, essai de définition*, Paris, Klincksieck, 1995, p. 368. (Coll. « Actes et colloques »).

politique (celle d'un ministériat de droit divin), tout en profitant de l'occasion pour ériger un monument à sa propre gloire.

À cette première caractéristique ou raison d'être de l'écrit qui est similaire pour les deux textes, il conviendrait d'ajouter certaines « normes » du genre et que les deux textes de Richelieu suivent. Généralement, les Mémoires sont adressés à quelqu'un qui peut-être clairement identifié ou parfois anonyme (le *Testament politique* est adressé à « Louis XIII » et les *mémoires* à la « Postérité »). Le contenu doit être quelque chose de « mémorable », le genre s'attachant généralement « seulement aux événements de portée publique, à ceux qui engagent des intérêts nationaux, des personnages de haute stature, à ceux qui touchent à la vie de cour ou, pour le moins, rapportent des aventures hors du commun »<sup>43</sup>. Le temps du récit, qui est à l'échelle d'une vie d'homme (ou seulement des parties de celle-ci), se veut linéaire et chronologique. L'espace se constitue autour du héros-auteur « qui témoigne essentiellement de ce qu'il a vu, entendu et fait »<sup>44</sup>.

À ces quelques normes, il faudrait également ajouter l'utilisation de certains procédés rhétoriques typiques des mémorialistes ou du genre des mémoires. À la lecture de Richelieu, on est immédiatement frappé par les nombreux portraits et maximes présents dans ses textes. En fait, les maximes que tire Richelieu dans son *Testament politique* et qui sont disséminées dans ses *mémoires* sont issues de son expérience. À l'instar de Retz – dont l'œuvre mémorielle représente une des formes les plus finies du genre – il utilise les maximes pour démontrer sa maîtrise intellectuelle des événements passés. Ainsi, l'utilisation de ce procédé permet une

---

<sup>43</sup> Mesnard, « Conclusion... », p. 366.

<sup>44</sup> Mesnard, « Conclusion... », p. 367.



« formulation triomphante de cette réappropriation du cours des choses par l'écriture »<sup>45</sup>. « Chez la plupart des mémorialistes, les maximes s'inscrivent dans le prolongement d'un exemple concret, dont elles tirent la leçon.<sup>46</sup> »

Comme nous venons de le mentionner, les portraits sont nombreux, dans les *mémoires* alors que le *Testament* condense les traits communs des différents tableaux présents dans les *mémoires*. Par exemple, le *Testament politique* contient deux chapitres sur les favoris, décrits par Richelieu comme des « flateurs, mesdisans et faiseurs d'intrigues ».

Les favoris sont d'autant plus dangereux que ceux qui sont eslevés par la fortune se servent rarement de la raison et, comme elle n'est pas favorable à leurs desseins, elle se trouve d'ordinaire tout à fait impuissante à arrêter le cours de ceux qu'ils font au préjudice de l'Estat. A dire vray, je ne sçay rien qui soit si capable de ruiner le plus florissant royaume du monde que l'appétit de tels gens [...] Il n'y a point de peste si capable de ruiner un Estat que les flateurs, mesdisans et certains esprits qui n'ont autre dessein que de former des cabales et des intrigues dans les cours. Ils sont si industrieux à répandre leur venin par diverses façons imperceptibles qu'il est difficile de s'en garantir si on n'y prend garde de bien près. Comme ils ne sont ny de condition ny de mérite pour avoir part aux affaires, ny assez bons pour en prendre aux intérêts publics, ils ne se soucient pas de les troubler, mais, pensant beaucoup gagner dans la confusion, ils n'oublient rien de ce qu'ils peuvent pour renverser par leurs flateries, par leurs artifices et par leurs mesdisances l'ordre et la règle qui les privent d'autant plus absolument de toute espérance de fortune qu'en un Estat bien discipliné, on en peut bastir que sur le fondement du mérite dont ils sont destituez<sup>47</sup>.

Les portraits des favoris présents dans les *mémoires*, ressemblent à ceux dépeints dans le *Testament politique*, car ils ont les mêmes caractéristiques. Le favori est ainsi perçu comme une personne de basse naissance qui a acquis sa faveur sans mérite et souvent par des moyens détournés. Il ne parvient pas à contrôler ses passions puisque

<sup>45</sup> Emmanuèle Lesne, *La poétique des mémoires (1650-1685)*, Paris, Honoré Champion, p. 186.

<sup>46</sup> Lesne, *La poétique...*, p. 178.

<sup>47</sup> Richelieu, *Testament politique...*, p. 276 et 279.

c'est quelqu'un d'impulsif qui n'obéit pas à la raison. Le favori a aussi un lien avec la mort, car il est souvent, lui ou un membre de sa famille, associé à un meurtre. Il recherche la gloire et est un ambitieux, menteur, jaloux, intrigant et lunatique. Finalement, les *mémoires* et le *Testament politique* le décrivent comme un entêté qui ne sait lire les signes de sa fin prochaine, souvent due à la fatalité.

Buckingham étoit de cet ordre-là de conseillers et favoris. C'étoit un homme de peu de noblesse de race, mais de moindre noblesse encore d'esprit, sans vertu et sans étude, mal né et mal nourri. Son père avoit eu l'esprit égaré; son frère aîné étoit si fou qu'il le falloit lier. Quant à lui, il étoit entre le bon sens et la folie, plein d'extravagances, furieux et sans bornes en ses passions. Sa jeunesse, sa taille et la beauté de son visage, le rendirent agréable au roi Jacques, et le mirent en sa faveur plus avant qu'aucun autre qui fût en la cour. Il s'y entretint depuis par toutes sortes de mauvais moyens, flattant, mentant, feignant des crimes aux uns et aux autres, les soutenant impudément; et, quand il ne pouvoit trouver invention de leur rien imputer avec apparence, il avoit recours au poison, avec lequel il se défit du duc de Lenox et du marquis d'Hamilton, de la naissance et de l'autorité desquels il avoit jalousie. Étant tel, et le roi d'Angleterre abandonnant son État à sa conduite, ce n'est pas merveille s'il le portoit à sa ruine contre toute raison<sup>48</sup>.

Ainsi, nos deux sources respectent la dynamique d'écriture mémorielle. Elles révèlent également un discours plus officiel, celui du pouvoir, puisque Richelieu est principal-ministre. Par là, ils s'insèrent dans un *lieu de mémoire* bien précis que Pierre Nora a appelé les « Mémoires d'État ».

Leur puissance d'identification incarnatrice, ces Mémoires-là la tirent tout entière d'un décalage décisif avec les Mémoires ordinaires. Décalage impliqué par leur ambition même, et leur situation historique – grands écrivains, ministres qui ont assumé le pouvoir par la confiance des rois ou détenteurs du pouvoir suprême par droit divin, révolutionnaire ou électif – mais qui n'abolit les contradictions propres à ce genre personnel que pour leur en substituer une série d'autres. Tous les Mémoires connaissent, en effet, un mélange

---

<sup>48</sup> Armand Jean du Plessis, cardinal de Richelieu, *Mémoires du Cardinal de Richelieu*, Paris, Édition Michaud et Poujoulat, 1837-1838, 3 volumes (1610-1638), 2<sup>e</sup> série, tome 7, p. 415. (« Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France »).

d'effacement et de suraffirmation de l'individuel, un jeu impondérable de l'absence à soi et de la surdétermination de la présence de soi. Tous sont habités par une subtile dialectique de la légitimité et de l'illégitimité – « dois-je prendre la parole, puis-je ne pas la prendre? » -, et tous ne résolvent ce dilemme que par un arsenal de motifs codés et une gamme de prétextes dont seule une comparaison systématique des préambules permettrait d'épuiser le répertoire. Tous, enfin, relèvent d'un type traditionnel qui dicte un style du souvenir et laisse à l'auteur le choix de ce qu'il veut rappeler ou taire : livre de raison ou livre de retraite, Mémoires document ou Mémoires témoignage, Mémoires justification ou Mémoires confession, Mémoires testament ou Mémoires accomplissement, même si la plupart mélangent plusieurs de ces types particuliers. Les Mémoires d'en haut transcendent toutes ces catégories régionales et bénéficient au départ d'une forte légitimité de principe. [...] En revanche, la version externe des faits n'étant ignorée de personne, et constituant un passage obligé, c'est la version interne qu'on attend de l'auteur, qui sait de son côté qu'elle sera obligatoirement contrôlée. Le mémorialiste d'en haut sait aussi qu'il ne peut jouer sur la distance entre ce qu'il a fait et l'homme qu'il est devenu : ses Mémoires appartiennent à l'acte, dont elles sont la version *ne variatur*.<sup>49</sup>

Ainsi, nous dirons de nos sources qu'elles appartiennent au genre des mémoires sans en avoir la forme définitive (ce qui explique l'emploi de *mémoires*, avec une minuscule) comme le sont ceux du cardinal de Retz, par exemple. Ce n'est pas parce que ces deux textes n'ont pas atteint le niveau littéraire de l'œuvre d'un Paul de Gondî ou encore d'un Commines qu'ils ne respectent pas cette « discrète unité »<sup>50</sup>. Il s'agit davantage d'un modèle hybride qui emprunte à la dynamique et à la raison d'être du genre des mémoires nobiliaires tout en étant également un discours plus officiel s'apparentant au modèle des Mémoires d'État (au sens où l'entend Nora)

<sup>49</sup> Nora, « Les Mémoires d'État... », p. 380.

<sup>50</sup> Reconnaissant que ces deux textes révèlent à la fois le besoin d'écrire du Cardinal et celui de construire son image pour la postérité, François Bluche se montre très sévère quant aux qualités d'écrivain de Richelieu : « Contrairement à Henri IV ou à Louis XIV, l'Éminentissime a trop amassé de fiches, trop dicté, trop signé. S'il avait été plus mesuré, s'il s'était laissé porter par sa verve innée, peut-être fût-il devenu un véritable écrivain. De l'homme de lettres il a surtout les défauts – vanité, égocentrisme, jalousie, tendance au mensonge par omission – plutôt que le talent. Au reste, sa production est inégale. Il y manque l'unité. Et bien souvent un style. » Bluche, *Richelieu...*, p. 188-189.

ou encore à celui des annales. Ce caractère plus officiel des textes les placent à mi-chemin entre l'histoire officielle et celle « secrète » ou contestataire des mémorialistes, car contrairement à la grande majorité des mémorialistes de la classe nobiliaire, Richelieu n'écrit pas lorsqu'il est en disgrâce ou retiré des affaires.

C'est donc l'ensemble de ces caractéristiques (dynamique d'écriture, normes du genre mémoriel, procédés rhétoriques employés et mode de production des textes) qui explique le choix de nos sources.

## **II. Problématique et approche historiographique**

Ainsi, c'est par l'étude des écrits à caractère historique de Richelieu que nous allons révéler la représentation que Richelieu – à l'aide de ses secrétaires dans l'intimité de son cabinet privé – a construite de lui-même pour la postérité. Cela nous permettra de comprendre les stratégies justificatives et glorificatrices d'un homme du XVII<sup>e</sup> siècle qui demeure pour plusieurs un des fondateurs de la France moderne et le symbole de l'absolutisme triomphant par la raison d'État.

### ***a. Concept de représentation***

Le concept de représentation tel que défini par Roger Chartier et le philosophe Louis Marin est très intéressant pour notre analyse<sup>51</sup>. Selon Chartier, ce concept est devenu l'instrument essentiel pour l'analyse des cultures des sociétés de l'Ancien Régime : « il n'est pas de pratique ni de structure qui ne soit produite par les représentations, contradictoires et affrontées, par lesquelles les individus ou les

---

<sup>51</sup> Au cours des décennies 1980 et 1990, l'historiographie française fait face à une « crise de l'histoire », et c'est durant cette période que des historiens, notamment Roger Chartier, prônent un passage de l'histoire sociale à l'histoire culturelle.

c'est quelqu'un d'impulsif qui n'obéit pas à la raison. Le favori a aussi un lien avec la mort, car il est souvent, lui ou un membre de sa famille, associé à un meurtre. Il recherche la gloire et est un ambitieux, menteur, jaloux, intrigant et lunatique. Finalement, les *mémoires* et le *Testament politique* le décrivent comme un entêté qui ne sait lire les signes de sa fin prochaine, souvent due à la fatalité<sup>48</sup>.

Ainsi, nos deux sources respectent la dynamique d'écriture mémorielle. Elles révèlent également un discours plus officiel, celui du pouvoir, puisque Richelieu est principal-ministre. Par là, ils s'insèrent dans un *lieu de mémoire* bien précis que Pierre Nora a appelé les « Mémoires d'État ».

Leur puissance d'identification incarnatrice, ces Mémoires-là la tirent tout entière d'un décalage décisif avec les Mémoires ordinaires. Décalage impliqué par leur ambition même, et leur situation historique – grands écrivains, ministres qui ont assumé le pouvoir par la confiance des rois ou détenteurs du pouvoir suprême par droit divin, révolutionnaire ou électif – mais qui n'abolit les contradictions propres à ce genre personnel que pour leur en substituer une série d'autres. Tous les Mémoires connaissent, en effet, un mélange d'effacement et de suraffirmation de l'individuel, un jeu impondérable de l'absence à soi et de la surdétermination de la présence de soi. Tous sont habités par une subtile dialectique de la légitimité et de l'illégitimité – « dois-je prendre la parole, puis-je ne pas la prendre? » -, et tous ne résolvent ce dilemme que par un arsenal de motifs codés et une gamme de prétextes dont seule une comparaison systématique des préambules permettrait d'épuiser le répertoire. Tous, enfin, relèvent d'un type traditionnel qui dicte un style du souvenir et laisse à l'auteur le choix de ce qu'il veut rappeler ou taire : livre de raison ou livre de retraite, Mémoires document ou Mémoires témoignage, Mémoires justification ou Mémoires confession, Mémoires testament ou Mémoires accomplissement, même si la plupart mélangent plusieurs de ces types particuliers. Les Mémoires d'en haut transcendent toutes ces catégories régionales et bénéficient au départ d'une forte légitimité de principe. [...] En revanche, la version externe des faits n'étant ignorée de personne, et constituant un passage obligé, c'est la version interne qu'on attend de

---

<sup>48</sup> Armand Jean du Plessis, cardinal de Richelieu, *Mémoires du Cardinal de Richelieu*, Paris, Édition Michaud et Poujoulat, 1837-1838, 3 volumes (1610-1638), 2<sup>e</sup> série, tome 7, p. 415. (« Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France »).

l'auteur, qui sait de son côté qu'elle sera obligatoirement contrôlée. Le mémorialiste d'en haut sait aussi qu'il ne peut jouer sur la distance entre ce qu'il a fait et l'homme qu'il est devenu : ses Mémoires appartiennent à l'acte, dont elles sont la version *ne variatur*.<sup>49</sup>

Ainsi, nous dirons de nos sources qu'elles appartiennent au genre des mémoires sans en avoir la forme définitive (ce qui explique l'emploi de *mémoires*, avec une minuscule) comme le sont ceux du cardinal de Retz, par exemple. Ce n'est pas parce que ces deux textes n'ont pas atteint le niveau littéraire de l'œuvre d'un Paul de Gondi ou encore d'un Commines qu'ils ne respectent pas cette « discrète unité »<sup>50</sup>. Il s'agit davantage d'un modèle hybride qui emprunte à la dynamique et à la raison d'être du genre des mémoires nobiliaires tout en étant également un discours plus officiel s'apparentant au modèle des Mémoires d'État (au sens où l'entend Nora) ou encore à celui des annales. Ce caractère plus officiel des textes les placent à mi-chemin entre l'histoire officielle et celle « secrète » ou contestataire des mémorialistes, car contrairement à la grande majorité des mémorialistes de la classe nobiliaire, Richelieu n'écrit pas lorsqu'il est en disgrâce ou retiré des affaires.

C'est donc l'ensemble de ces caractéristiques (dynamique d'écriture, normes du genre mémoriel, procédés rhétoriques employés et mode de production des textes) qui explique le choix de nos sources.

---

<sup>49</sup> Nora, « Les Mémoires d'État... », p. 380.

<sup>50</sup> Reconnaisant que ces deux textes révèlent à la fois le besoin d'écrire du Cardinal et celui de construire son image pour la postérité, François Bluche se montre très sévère quant aux qualités d'écrivain de Richelieu : « Contrairement à Henri IV ou à Louis XIV, l'Éminentissime a trop amassé de fiches, trop dicté, trop signé. S'il avait été plus mesuré, s'il s'était laissé porter par sa verve innée, peut-être fût-il devenu un véritable écrivain. De l'homme de lettres il a surtout les défauts – vanité, égocentrisme, jalousie, tendance au mensonge par omission – plutôt que le talent. Au reste, sa production est inégale. Il y manque l'unité. Et bien souvent un style. » Bluche, *Richelieu...*, p. 188-189.

## II. Problématique et approche historiographique

Ainsi, c'est par l'étude des écrits à caractère historique de Richelieu que nous allons révéler la représentation que Richelieu – à l'aide de ses secrétaires dans l'intimité de son cabinet privé – a construite de lui-même pour la postérité. Cela nous permettra de comprendre les stratégies justificatives et glorificatrices d'un homme du XVII<sup>e</sup> siècle qui demeure pour plusieurs un des fondateurs de la France moderne et le symbole de l'absolutisme triomphant par la raison d'État.

### a. *Concept de représentation*

Le concept de représentation tel que défini par Roger Chartier et le philosophe Louis Marin est très intéressant pour notre analyse<sup>51</sup>. Selon Chartier, ce concept est devenu l'instrument essentiel pour l'analyse des cultures des sociétés de l'Ancien Régime : « il n'est pas de pratique ni de structure qui ne soit produite par les représentations, contradictoires et affrontées, par lesquelles les individus ou les groupes donnent sens au monde qui est le leur »<sup>52</sup>. Si la société produit des représentations, les représentations structurent à leur tour le domaine social. C'est pour cette raison que Chartier insiste sur la nécessité de considérer les représentations non seulement comme des institutions reproduisant certaines divisions sociales, mais également « de tenir corollairement, ces représentations collectives comme les matrices de pratiques constructrices du monde social lui-même »<sup>53</sup>. Ainsi, recourir au

---

<sup>51</sup> Au cours des décennies 1980 et 1990, l'historiographie française fait face à une « crise de l'histoire », et c'est durant cette période que des historiens, notamment Roger Chartier, prônent un passage de l'histoire sociale à l'histoire culturelle.

<sup>52</sup> Roger Chartier, « Le monde comme représentation », dans Roger Chartier, *Au bord de la falaise. L'histoire entre certitudes et inquiétudes*, Paris, Albin Michel, 1998, p. 72, (Coll. « Bibliothèque Albin Michel Histoire »).

<sup>53</sup> Chartier, « Le monde comme... », p. 78.

concept de représentation, c'est tenter de déchiffrer une société humaine en explorant à la lumière des représentations qui en émanent (tableaux, portraits littéraires, récits de vie, etc.) les tensions culturelles et sociales qui la créent ou qui font qu'elle existe. Car, n'importe quel processus de création s'insère et se comprend par les contingences du moment de sa création (présent); les récits historiques n'y font pas exception. C'est donc par cette analyse des œuvres créées à une époque donnée que l'on débouche sur le « monde comme représentation »<sup>54</sup>. C'est à l'intérieur de ce courant de pensée de l'histoire culturelle que s'inscrivent nos recherches.

Dans le cas qui nous occupe, il s'agit de la façon dont Richelieu se construit lui-même, en tant qu'individu ou en tant que membre influent de sa société : un représentant du pouvoir monarchique en tant que principal ministre de Louis XIII et un prince de l'Église romaine par sa dignité de cardinal, deux responsabilités que beaucoup de gens – au temps du machiavélisme politique – jugeaient incompatibles. Alors, comment Richelieu va-t-il justifier ses actions? Quelles sont les valeurs qu'il mettra à l'avant-plan? L'histoire vient répondre à un besoin essentiel de l'homme, le souvenir. Ainsi, nous pouvons dire que par l'action d'écrire (ou de faire écrire) son histoire, Richelieu se souvient, « se représente » ce que fut le passé (sa vie publique) dans le but de laisser sa version des faits à la postérité, comme l'ultime monument à sa personne. La thèse de Laurent Avézou a démontré que cette représentation<sup>55</sup> est en lien constant avec le temps présent. Elle est instrumentalisée selon les besoins du moment et elle change constamment puisqu'elle est en partie liée à la mémoire collective ou individuelle de l'homme. Elle se reconstruit perpétuellement au gré des

---

<sup>54</sup> Chartier, « Le monde comme... », p. 79.

<sup>55</sup> Laurent Avézou, *La légende de Richelieu : fortune posthume d'un rôle historique du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Thèse de doctorat (Histoire), Université Paris I, 2002, 574 pages.



besoins individuels et sociaux. Si le besoin de représentation est, aux dires de Chartier, « l'instrument essentiel des cultures des sociétés d'Ancien Régime », il nous apparaît également essentiel dans l'analyse de la perception des événements et des personnages dans les diverses historiographies. C'est tout particulièrement le cas pour quelqu'un qui a joué un rôle aussi important que Richelieu dans l'histoire de la France et qui a une postérité aussi étendue.

Notre approche est novatrice car elle utilise le concept de représentation, et considère les sources à la lumière du corpus littéraire auxquelles elles appartiennent, soit celui des mémoires du XVII<sup>e</sup> siècle. Elle permet d'approfondir la connaissance du personnage et de sa pensée. Elle met également en lumière l'autoreprésentation des valeurs de Richelieu et sa relation à l'histoire voire plus précisément l'utilisation de l'histoire comme moyen de justification et de glorification. À l'instar de Françoise Hildesheimer, nous devons admettre que la lecture critique des *mémoires* « montre qu'il s'agit davantage d'une entreprise demeurée au stade de la publication sélective de textes enchaînés les uns aux autres et que l'élément narratif y est resté réduit à sa plus simple expression »<sup>56</sup>. Il n'en demeure pas moins que cet ensemble documentaire appartient, comme nous l'avons déjà expliqué, au sens large, au genre des mémoires (État et nobiliaire). À la différence du récit de l'histoire officielle (celle du règne), celui de Richelieu est davantage un plaidoyer devant le tribunal de l'histoire à la fois récit et recueil d'archives rassemblées par le héros. Une écriture qui a pour but, très personnel, de justifier et de glorifier le héros du récit, dans un ultime effort d'imposition de sa vérité à la postérité.

---

<sup>56</sup> Françoise Hildesheimer, « Les ouvrages de Richelieu à l'épreuve de la critique ou le problème de l'"Auteur" », *Revue d'histoire diplomatique*, 119, 3 (2005), p. 224.

### ***b. Méthodologie***

Dans le cadre de cette étude, la méthode que nous avons choisie consistait à dépouiller les sources en sélectionnant les passages qui mettaient en scène notre personnage et ceux qui faisaient part de ses réflexions et motivations. Ensuite, nous nous sommes attaché à regrouper les similitudes présentes dans les deux œuvres afin de peindre un portrait d'ensemble de la construction des récits. Nous avons pu mettre en lumière certaines caractéristiques importantes du genre des mémoires qui révèlent les motivations de Richelieu à écrire son histoire et à l'inscrire dans le cadre particulier d'un récit historique. Ces deux récits de vie, surtout de fin de vie, révèlent une motivation, des valeurs et une conception du monde bien personnelle. Ainsi nous nous sommes demandé : Dans quels buts ces textes ont-ils été rédigés? À qui s'adressent-ils? Quel rôle l'auteur joue-t-il dans son histoire? Est-il un personnage actif, passif, de premier plan? Etc.

Les résultats d'analyse ont ensuite été confrontés aux lumières d'une pléthore de travaux d'historiens et de littéraires qui ont permis d'éclaircir, de nuancer et de préciser nos propos.

### ***c. Les chapitres***

Nous avons divisé notre étude en trois chapitres. Le premier porte sur l'historiographie du personnage. Il vise à faire ressortir les moments forts de celle-ci (du XVII<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle) de façon à mettre en évidence l'évolution singulière de la fortune posthume de Richelieu, car ce travail s'inscrit en toute logique à la suite de cette évolution de laquelle il se veut héritier. Le second chapitre abordera la motivation première qu'a Richelieu à écrire son histoire, c'est-à-dire, la justification

qu'il donne de sa vie publique. Nous verrons comment il présente une image de lui basée sur l'importance qu'il accorde à sa réputation. Une réputation qui est en conformité avec les idéaux véhiculés par les représentations collectives du « grand noble » et du « bon ministre et conseiller d'État ». Alors que les représentations collectives ont modelé l'image que Richelieu a faite de lui-même, nous verrons à l'intérieur du troisième chapitre, qu'à son tour, le Cardinal cherche aussi à modeler ces représentations collectives motivé qu'il est par son désir de glorification personnelle.

# Chapitre 1: Destinée posthume d'un homme aux multiples visages

## Introduction

Avant que d'entrer dans le vif de notre argumentaire, il convient, afin de bien comprendre notre démarche, de présenter les moments forts de l'historiographie cardinalice. En effet, une historiographie aussi étendue que celle de Richelieu pèse lourdement sur les épaules de chacune des générations d'historiens qui ont abordé le personnage. Nous avons divisé cette historiographie en cinq périodes distinctes qui sont marquées par des changements d'importance dans la façon et les raisons d'étudier le personnage.

### I. Historiographie

#### a. XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle

La première période historiographique, constituée par le XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle, est fortement marquée par l'association de Richelieu à la monarchie absolue. Association qui servait autant la cause des détracteurs de la monarchie absolue que celle de ses défenseurs. En effet, Richelieu représentait pour ses ennemis tout ce qu'il y a de pire dans la monarchie absolue (rabaissement des valeurs de la société féodale et despotisme sans foi ni loi) alors que pour ses alliés, *a contrario*, Richelieu représentait l'image du grand serviteur de l'État et d'une époque où la France était unie et forte.

Tout comme les hommes de lettres de son époque, Richelieu tenait en haute estime l'histoire – genre le plus noble qui soit, aux dires du père Jésuite René Rapin<sup>1</sup> – et c'est dès son entrée au Conseil du roi, en 1624, qu'il affirmait son désir d'écrire l'histoire du règne de Louis XIII. Pour le moment, il n'est pas question d'analyser s'il s'agissait là d'une dévotion de la créature envers son maître ou encore d'une façon d'assurer sa propre légende. Une chose est certain cependant, Richelieu eut sous sa direction plusieurs hommes de lettres qui, sous le couvert de l'histoire du roi, rendirent une première *res gestae cardinalis*<sup>2</sup>. Mais, c'est seulement grâce à sa nièce, Marie-Madeleine de Vignerot du Plessis (1604-1675) devenue duchesse d'Aiguillon, héritière des papiers de son oncle, que Richelieu eut une première « histoire officielle »<sup>3</sup>; d'abord par la plume de Charles Vialart qui publie en 1649 une *Histoire du ministère d'Armand Jean du Plessis, cardinal-duc de Richelieu*<sup>4</sup>. Si l'accueil de ce livre fut mitigé – en pleine Fronde – ce fut tout autrement pour la colossale *Histoire du cardinal-duc de Richelieu* d'Antoine Aubéry (1616-1695) publiée en 1660 en deux

<sup>1</sup> René Rapin, S.J., *Instructions pour l'histoire*, Paris, Cramoisy, 1677, 150 pages.

<sup>2</sup> Charles Bernard, *Histoire du roy Louis XIII* en 1646 et Scipion Duplex, *Histoire du roy Louis XIII* en 1648. François Fossier a démontré que la charge d'historiographe du roi et/ou de France était honorifique, qui n'avait aucune existence institutionnelle et qui était justifiée par des motifs de polémique politique ou religieuse. Sous le ministère de Richelieu, il y a eu 9 nominations entre 1613 et 1630 et 26 entre les années 1640 et 1664. François Fossier, « À propos du titre d'historiographe sous l'Ancien Régime », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 22, 3 (juillet-septembre 1985), p. 361-417. Au sujet du fonctionnement du cabinet de Richelieu cf. *infra*. p. 23-24 et Christian Jouhaud, « Les Mémoires de Richelieu : une logique manufacturière », *Mots*, 32 (1992), p. 81-93.

<sup>3</sup> Il faut nuancer cette expression d'histoire officielle, puisque Charles Vialart ne reçut pas la charge officielle d'historiographe du cardinal – ce qu'aucun homme de lettres n'accepta, malgré les efforts de la duchesse d'Aiguillon pour en trouver un – de plus, le contexte politique de la Fronde força la duchesse à désavouer publiquement l'œuvre de Vialart. Malgré tout, la duchesse d'Aiguillon a néanmoins permis la consultation des papiers de son célèbre oncle, et ce, que quelques mois après sa mort. Avézou, *La légende de Richelieu...*, p. 89.

<sup>4</sup> Charles Vialart, dit Saint-Paul, *Histoire du ministère d'Armand Jean du Plessis, cardinal duc de Richelieu, sous le règne de Louys le Juste, XIII<sup>e</sup> du nom, roy de France et de Navarre, avec des réflexions politiques et diverses lettres concernant les négociations des affaires de Piedmont et de Montferrat*, s.l., 1649.

volumes, totalisant plus de 1 400 pages et rééditée en 1666<sup>5</sup>. Celle-ci est un véritable monument à la gloire de Richelieu où « tout n'est qu'ordre et beauté »<sup>6</sup>.

Ainsi, face à cette histoire apologétique s'opposa un dévouement pamphlétaire relayé « par la publication de Mémoires, signés ou commandités par des membres de la noblesse d'épée qui, après avoir souffert ou cru souffrir des persécutions du principal ministre, ont présenté leur version des faits à la postérité »<sup>7</sup>. Cette première vague de Mémoires se produit entre les années 1640-1680 et dépeint un sombre portrait de Richelieu<sup>8</sup>. En fait, les mémorialistes qui en sont les auteurs témoignent du dur face-à-face entre le Cardinal et la noblesse<sup>9</sup>. Le « despotisme » du Cardinal y est dénoncé avec plus ou moins d'emphase selon les auteurs, dont la verve semble correspondre à une résistance de l'ordre ancien aux mutations politiques et sociales. Alors que certains, comme Louis de Pontis et Jean Louis de Nogaret de La Valette, duc d'Épernon, considèrent que si la dévotion de Richelieu au service du roi est louable, elle a un prix fort élevé, « qui abîme les esprits et les vertus encore plus que les hommes »<sup>10</sup>. D'autres, appartenant au cercle des conjurateurs comme Claude de Bourdeille, comte de Montrésor, Louis d'Astarac, vicomte de Fontrailles et Gaston

---

<sup>5</sup> Antoine Aubéry, *Histoire du cardinal-duc de Richelieu*, Cologne, Pierre Marteau, 1666 [1660], 2 volumes.

<sup>6</sup> Laurent Avézou y voit la fin d'un cycle apologétique : « Elle scelle un cycle de justifications apologétiques animé depuis 1624 et semble le synthétiser dans son vaste corps. Tenu entre les mains, l'ouvrage impose toujours le sentiment de sa permanence, voire de son intemporalité. Tout n'est qu'ordre et beauté dans ces *Res gestae Cardinalis* qui semblent aussi inaltérables et irréfutables que les *Res gestae Augustii* gravées sur leur table de bronze. Le sens critique n'en est pas pour autant annihilé, mais il est indéniablement devancé par le caractère persuasif d'une présentation pleinement hagiographique. » Laurent Avézou, *La légende de Richelieu...*, p. 91.

<sup>7</sup> Avézou, *La légende de Richelieu...*, p. 105.

<sup>8</sup> Laurent Avézou a relevé 13 cas de figure qui sont les cas du duc de Rohan, du duc d'Épernon, du comte de La Châtre, du comte de La Rochefoucauld, du duc de Sully, du maréchal d'Estrées, du maréchal de Bassompierre, de ceux de Guichard Déageant, du duc d'Orléans, du sieur de Pontis, le comte de Montrésor, le vicomte de Fontrailles et le chevalier de Puysegur. Avézou, *La légende de Richelieu...*, p. 106-134.

<sup>9</sup> Avézou, *La légende de Richelieu...*, p. 134.

<sup>10</sup> Avézou, *La légende de Richelieu...*, p. 124.

d'Orléans défient l'œuvre de Richelieu. Des attaques en règle contre le Cardinal alimentent le récit de ces mémorialistes, le faisant paraître comme un tyran ambitieux, sans foi ni loi, soutenu par la fortune qui lui permet de surmonter toutes les embûches<sup>11</sup>. C'est ainsi que depuis le XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'à aujourd'hui, l'opposition entre Richelieu et la noblesse occupe la place d'honneur dans sa geste légendaire. D'ailleurs, il faut dire que Richelieu ne cachait pas ses orientations politiques, rappelons cette phrase du *Testament politique* : « Je luy promis [au roi Louis XIII] d'employer toute mon industrie et toute l'autorité qu'il luy plaisoit me donner pour ruiner le parti huguenot, rabaisser l'orgueil des grands, réduire tous ses sujets en leurs devoirs et relever son nom dans les nations estrangères au point où il devoit estre. »<sup>12</sup>.

À la fin du siècle, alors que l'absolutisme louis-quatorzien est remis en question – surtout après la guerre de la Ligue d'Augsbourg – l'image de Richelieu demeure toujours une sorte de miroir de l'absolutisme, positive ou négative selon les circonstances<sup>13</sup>. C'est à cette époque (1685-1715) que s'établiront les bases de la biographie romancée du Cardinal. En effet des romans<sup>14</sup>, prenant la forme de mémoires anonymes la plupart du temps, paraissent alors et serviront d'inspiration aux auteurs du XIX<sup>e</sup> siècle (notamment Alexandre Dumas), en faisant naître plusieurs

---

<sup>11</sup> Avézou, *La légende de Richelieu...*, p. 116-134. Ce point sera traité plus en détail dans le chapitre 2 portant sur le système justificatif de Richelieu.

<sup>12</sup> Richelieu, *Testament politique...*, p. 43.

<sup>13</sup> Avézou, *La légende de Richelieu...*, p.215.

<sup>14</sup> [s.a.] *Les amours d'Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII, avec monsieur le C.D.R., le véritable père de Louis XIV aujourd'hui roi de France, où l'on voit au long comment on s'y prit pour donner un héritier à la couronne, les resorts qu'on fit jouer pour cela, et enfin le dénouement de cette comédie*, Cologne, Pierre Marteau, 1693; [s.a.], *Les aventures du cardinal de Richelieu et la duchesse d'Elbeuf*, éd. Baron André de Maricourt, Paris, Bibliothèque internationale d'édition, Sansot, 1909 [1690] ; [s.a.], *Anecdotes galans, ou Histoire des amours de Grégoire VII, du cardinal de Richelieu, de la princesse de Condé et de la marquise d'Urfé, par mademoiselle D\*\*\**, Cologne, Pierre Le Jeune, 1702.

mythes qui subsistent encore dans l'imaginaire collectif d'aujourd'hui : passion libidineuse, esprit de conspiration et complot guerrier. Le principal objectif de ces écrits est de dépouiller l'Éminentissime de sa superbe en brodant sur ses rapports avec la gent féminine, et, du coup, d'alimenter la critique du pouvoir royal et de ses vicissitudes en faisant ressortir les ressorts cachés qui font l'Histoire<sup>15</sup>. Par ces romans et histoires secrètes, Richelieu « fut donc une sorte de châtiment salutaire envoyé par la providence pour faire ressentir à la France le danger d'un roi faible »<sup>16</sup>. Tantôt il est considéré comme l'amoureux éconduit de Marie de Médicis, d'Anne d'Autriche et de la duchesse d'Elbeuf, tantôt, comme le père illégitime de Louis XIV, ou l'oncle incestueux de la duchesse d'Aiguillon<sup>17</sup>. Mais au-delà de ces fausses histoires secrètes, ces faux romans et faux mémoires ont apporté de sérieux sujets d'étude et d'importantes questions aux historiens du XIX<sup>e</sup> siècle, et ce, jusqu'en 1945<sup>18</sup>.

La période qui suit la mort de Louis XIV connaîtra une hausse remarquable du nombre de publications des mémorialistes. Les principaux d'entre eux seront : Retz,

---

<sup>15</sup> Avézou, *La légende de Richelieu...*, p. 184-185.

<sup>16</sup> Avézou, *La légende de Richelieu...*, p. 198.

<sup>17</sup> Dans son chapitre II, Avézou démontre très clairement la provenance de ces histoires, dont Gatiens de Courtilz de Sandras sera peut-être l'auteur le plus imaginaire au travers de ces faux mémoires. Avézou, *La légende de Richelieu...*, p. 184 à 198.

<sup>18</sup> Maximin Deloche a d'ailleurs publié en 1931 : *Le cardinal de Richelieu et les femmes*, Paris, Émile-Paul frères, 1931, 200 pages; où il conclut de façon définitive : « Quant à donner au mot [relation avec les femmes] le sens sexuel courant, tout ce que l'on connaît, de bien prouvé, du Cardinal s'y oppose a priori », p.4.

Si tant est que le problème présente un intérêt historique en soi, les conclusions de Deloche, sont : « Richelieu a aimé les femmes comme il aimait les chats. S'il se plaisait à voir leur fourrures se marier, dans des souplesses félines, aux plis moirés de sa robe rouge, il ne les a jamais caressés sans penser à la perfidie de leurs griffes. Sa mémoire merveilleuse lui fournissait assez de comparaisons. La Femme dans sa répulsion sentimentale, ne lui a point pardonné. Où il était le maître, elle a voulu faire croire qu'il n'était qu'un esclave. Cette conquête le rehaussait. Elle s'est vengée en créant la légende » (p.198) Avézou, *La légende...*p.185 note 2. De plus, si on en croit les rares passages concernant les femmes dans le *Testament politique* et les *Mémoires* (malgré le manque d'objectivité évident de ces sources), il apparaît fort peu probable que son *Éminentissime*, en bon cardinal tridentin du XVII<sup>e</sup> siècle, ait eu des rapports du genre avec le sexe opposé.



Montchal, Loménie de Brienne, Madame de Motteville, Montglat et La Porte<sup>19</sup>. Ceux-ci dresseront un portrait très inégal du Cardinal, en retenant principalement son ascension au pouvoir, son entrée au Conseil, la bataille de Corbie en 1635, la plainte des victimes (Marie de Médicis et Gaston d'Orléans), la conjuration de Cinq-Mars et finalement, sa mort en 1642. Mais, ce sont les paroles de Madame de Motteville qui, au siècle suivant, seront reprises systématiquement par l'historiographie, en particulier l'idée de la dévotion à la raison d'État :

La vie et la mort des hommes ne le touchoient que selon les intérêts de sa grandeur et de sa fortune, dont il croyoit que celle de l'État dépendoit entièrement. Sous ce prétexte de conserver l'un par l'autre, il ne faisoit pas difficulté de sacrifier toutes choses pour sa conservation particulière; et, quoiqu'il ait écrit la *Vie du chrétien*, il étoit néanmoins bien éloigné des maximes évangéliques. Ses ennemis se sont mal trouvés de ce qu'il ne les a pas suivies, et la France en a beaucoup profité, pareille en cela à ces enfans heureux qui jouissent ici-bas d'une bonne fortune où leurs pères ont travaillé en se procurant peut-être à eux-mêmes un malheur éternel<sup>20</sup>.

C'est une autre idée, persistant jusqu'à nos jours, que celle qui associe la fortune de Richelieu à celle de la France<sup>21</sup>.

Une autre avancée notable du XVIII<sup>e</sup> siècle réside dans les travaux de l'Abbé René Richard, qui écrira une première vie du père Joseph<sup>22</sup>. Son ouvrage contribue ainsi à

---

<sup>19</sup> Il s'agit des *Mémoires* du cardinal de Retz (1717), de Charles de Montchal, archevêque de Toulouse (1717), d'Henri Auguste de Loménie, comte de Brienne, secrétaire d'État de la maison du roi pendant tout le ministériat (1719), de Madame de Motteville, dame d'atours d'Anne d'Autriche (1723), du marquis de Montglat (1727) et du valet de chambre La Porte (1755), pour les contributions essentielles au façonnage du rôle historique de Richelieu. Les autres, de moindre importance ne confèrent pas au Cardinal l'omniprésence qui le caractérise dans les premiers témoignages cités : le maréchal de Gramont et le marquis de La Fare (1716), le secrétaire d'État de la R.P.R. Paul Phélypeaux de Pontchartrain (1720), l'avocat général du parlement de Paris Omer Talon (1732), la Grande Mademoiselle, fille de Gaston d'Orléans (1735), Robert Arnauld d'Andilly (1734) et son fils l'abbé Arnauld (1756).

<sup>20</sup> Motteville citée par Avézou, *La légende de Richelieu...*, p. 212.

<sup>21</sup> Michel Carmona en fait d'ailleurs le fil conducteur de sa biographie – qui constitue l'exemple le plus éclatant de l'historiographie traditionnelle française des années 1980. Michel Carmona, *Richelieu. L'ambition et le pouvoir*, Paris, Fayard, 1999 [1983], 719 pages. - Cf. *infra*, p. 53.

« l'étoffement du rôle historique de Richelieu, puisqu'il établit les bases solides d'un couple légendaire inaltérable, qui rééquilibre la relation jusque-là exclusive du Cardinal à Louis XIII »<sup>23</sup>. S'ajoute à cela une *Histoire des diables de Loudun* (1693), où le pasteur Nicolas Aubin fait apparaître Richelieu comme un être calculateur, voire machiavélique, et à l'esprit vindicatif<sup>24</sup>.

Sous Louis XV, les points de vue hostiles s'atténuent, car Richelieu demeure le miroir de l'absolutisme : « l'identification du principal ministre à la monarchie française est tellement appuyée que son image évolue avec la situation générale du régime monarchique »<sup>25</sup>. Ainsi, devant ses mérites publics, les indéniables travers moraux du personnage – ambition, vanité, esprit vindicatif (traits que lui prête la fin du règne de Louis XIV alors que la politique hégémonique de ce dernier suscitait des réactions de rejet) – s'effacent pour laisser place aux qualités du « serviteur d'exception »<sup>26</sup>.

À travers l'instrumentalisation du personnage des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ressort une œuvre magistrale qu'on pourrait qualifier de scientifique avant la lettre : c'est celle du jésuite Henri Griffet<sup>27</sup>. En se fondant uniquement sur les traces laissées par Richelieu de son passage aux affaires, le jésuite n'a que des louanges sur son efficacité : rétablissement de l'autorité du gouvernement, fin d'un siècle de guerres religieuses par la suppression des places de sûreté protestantes, supplices exemplaires pour punir les séditions des Grands, agrandissement du royaume et équilibre des puissances pour

---

<sup>22</sup> L'abbé René Richard, *Vie du P. Joseph, Le Clerc du Tremblay, capucin, nommé au cardinalat. Seconde édition revue, corrigée et augmentée de la réponse au livre intitulé Le véritable père Josef, contenant l'histoire anecdote du cardinal de Richelieu*, Saint-Jean-de-Maurienne, 1704.

<sup>23</sup> Avézou, *La légende de Richelieu...*, p. 233 et al.

<sup>24</sup> Avézou, *La légende de Richelieu...*, p. 233 et al.

<sup>25</sup> Avézou, *La légende de Richelieu...*, p. 239.

<sup>26</sup> Avézou, *La légende de Richelieu...*, p. 239.

<sup>27</sup> Henri Griffet, *Histoire du règne de Louis XIII*, Paris, Libraires Associés, 1758, 3 volumes.

assurer le repos et la liberté de l'Europe. Par ailleurs, Griffet a été un des premiers à s'opposer à l'idée d'un roi tenu en laisse par son ministre en présentant l'image d'un roi qui trouve sa véritable grandeur en sachant déléguer son autorité :

On ne le regarda jamais comme un grand roi, parce qu'il avoit un grand ministre; cependant sa fermeté inébranlable à le soutenir contre sa propre inclination est une marque de sagesse, de discernement, et peut-être de grandeur d'âme, qui fait honneur à sa mémoire. Il n'étoit pas aveugle sur les défauts de son ministre; mais il aimoit mieux les souffrir que de se priver des avantages qu'il retiroit de ses talens; content de lui faire sentir de temps en temps qu'il étoit son maître, il cédoit presque toujours à la supériorité de ses lumières, et ceux même qui l'accusent de n'avoir fait aucun usage de l'autorité royale qui lui appartenoit sont obligés de reconnoître que c'est par son règne qu'elle a été le plus solidement établie, parce qu'il sut au moins la confier à l'homme du monde le plus capable de la faire respecter<sup>28</sup>.

Comme le souligne Laurent Avézou : « Louis XIII est le maître par nature : c'est un invariant du régime que Richelieu servait, il n'est pas même nécessaire que ce soit un fait »<sup>29</sup>.

Les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ont donc ballotté Richelieu au gré des circonstances. Si dans les moments difficiles de la monarchie le Cardinal est représenté comme l'image exemplaire d'une époque où la France était forte et unie – Vialart, Aubéry, l'Abbé Richard - , dans d'autres circonstances il est présenté comme quelqu'un ayant négligé la réformation intérieure au profit de la gloire de l'État – Nicolas Aubin, Voltaire, Montesquieu -<sup>30</sup>. Voire, les révolutionnaires ne pardonnèrent pas à Richelieu d'avoir servi la monarchie honnie : le 5 décembre 1793, sa tombe fut profanée, sa dépouille décapitée par les sans-culottes, son corps jeté à la voirie ou dans la Seine. Ainsi, le peuple érigé en juge opta pour le souvenir du tyran et de l'opresseur plutôt

<sup>28</sup> Citée d'Avézou, *La légende de Richelieu...*, p. 242.

<sup>29</sup> Avézou, *La légende de Richelieu...*, p. 242.

<sup>30</sup> Avézou, *La légende de Richelieu...*, p. 269.

que pour celui d'un homme de génie, grand serviteur de ce qui fut une monarchie rayonnante.

***b. De la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1945***

Au XIX<sup>e</sup> siècle, on quitte le monde de la critique et des récits biographiques que sont ceux des mémorialistes pour un monde plus scientifique. En effet, voici venu le siècle de l'Histoire.

Il existe dans la volumineuse bibliographie de son *Éminentissime*, produite entre 1845 et 1945, un « tronc commun bibliographique », autrement dit une série de lectures obligatoires qui forment pour tous et chacun un même corpus de réflexion. Ce « tronc commun » prend ses racines au XIX<sup>e</sup> siècle avec les premiers travaux à caractère scientifique sur le Cardinal, qui serviront de bases narratives à toutes les histoires de Richelieu qui suivront. Leur importance est telle qu'encore aujourd'hui, elles sont présentes dans les bibliographies des différentes études sur le sujet.

Cette période est dominée par l'historiographie française, qui privilégie l'histoire des grands hommes et des institutions au détriment des sujets à caractère plus englobant, comme l'absolutisme ou l'économie<sup>31</sup>. Par conséquent, les travaux portent sur trois personnages principaux : le cardinal de Richelieu, son roi Louis XIII et son « éminence grise », François Joseph Le Clerc du Tremblay, dit le Père Joseph (1577-1638), et cherchent à établir les relations qui existent entre ces trois personnages. Toujours durant cette période, d'autres thèmes, tels ceux de l'administration et de la monarchie absolue sont abordés plus rarement. Pendant la

---

<sup>31</sup> Les grands historiens de la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle sont presque tous Français : Gustave Fagniez, Gabriel Hanotaux, Marius Topin et Gaston Zeller.

première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la connaissance du personnage est approfondie grâce aux travaux de Maximin Deloche<sup>32</sup> et de Louis Batiffol qui sont les historiens les plus prolifiques à ce sujet<sup>33</sup>. Durant cette période, Jean Canu<sup>34</sup> s'intéresse également aux rapports entre Louis XIII et son ministre, alors que l'attention d'Henri Carré se porte sur *La jeunesse et la marche au pouvoir de Richelieu*<sup>35</sup>. Malgré la qualité des travaux déjà cités, nous en avons retenu deux plus marquants que les autres. D'abord, le travail de Louis Batiffol sur la légende de la persécution de l'auteur du *Cid*. Dans cette étude, ce dernier vient établir que Corneille ne fut jamais persécuté par Richelieu, ceci n'étant qu'une légende inventée par Paul Pellisson dans son *Histoire de l'Académie française* (1653). Ensuite, celui de Henri Hauser sur *La pensée et l'action économiques du cardinal de Richelieu*. Publiée en 1944, cette étude demeure, soixante ans après sa première publication, la référence au sujet de la pensée et de l'action économiques de Richelieu. En effet, elle s'oppose à l'idée que Richelieu n'entendait rien au commerce. Selon Hauser, cette perception est erronée, car elle s'appuie sur l'échec des politiques de Richelieu en matière de commerce<sup>36</sup>. Hauser

---

<sup>32</sup> Maximin Deloche, *La maison du cardinal de Richelieu*, Paris, Champion, 1912, 586 pages; *Autour de la plume du cardinal de Richelieu*, Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1920, 520 pages; *Le Cardinal de Richelieu et les femmes*, Paris, Emile-Paul frères, 1931, 200 pages.

<sup>33</sup> Louis Batiffol, *Richelieu et le roi Louis XIII. Les véritables rapports du souverain et de son ministre*, Paris, Calmann-Lévy, 1934, 317 pages; *Autour de Richelieu*, Paris, Calmann-Lévy, 1937, 205 pages; *Richelieu et Corneille. La légende de la persécution du Cid*, Paris, Calmann-Lévy, 1936, 197 pages.

<sup>34</sup> Jean Canu, *Louis XIII et Richelieu*, Paris, Fayard, 1944, 361 pages.

<sup>35</sup> Henri Carré, *La jeunesse et la marche au pouvoir de Richelieu. 1585-1624*, Paris, Grasset, 1944, 317 pages.

<sup>36</sup> Henri Hauser, *La pensée et l'action économiques du cardinal de Richelieu*, Paris, P.U.F., 1944, p. 189-194. Hauser voit en Richelieu un véritable génie, quelqu'un aux idées avant-gardistes. Alors que Colbert croyait qu'il n'y avait qu'une même quantité d'argent dans toute l'Europe, que la quantité de commerce est constante et ne peut être accrue et par conséquent qu'un royaume ne peut s'enrichir qu'au détriment d'un autre puisqu'il faut pour cela ôter l'argent de ses voisins, pour Richelieu, le commerce est créateur de valeurs nouvelles, générateur d'opulence pour tous les peuples et que les États s'enrichissent ordinairement dans la paix par le commerce. Richelieu avait proposé un large projet d'économie nationale (p.189), en cela très près du modèle hollandais qu'il ne put jamais faire appliquer, incapable, en matière de commerce, de créer une administration méticuleuse, ordonnée et

présente plutôt le Cardinal comme le précurseur de Colbert : Richelieu le génie et Colbert le bon comptable. Malgré leur originalité, ces deux ouvrages respectent la façon de faire l'histoire de leur époque, c'est-à-dire qu'ils s'intéressent aux grands hommes et aux institutions, aussi cherchent-ils à retracer les agissements et pensées de Richelieu plutôt que reconstituer la réalité plus générale de l'économie ou du théâtre comme le feront les historiens ultérieurs.

Du côté anglophone, il n'y a eu que deux études qui retiennent l'attention. Celle de Hilaire Belloc (1870-1953)<sup>37</sup> et celle de Richard Lodge (1855-1936)<sup>38</sup> qui constituent, malgré leurs nombreuses lacunes, les premiers pas d'une historiographie étrangère du cardinal de Richelieu. La biographie de Belloc est davantage un pamphlet contre Richelieu qui est identifié à Bismarck, blâmé pour à peu près toutes les avanies du monde des années 1930. Quant à celle de Lodge, Gustave Fagniez y a relevé de nombreuses erreurs méthodologiques (mauvaises citations et références) qui lui font dire que ce livre « n'est pas un guide absolument sûr »<sup>39</sup>. Ainsi, ces premiers pas étrangers ne sont pas concluants, mais néanmoins essentiels puisqu'ils vont permettre l'agrandissement du cercle des spécialistes du personnage en dehors de la France.

Ainsi, ce premier siècle d'études érudites dominé par « l'École méthodique », qui prône une approche événementielle de l'histoire par une recherche approfondie dans les divers dépôts d'archives, a mis à l'avant-scène une histoire politique et événementielle qui s'est surtout intéressée à Richelieu en tant qu'homme politique,

---

prévoyante. Ce qu'arrivera à faire le mercantilisme étroit de Colbert qui reprend la pensée du cardinal avec moins de vigueur et d'intelligence (p.193-94).

<sup>37</sup> Hilaire Belloc, *Richelieu*, New York, Garden City, 1929, 392 pages.

<sup>38</sup> Richard Lodge, *Richelieu*, London, Macmillan, 1896, 235 pages.

<sup>39</sup> Gustave Fagniez, « Richard Lodge, *Richelieu*, London, Macmillan, 1896. 235 pages », *Revue historique*, 63 (Janvier-Avril 1897), p. 379-381.

tendant de reconstituer ses moindres faits et gestes, ses rapports avec Louis XIII, sa relation avec le Père Joseph et celle avec ses ministres. Le sujet d'étude est principalement le Cardinal et non pas l'histoire de ses représentations ou encore d'autres sujets plus larges tels que l'absolutisme, l'économie française, les arts, etc. Ce sera néanmoins le cas plus tard, dans les années à venir.

### *c. La période 1945-1970*

Les études publiées entre 1945-1970 ont créé une histoire complètement éclatée qui laisse de côté les grands personnages pour favoriser l'étude des grandes structures, et en ce sens largement influencée par la démographie historique, qui s'intéresse à l'étude des comportements et des structures des populations du passé. Dans cette perspective, nous notons deux livres qui demeurent jusqu'à aujourd'hui incontournables tellement ils traitent en profondeur de leur thématique : ceux de Roland Mousnier et de Victor Lucien Tapié<sup>40</sup>. Dans les deux cas, les auteurs se concentrent sur l'étude plus générale de l'époque de Richelieu et non sur le personnage. En ce qui concerne R. Mousnier, c'est le système de la vénalité des offices et ses conséquences sur l'évolution de l'administration française et de la société en générale qui l'intéresse<sup>41</sup>. Pour sa part, V. L. Tapié, s'il accorde une part importante aux réussites politiques de Richelieu, c'est davantage un portrait de la France du premier XVII<sup>e</sup> siècle qui est dépeint, et non le Cardinal lui-même<sup>42</sup>. Malgré ces travaux magistraux, ce n'est véritablement qu'à partir de 1954 que le nombre

---

<sup>40</sup> Roland Mousnier, *La vénalité des offices sous Henri IV et Louis XIII*. Paris, P.U.F., 1971 [1945]. 724 pages. Victor L. Tapié, *La France de Louis XIII et de Richelieu*, Paris, Flammarion, 1980 [1952], 439 pages.

<sup>41</sup> William F. Church, « Publications on Cardinal Richelieu Since 1945, a Bibliographical Study », *Journal of Modern History*, 37, 4 (Décembre 1965), p. 426.

<sup>42</sup> William F. Church, « Publications on Cardinal Richelieu... », p. 421.

d'études portant sur Richelieu se fait plus régulier<sup>43</sup> et qu'un large éventail de livres et d'articles paraissent dans les divers pays européens et aux États-Unis.

Alors que de plus en plus l'influence de la démographie historique se fait sentir, à l'instar du siècle précédent, les historiens vont néanmoins continuer de s'intéresser à l'homme politique qu'était le cardinal de Richelieu. Cependant, ces études prendront majoritairement la forme de biographies. Parmi celles-ci, notons celle de Carl J. Burckhardt en trois volumes, qui est certainement une des biographies les plus complètes de son époque et qui demeure incontournable encore aujourd'hui dans les bibliographies des études cardinalices<sup>44</sup>. L'auteur y dresse en effet un portrait très complet de l'ascension de Richelieu, de ses années au pouvoir et des conséquences de son passage aux affaires, à la fois sur la France, mais aussi sur l'Europe en général.

Durant cette période, une multitude de thèmes ont été abordés par les historiens : la relation entre Richelieu et Mazarin, la politique (les idées et les auteurs), le fonctionnement de l'État, les politiques économiques (surtout coloniales), les soulèvements populaires, la participation de Richelieu à la vie religieuse (Église / État), la diplomatie, l'histoire militaire et le domaine des arts. Ces thèmes sont une matrice pour les années 1970-1980 puisque ce sont sur eux que se modèle la période suivante, et ils diversifient la représentation que les historiens se faisaient de Richelieu. Mais aussi, la multitude de nouveaux thèmes d'étude vient complexifier le personnage en rendant difficile la réalisation d'un portrait complet de ce dernier.

---

<sup>43</sup> Voir annexe 1, p. viii.

<sup>44</sup> Elle a d'abord été publiée en allemand en 1965 et traduite en français par la suite durant les années 1970-75. Carl Jacob Burckhardt, *Richelieu*, Paris, Robert Laffont, 1970-1975, 3 volumes.



*d. Période 1970-1980*

Les ouvrages des années 1970-80 continuent dans le sens de l'étude des grandes structures avec de multiples rééditions et approfondissements des thèmes de la décennie précédente (relation entre Richelieu et Mazarin, la politique, le fonctionnement de l'État, etc.). Chez les historiens anglophones la politique et plus particulièrement la question de la raison d'État seront à la mode. Deux historiens vont ainsi contribuer à l'approfondissement de ce sujet : en Angleterre, Richard Bonney et aux États-Unis, William F. Church<sup>45</sup>. Avec leurs travaux, Richelieu n'appartiendra finalement plus uniquement à une historiographie française. À ces recherches, il faut ajouter un très important collectif d'historiens français de 1972 qui ont produit un état de la question des études cardinalices. Cet ouvrage contient des articles qui abordent les questions de l'homme, de la religion, de la politique intérieure et extérieure, de la relation de Louis XIII et de son ministre, la culture. On y retrouve également le très important article de Roland Mousnier, qui traite pour la première fois de la question du mythe de Richelieu<sup>46</sup>. En fait, ce livre est le digne représentant des années 1945-1970, en ce sens où il vient donner une image de Richelieu par l'accumulation d'études sur des thèmes qui ne sont reliés que par le sujet général de l'étude qui est Richelieu, mais qui ne tentent pas, par exemple, de traiter à la fois de la pensée politique et de la pensée économique. À l'exception de l'article de Mousnier, Richelieu est traité davantage comme un prétexte pour étudier d'autres sujets.

---

<sup>45</sup> Richard Bonney, *Political Change in France under Richelieu and Mazarin. 1624-1661*, Oxford, Oxford University Press, 1978, 508 pages.

William F. Church, *Richelieu and the Reason of States*, Princeton, Princeton University Press, 1972, 554 pages.

<sup>46</sup> Antoine Adam, *et al. Richelieu*, Paris, Hachette, 1972, 252 pages. (Coll. « Génies et Réalités »). Les historiens ayant contribué à cet ouvrage sont : Antoine Adam, Maurice Andrieux, R.P. Pierre Blet S.J., Georges Bordonove, Philippe Erlanger, Roland Mousnier et Victor L. Tapié.

*e. Période 1980-2007*

Ce dernier quart de siècle d'étude sur le cardinal de Richelieu fut le plus productif et innovateur depuis la période érudite du XIX<sup>e</sup> siècle. Cela s'explique en grande partie par certains tournants majeurs dans l'historiographie. Le premier délaisse l'étude des grands thèmes pour l'étude du langage et du discours : le tournant linguistique ou « linguistic turn »<sup>47</sup>. Cette approche, héritée de l'historiographie américaine, propose de recentrer l'intérêt de l'objet d'étude sur les textes eux-mêmes plutôt que sur l'étude des structures sociales ou encore des constructions intellectuelles. Le second, nommé microhistoire, propose de ramener l'étude historique à une échelle plus petite afin de s'intéresser davantage à l'individu. En effet, l'étude d'un individu en particulier permet bien souvent de mettre en évidence le monde qui l'entoure et surtout de mieux comprendre la conception du monde que pouvait avoir une personne donnée à une époque donnée.

Durant les premières années de la décennie 1980, nous assistons à un essor du nombre de publications au sujet de Richelieu qui s'explique en grande partie par la célébration du quatre centième anniversaire de sa naissance en 1985 et du trois cent cinquantième anniversaire de sa mort en 1992. Selon la *Bibliographie annuelle de l'histoire de France*, durant la période s'échelonnant de 1981 à 1993, la moyenne annuelle des publications et/ou rééditions au sujet du Cardinal était de 11 (une année record de 23 publications en 1990). La moyenne pour l'ensemble de la période de

---

<sup>47</sup> Richard M. Rorty, *The Linguistic Turn : essays in philosophical method*, Chicago, The University of Chicago Press, 1992 [1967], 407 pages.

1980 à 2006 est de 9,1 publications par année, alors que celle de 1953 à 2006 est de 7,3<sup>48</sup>.

En plus d'un nombre croissant de publications, nous retrouvons deux tendances historiographiques distinctes. La première, triomphante au début des années 1980 et reléguée de plus en plus aux oubliettes par la suite, est la vision traditionnelle du cardinal de Richelieu, héritée de l'historiographie française du XIX<sup>e</sup> siècle, dont le plus bel exemple est la biographie de Michel Carmona<sup>49</sup>. L'ouvrage apporte une perspective qui lie le sort de la France à celui de Richelieu sous la forme d'un récit politique et événementiel ponctué d'anecdotes empruntées aux historiens du début du XX<sup>e</sup> siècle, particulièrement Gabriel Hanotaux et Maximin Deloche.

La seconde tendance prône une volonté de relecture et de retour aux documents d'époque. Elle est amorcée par les historiens britanniques et américains et, plus précisément, par les travaux novateurs de Joseph Bergin, Elizabeth Wirth Marvick et John H. Elliott. Cette approche supplante lentement la vision traditionnelle d'un Richelieu très politique, peu religieux et adorateur de la raison d'État – héritage des mémorialistes des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et de l'historiographie du XIX<sup>e</sup> siècle. Ces historiens profitent de la période de commémoration de la naissance et de la mort de Richelieu qui suscitera des nombreuses publications, colloques et expositions<sup>50</sup>.

---

<sup>48</sup> Voir le tableau de l'annexe 1 : « Bibliographie annuelle de l'histoire de France (1953-2006), "Richelieu, Armand-Jean du Plessis cardinal de" » p. viii.

<sup>49</sup> Michel Carmona, *Richelieu. L'ambition et le pouvoir*, Paris, Fayard, 1983, 719 pages.

<sup>50</sup> C'est en partie ce qu'est le collectif de Joseph Bergin et Laurence Brockliss, *Richelieu and His Age*, Oxford, Clarendon Press, 1992, 288 pages. À titre d'exemple, notons l'interprétation controversée de Robin Briggs sur les volontés réformatrices du Cardinal. Selon lui, Richelieu n'est pas ce réformé manqué, frustré par des guerres obligées, mais plutôt quelqu'un qui a essayé de plaire politiquement à une multitude de groupes (églises, nobles, universités...) en temps d'incertitudes et de fragilité politique (le début de son ministère), ce qui expliquerait le fait que ces réformes furent abandonnées

Tout d'abord, il faut souligner les travaux de Elizabeth Wirth Marwick. En effet, cette dernière abordera le personnage d'un point de vue complètement différent et entièrement nouveau, celui de la psychanalyse. Cependant, son livre intitulé *The Young Richelieu : A Psychoanalytic Approach to Leadership*, connaîtra un accueil mitigé par le milieu historique américain et français, on lui reprochera souvent des conclusions trop hâtives<sup>51</sup>. Pour sa part, l'historien anglais Joseph Bergin, par la découverte de nouvelles archives, apporte un nouvel éclairage du personnage. En effet, au début du XX<sup>e</sup> siècle, selon Bergin, l'on se référait généralement aux travaux de Louis Batiffol (1937) ou encore de Maximin Deloche (1912), sans trop s'interroger sur le comment et le pourquoi de leurs chiffres<sup>52</sup>. Sa découverte de cinq volumes d'actes manuscrits sur les affaires de Richelieu entre 1631 et 1642 lui permet de rédiger une étude qui fera école<sup>53</sup>. Ces nouvelles sources lui permettent d'explorer un côté de la carrière de l'homme qui jusqu'alors était encore inconnu ou presque : la question de sa fortune et surtout, comment elle a été amassée. Cet aspect révèle un homme et une « stratégie de gloire » bien déterminée qui avait pour objectif son enrichissement personnel ainsi que celui de sa famille. Suite à ces percées de

---

après la journée des Dupes de novembre 1630. Robin Briggs, « Richelieu and Reform », dans Joseph Bergin and Laurence Brockliss, *Richelieu and His Age*, Oxford, Clarendon Press, 1992, p.71-99.

<sup>51</sup> Elizabeth Wirth Marwick, *The Young Richelieu: A Psychoanalytic Approach to Leadership*. Chicago, University of Chicago Press, 1983 [1980], 215 pages. À ce sujet, les propos de Joseph Bergin sont sans appel : « Combien de biographes, à chaque génération, ont été fascinés par la personnalité toujours insaisissable de cet homme complexe et énigmatique. Il en est résulté, la plupart du temps, des ouvrages éphémères, surtout lorsqu'ils ont tenté un portrait psychologique définitif du personnage. Sous la forme la plus récente de la psycho-histoire, cette perspective semble vouée à continuer de produire des résultats peu satisfaisants, compte tenu de l'importance démesurée accordée à des théories psychologiques ou psychanalytiques qui manquent tout simplement par trop de fondements historiques avérés ». *Pouvoir et fortune de Richelieu*, Paris, Robert Laffont, 1987 [1985], p.18.

<sup>52</sup> Louis Batiffol, *Autour de Richelieu. Sa fortune. Ses gardes et mousquetaires. La Sorbonne. Le château de Richelieu*, 5<sup>e</sup> éd., Paris, Calmann-Lévy, 1937, 205 pages. Maximin Deloche, *La maison du Cardinal de Richelieu*, Paris, Champion, 1912, 586 pages.

<sup>53</sup> Joseph Bergin, *Pouvoir et fortune de Richelieu*, Paris, Robert Laffont, 1987 [1985], 264 pages. Joseph Bergin, *L'ascension de Richelieu*, Paris, Payot, 1994 [1991], 372 pages (Coll. : « Payot Histoire »).

l'historiographie étrangère, cette volonté de réinterprétation sera reprise par les historiens français, notamment Roland Mousnier, Françoise Hildesheimer et François Bluche, qui intègrent ces travaux étrangers à leur réflexion<sup>54</sup>. Jusqu'alors, on ne voyait guère les travaux étrangers dans l'historiographie française. Cependant, la volonté la plus affirmée d'une réinterprétation consécutive d'un retour obligé aux sources est certainement celle de Françoise Hildesheimer. Son essai, intitulé *Relectures de Richelieu*<sup>55</sup> vient, par l'étude des textes attribués à Richelieu, nous donner une nouvelle vision de l'homme et de ses motifs, de nouvelles explications de ses actions. Et plus particulièrement en ce qui a trait à l'aspect religieux du personnage. À l'instar de François Bluche en 2003, elle publie une nouvelle biographie de Richelieu qui remet en question de nombreuses idées préconçues du personnage, notamment celle de l'ascension vers le pouvoir d'un ambitieux sans foi ni scrupule<sup>56</sup>. Ces années furent donc marquées par de nombreuses innovations provenant d'abord des historiens anglais et américains et ensuite des Français. Ainsi, les dernières vingt-sept années d'études sur le Cardinal ont vu la fin de l'approche traditionnelle, causée en grande partie par les découvertes en archives. Il s'agit donc d'une relecture historique affirmée à l'aide de nouveaux prismes d'analyse – notamment celui de l'histoire des représentations dans lequel s'inscrit cette étude – qui passe inévitablement par un retour à l'analyse des documents d'époque.

---

<sup>54</sup> François Bluche, *Richelieu*, Paris, Perrin, 2003, 339 pages. Françoise Hildesheimer, *Richelieu : une certaine idée de l'État*, Paris, Publisud, 1985, 126 pages; *Relectures de Richelieu*, Paris, Publisud, 2000, 273 pages; *Richelieu*, Paris, Flammarion, 2004, 590 pages. Roland Mousnier, *L'Homme rouge ou la vie du cardinal de Richelieu*, Paris, R. Laffont, 1992, 905 pages.

<sup>55</sup> Françoise Hildesheimer, *Relectures de Richelieu*, Paris, Publisud, 2000, 273 pages.

<sup>56</sup> François Bluche, *Richelieu*, Paris, Perrin, 2003, 469 pages. Françoise Hildesheimer, *Richelieu*, Paris, Flammarion, 2004, 590 pages.

## Conclusion

Nous avons pu constater dans la première partie de ce chapitre toute la richesse que nous réserve l'historiographie cardinalice. De sa naissance au XVII<sup>e</sup> siècle, jusqu'à aujourd'hui, elle a été une source intarissable de débats : à ses premiers historiens panégyriques, les mémorialistes vont opposer leur voix. Les réactions que suscitaient le cardinal de Richelieu vont s'estomper au XIX<sup>e</sup> siècle avec le début d'une histoire plus scientifique qui, par ses avancées, servira de trame narrative à la très grande majorité des histoires de Richelieu et du règne de Louis XIII jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle. Les thèmes d'études vont ensuite se multiplier et la connaissance factuelle du personnage va s'approfondir de façon notable jusqu'au début des années 1980. C'est à ce moment que de plus en plus de spécialistes prennent conscience de la nécessité de s'éloigner de cette historiographie traditionnelle par trop empreinte de faussetés historiques. C'est à leurs yeux par une relecture des documents d'époque et la confrontation de ces dernières à de nouvelles sources que devait passer la réinterprétation de certaines parties de cette histoire. Sans véritablement être encore en mesure de réviser l'ensemble des idées et préjugés hérités de presque 400 ans d'historiographie, ces diverses études ont permis de nuancer le portrait du personnage qui, s'il demeure toujours politique, est certainement plus religieux, moins dépeint comme l'adorateur de la raison d'État, plus loin du monstre et du demi-dieu, et plus près de l'homme du XVII<sup>e</sup> siècle. C'est en partie de cette démarche qu'est héritière notre étude qui par l'analyse du *Testament politique* et des *mémoires* de Richelieu va être en mesure de nuancer certaines perceptions au sujet du personnage.

Les deux chapitres qui suivent traiteront de l'autoreprésentation de Richelieu. Quel rôle Richelieu a-t-il joué dans la fabrication de son image? Dans quel but a-t-il tenu à écrire son histoire? Car, en effet, Richelieu a agi sur les représentations que se faisaient de lui ses contemporains, mais il était aussi habité de représentations collectives qui le modelaient et qu'il cherchait aussi à modeler. Ce qui se traduit doublement dans la façon dont il se présente à ses contemporains et à la postérité. D'une part, sa conformité aux idéaux véhiculés par les représentations collectives du « bon ministre » et « bon conseiller » fournit les assises de son autojustification. D'autre part, la part active qu'il joue dans l'élaboration de sa réputation présente et future trahit son désir d'autoglorification.

## Chapitre 2 : Justification de soi

« Cardinal's aim in writing history was to show that everything he had done was reasonable. »

Orest Ranum, « Richelieu, the Historian »,  
*Cahiers du Dix-Septième siècle.*  
*An Interdisciplinary Journal*, I, (1987), p. 66.

« Ainsi que le succez qui a suivi les bonnes intentions qu'il a plu à Dieu me donner pour le règlement de cet Estat justifiera aux siècles à venir la fermeté avec laquelle j'ay constamment poursuivi ce dessein [...] »

Richelieu, *Testament politique*, p. 43.

### Introduction

Quand il se présente à ses contemporains et à la postérité, le cardinal de Richelieu cherche d'abord à légitimer sa vie et ses actions. Cette autojustification repose sur trois grands thèmes qui répondent aux reproches faits par ses adversaires au sujet de ses politiques, de son ascension et de la place qu'il occupe auprès du roi. L'entreprise est plus qu'une simple réplique aux libelles provenant de l'extérieur des frontières – comme le soutient Orest Ranum. En fait, selon Hélène Duccini, Richelieu s'est servi de tous les artifices de la propagande – censure incluse<sup>1</sup> – afin de museler les oppositions et soigner son image. Aussi le Cardinal s'est-il très tôt soucié de sa réputation bien avant de rédiger ses mémoires, qui n'ont d'ailleurs pas été publiés de son vivant. C'est dire qu'il s'est consciemment investi dans une dynamique mémorielle qu'il a cherché à maîtriser, en entretenant autour de lui un réseau

---

<sup>1</sup> Duccini a très bien démontré la force de la censure politique mise en place par le Cardinal. En effet, durant son ministériat, la production de libelles était en baisse : Hélène Duccini, *Faire voir, faire croire : l'opinion publique sous Louis XIII*, Paris, Champ Vallon, 2003, p. 375.



important de secrétaires, d'écrivains (Jean Rotrou, François Le Métel, seigneur de Boisrobert, Guillaume Colletet, Claude de l'Estoile et Pierre Corneille), d'ecclésiastiques (le père Lescot, Léon de Saint-Jean et surtout le père Joseph du Tremblay) et de polémistes (Mathieu de Morgues, François Dorval-Langlois, sieur de Fancan, Jérémie Ferrier, Jean Sirmond, Paul Hay du Chastelet et Achille Harlay de Sancy) qui servaient sa cause. Rappelons que c'est à la suite d'une campagne pamphlétaire conduite en sous-main par Richelieu que le principal ministre du moment, le marquis de La Vieuville a été limogé par Louis XIII, laissant alors toute la place au Cardinal<sup>2</sup>.

## **I. Justification de ses politiques**

Tout au long de son ministériat, Richelieu a été lui-même la cible de nombreuses critiques concernant ses choix politiques; l'opposition la plus forte a été celle du parti dévot. Également appelée « parti des Catholiques français » ou « parti des Bons catholiques », cette faction politique, dont les chefs de file étaient Michel de Marillac et Marie de Médicis, succéda à la Ligue. Comme cette dernière, elle prônait une politique basée sur la défense des intérêts de la religion catholique, en favorisant un rapprochement avec la puissance espagnole tout en défendant une politique intérieure axée sur l'opposition aux protestants. Favorables à l'émergence d'une monarchie forte, ils avaient cependant une conception traditionnelle du pouvoir royal tempéré par le conseil des nobles. Ils croyaient avoir trouvé en la personne du cardinal de Richelieu un puissant allié, or celui-ci s'opposa à leurs intérêts en défendant une politique étrangère anti-espagnole (politique dite du « Bon français »)

---

<sup>2</sup> Duccini, *Faire voir...*, p. 397-408.

et en s'alliant à des puissances protestantes. La journée des Dupes (11 novembre 1630) marqua la victoire de la politique de Richelieu sur celle défendue par les dévots, ce qui mena à la disgrâce de Marie de Médicis et de Michel de Marillac.

Choisissant alors de demeurer fidèle à la Reine mère, Mathieu de Morgues se fit particulièrement cinglant et prolifique dans la publication de pamphlets attaquant les politiques et décisions du Cardinal, mais aussi en l'accusant de trahison envers celle à qui il devait son ascension. Selon Duccini, Richelieu ne pouvait ignorer ces critiques puisqu'elles provenaient d'un de ces anciens obligés, un homme de lettres qui, jusqu'alors, le servait en se spécialisant dans la polémique<sup>3</sup>. En fait, ce ne serait qu'à ce moment-là que le Cardinal aurait conçu le projet d'une histoire du règne de Louis XIII dans le but premier de justifier ses propres actes<sup>4</sup>. Il est intéressant de noter à ce sujet que la rédaction des *mémoires* n'a débuté qu'après la journée des Dupes soit tard dans l'année 1630, le gros de l'œuvre s'opérant au cours de 1631<sup>5</sup>.

D'une façon générale, et souvent très longuement, Richelieu motive tous les conseils qu'il donne au roi en présentant en détail les pour et les contre et en invoquant la raison, le service du roi, de l'État et de Dieu. Mais, une façon des plus surprenantes, dont va se servir Richelieu pour défendre ses choix est de se servir du mythe encore très présent du défunt roi Henri IV. Cette utilisation de « l'ombre » du roi-martyr est à considérer du point de vue stylistique comme « genre-breaking » ou une nouveauté du genre car, en incluant des scènes théâtrales au récit<sup>6</sup>, elle apporte une façon tout à fait originale d'écrire l'histoire au XVII<sup>e</sup> siècle. Richelieu est en effet

<sup>3</sup> Hélène Duccini, *Faire voir...*, p. 397-408.

<sup>4</sup> Orest Ranum, « Richelieu, the Historian », *Cahiers du Dix-Septième siècle. An Interdisciplinary Journal*, I, (1987), p. 74-75.

<sup>5</sup> François Bluche, *Richelieu*, Paris, Perrin, 2003, p. 190.

<sup>6</sup> Ranum, « Richelieu... », p. 63.

un des premiers à réaliser la force de ce mythe et à s'en servir afin de justifier ses politiques<sup>7</sup>. L'image du grand roi pacificateur et unificateur du royaume demeurera ensuite très présente jusqu'à la Révolution française.

### *a. L'ombre d'Henri le Grand*

#### *Le programme politique*

Ainsi, Richelieu se sert du mythe de Henri IV pour justifier ses politiques. En effet, face à une opposition très féroce, le Cardinal rappelle que ses visées politiques sont celles d'Henri IV. Le premier exemple d'importance apparaît dès le premier livre des *mémoires* qui débute son récit en 1610, année de la mort d'Henri et de la régence de Marie de Médicis. Dans le but de préparer sa succession, Henri aurait transmis à Marie, qu'il voulait pour régente, sept préceptes nécessaires au bon gouvernement de l'État. Ces préceptes ne se retrouvent, à notre connaissance, dans aucun document officiel; en fait c'est Richelieu qui, se posant comme un témoin privilégié, affirme leur authenticité en écrivant : « Je ne dois pas oublier à remarquer, en cette occasion, quelques particularités importantes connues de peu de gens, mais que j'assume être véritables, pour les avoir apprises de la Reine et du président Jeannin, qui les savoient de la bouche du Roi »<sup>8</sup>.

Résumons le contenu de ces préceptes : le premier, il s'agit pour la régente d'être « fort retenue et réservée au changement des ministres »; le second, « qu'elle ne se laissât pas gouverner à des étrangers, et surtout qu'elle ne leur donnât point de part à la conduite de ses Etats »; le troisième, « qu'elle maintînt les parlements en

<sup>7</sup> Ranum, « Richelieu... », p. 74.

<sup>8</sup> Richelieu, Armand Jean du Plessis, cardinal de. *Mémoires du Cardinal de Richelieu*. Paris, Édition Michaud et Poujoulat, 1837-1838. 3 volumes (1610-1638), 2<sup>e</sup> série, Tome 7 (« Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France »), p. 13.

l'autorité qui leur appartenait de rendre la justice au tiers et au quart; mais qu'elle se donnât bien garde de leur laisser prendre connoissance du gouvernement de l'Etat, ni faire aucune action par laquelle ils pussent apparemment autoriser la prétention imaginaire qu'ils avoient d'être tuteurs des rois »; le quatrième, « qu'elle ne prît point conseil de ses passions »; le cinquième, « qu'elle traitât bien les jésuites, mais en empêchât, autant qu'elle pourroit, l'accroissement sans qu'ils s'en aperçussent, et surtout leur établissement ès places frontières »; le sixième, « de ne point avantager les grands en ce en quoi le service du Roi peut recevoir préjudice, et son autorité diminution; mais qu'ès choses indifférentes et qui ne peuvent être de cette conséquence, elle fût soigneuse de les contenter, de crainte que ses refus peu nécessaires n'altérassent leur affection, et que, quand ils verroient qu'il n'y auroit rien à espérer pour eux, il n'y eût beaucoup à craindre pour l'État »; le septième, que « tôt ou tard elle seroit contrainte d'en venir aux mains avec les huguenots, mais qu'il ne falloit pas leur donner de légers mécontentemens, de crainte qu'ils ne commençassent la guerre avant qu'elle fût en état de l'achever ». Et finalement, il existe un huitième point qui, sans être un des préceptes particuliers au bon gouvernement de l'État, est néanmoins dans la ligne directrice de la politique étrangère maintenue par Richelieu, à savoir de s'opposer à la maison d'Autriche par diverses alliances – notamment celle avec les Protestants. Dans ce dernier passage, de près de quatre pages<sup>9</sup>, semble transparaître aussi l'opinion d'Henri IV sur les mariages espagnols et sur les alliances entre les couronnes :

Il témoignoit souvent être du tout éloigné de marier sa fille au roi d'Espagne, qui depuis l'a épousée; alléguant pour raison que la disposition de ces deux États étoit telle, que la grandeur de l'un étoit

---

<sup>9</sup> Richelieu, *Mémoires...*, Tome 7, p. 14-17.

l'abaissement de l'autre; ce qui rendant l'entretien d'une bonne intelligence entre eux du tout impossible, les alliances étoient inutiles à cette fin entre les deux couronnes, qui considèrent toujours plus leurs intérêts que leurs liaisons. Pour preuve de quoi il alléguoit d'ordinaire l'exemple du mariage d'Élisabeth avec Philippe II, qui ne produisit autre fruit qu'une misérable mort à cette innocente et vertueuse princesse. [...] Qu'il avoit toujours destiné sa fille aînée pour la Savoie, estimant qu'il étoit plus utile à un grand roi de prendre des alliances avec des Princes inférieurs, capables de s'attacher à ses intérêts, qu'avec d'autres qui fussent en prétention d'égalité; Qu'ils n'avoit point encore de dessein pour ses deux autres filles, mais qu'il ne doutoit pas qu'avec le temps Dieu ne fît naître des occasions qu'il étoit impossible de prévoir; Que, par souhait, il en eût voulu bien mettre une en Flandre [...] et l'autre en Angleterre, en sorte qu'elle y pût apporter quelque avantage à la religion<sup>10</sup>.

En fait, il s'agit très exactement des politiques endossées par Richelieu que celui-ci met dans la bouche du feu roi martyr et respecté de tous. Voilà une caution de taille que personne n'oserait remettre en question.

### *Les duels*

S'il est une politique qui suscita de vives réactions de la part de l'opposition (surtout de la part des Grands), c'est bien l'édit de février 1626 qui interdisait les duels. Mais ce qui allait marquer les esprits de l'époque c'est surtout l'affaire du célèbre duel du 12 mai 1627<sup>11</sup>. En effet, les duels étaient monnaie courante dans la noblesse française de la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle à la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Entre 1588 et 1608, on croit que plus de 7 000 nobles ont connu cette mort violente<sup>12</sup>. Avant cet édit, le pouvoir royal avait tenté à six reprises de sanctionner cette pratique, mais sans succès. Aussi, cette dernière ordonnance

<sup>10</sup> Richelieu, *Mémoires...*, Tome 7, p. 14-15.

<sup>11</sup> François Montmorency-Bouteville (1600-1627) et François de Rosmadec, comte des Chapelles (1598-1627) avaient défié l'édit de Richelieu en participant à un duel sur la Place-Royale, le 12 mai 1627. Le duel opposait Guy d'Harcourt, comte de Beuvron à Bouteville. Alors qu'aucun des deux duellistes n'avaient obtenu l'avantage sur l'autre, Bussy d'Amboise (second de Beuvron) fut tué par des Chapelles (second de Bouteville).

<sup>12</sup> Bluche, *Richelieu...*, p. 125.

marquait la volonté d'enrayer les duels qui n'étaient désormais plus considérés comme un simple délit, mais comme un crime de lèse-majesté, c'est-à-dire, considéré comme une offense directe au Roi, à sa famille, à sa maison, à ses proches et/ou à ses droits souverains<sup>13</sup>. Alors que le parlement ou le roi avaient coutume d'accorder sa clémence, cette fois il en fut tout autrement. Et à son habitude, Richelieu rédigea un mémoire à ce sujet énumérant les pour et les contre de la décision à prendre et il concluait sa position ainsi : « Il est question de couper la gorge aux duels, ou aux édits de Votre Majesté. La punition de ces messieurs sera un moyen convenable, quoique non infaillible, pour le premier effet, et la grâce un très-assuré pour le second »<sup>14</sup>.

Le Cardinal est, cependant, moins catégorique dans son *Testament politique* : il y apparaît plus humain, bien qu'il choisisse le parti de la raison d'État :

J'avoue que mon esprit ne fut jamais plus combattu qu'en cette occasion où à peine pus-je m'empescher de céder à la compassion universelle que le malheur de ces deux gentilhommes imprimoit à tout le monde, aux prières des personnes les plus qualifiées de la cour et aux importunités de mes plus proches parens. Les larmes de sa femme me touchoient très sensiblement, mais les ruisseau de sang de votre noblesse qui ne pouvoient estre arrêtés que par l'effusion du leur me donnèrent la force de résister à moy-mesme et d'affermir V.M. à faire exécuter pour l'utilité de son Estat ce qui estoit quasi contre le sens de tout le monde et contre mes sentimens particuliers<sup>15</sup>.

D'ailleurs, dans la deuxième section du chapitre 3<sup>e</sup> : « De la noblesse », Richelieu traite « des moyens d'arrêter le cours des duels ». Cette section est très surprenante, puisqu'on y lit une réflexion – davantage qu'un traité en bonne et due forme – dans laquelle il reconnaît que la condamnation à mort des duellistes n'a pas eu l'effet

<sup>13</sup> Bluche, *Richelieu...*, p. 126.

<sup>14</sup> Richelieu, *Mémoires...*, Tome 7, p. 449.

<sup>15</sup> Richelieu, *Testament politique...*, p. 49.

escompté : « Les François méprisent tellement leur vie que l'expérience nous a fait connoître que les plus rigoureuses peines n'ont pas toujours esté les meilleures pour arrêter leur frénésie »<sup>16</sup>. Et s'il termine son exposé en se prononçant pour l'application rigoureuse de la loi, c'est davantage la violation des édits qu'il condamne que l'idéal nobiliaire de la défense de l'honneur. Il ne faut pas oublier que Richelieu appartenait à la classe nobiliaire, avec qui il partageait des valeurs communes, tout en étant un serviteur acharné de l'État moderne. Cependant :

Les duels étoient devenus si communs, si ordinaires en France, que les rues commençoient à servir de champ de combat, et, comme si le jour n'étoit pas assez long pour exercer leur furie, ils se battoient à la faveur des astres, ou à la lumière des flambeaux qui leur servoit de funeste soleil. La multitude de ceux qui se battoient étoit si grande, et les peines ordonnées par les édits précédens si rigoureuses, que le Roi avoit peine de les faire punir, d'autant que ce n'eût plus été un effet de justice, qui est d'en châtier un petit nombre pour en rendre sages beaucoup, mais plutôt un effet d'une rigueur barbare, qui est d'étendre la punition à tant de personnes, qu'il semble n'en rester plus qui puissent s'amender par l'exemple<sup>17</sup>.

Encore une fois, l'image du défunt roi sert l'argumentation de Richelieu. En effet, sa mort violente est présentée comme une conséquence divine de la tolérance des duels : « À quoi il [Louis XIII] étoit particulièrement obligé par l'exemple du feu Roi, la manière de la mort duquel étoit quasi attribuée à une punition de Dieu pour avoir toléré les duels. »<sup>18</sup>.

Si cet événement est à l'origine de la légende noire de Richelieu, il est de plus en plus admis que la décision de maintenir la condamnation était bel et bien celle de Louis XIII et non pas celle d'un Richelieu manipulant un roi faible<sup>19</sup>. Dans son

<sup>16</sup> Richelieu, *Testament politique...*, p. 154.

<sup>17</sup> Richelieu, *Mémoires...*, Tome 7, p. 373.

<sup>18</sup> Richelieu, *Mémoires...*, Tome 7, p. 373.

<sup>19</sup> Bluche, *Richelieu...*, p. 127.

*Testament politique*, le Cardinal laisse entendre au roi que : « rien ne vous put empêcher d'arrêter le cours des duels par le chastiment des sieurs Bouteville et Dechapelles »<sup>20</sup>. Or, ce qui importe ici n'est pas d'évaluer si Richelieu a manipulé le roi, mais plutôt ce que révèle cette affaire, c'est-à-dire une opposition entre deux conceptions du pouvoir. D'un côté, l'ancienne perception de la monarchie, partagée par l'ensemble de la noblesse, où le roi représente la loi vivante; sa grâce et sa clémence sont alors une manifestation de sa toute puissance (le roi étant au-dessus de la loi). De l'autre côté (position de Richelieu, de Louis XIII et d'Henri IV), l'autorité du roi (c'est-à-dire l'État) est placée au-dessus de sa personne, et il peut donc exiger que la justice l'emporte sur la clémence. « La grâce royale devient alors dérogoire à une loi qui s'impose même au roi »<sup>21</sup>.

#### *L'alliance avec les puissances protestantes*

Il existe, mais dans une moindre mesure, une autre politique où Richelieu a eu recours au soutien d'Henri IV afin de la justifier, soit la très controversée alliance avec les puissances protestantes<sup>22</sup>. Alors que la politique intérieure de Richelieu concernant les protestants était supportée par les dévots, sa politique extérieure de s'engager sur la voie des alliances protestantes anglaise et hollandaise - et plus tard suédoise - semblait scandaleuse et a été fort violemment controversée<sup>23</sup>. En effet, Richelieu rappelle que cette alliance avait été contractée par le feu roi, mais

<sup>20</sup> Richelieu, *Testament politique...*, p. 49.

<sup>21</sup> Françoise Hildesheimer, *Richelieu*, Paris, Flammarion, 2004, p. 179.

<sup>22</sup> À ce sujet, Richelieu a écrit un texte intitulé *Discours sur la légitimité d'une alliance avec les hérétiques et les infidèles* qui se retrouve dans l'édition des *Mémoires du cardinal de Richelieu* de la Société de l'histoire de France, 1921, tome V, p. 283-308. Ce texte a pour source, selon Hildesheimer, un mémoire intitulé *Savoir s'il est licite de secourir les Hollandois* (que nous n'avons pu consulter) et *Le Catholique d'Etat* de Jérémie Ferrier, Paris, Joseph Bouillerot, 1625, 215 pages.

<sup>23</sup> Hildesheimer, *Richelieu...*, p. 135.



seulement « qu'après que le Roy d'Espagne eust formé une ligue en ce Royaume pour usurper la couronne »<sup>24</sup>, tout en rappelant que les rois se doivent, par obligation divine, de protéger leur autorité et leur État. Autrement dit, Richelieu est forcé de s'allier à la puissance hérétique hollandaise étant donné l'agression de l'Espagne catholique. Ainsi, la défense de l'État rend licites des moyens qui ne le seraient pas d'ordinaire. « Rien n'interdit d'assister les protestants ni de s'assurer de leur assistance, puisqu'il s'agit de se garantir d'un mal supérieur »<sup>25</sup>. Ici, Richelieu vient de substituer la raison d'État à celle de la monarchie catholique, la nécessité politique à celle de la religion. Le Cardinal s'affirme alors en tant que « politique », à la grande déception des dévots qui avaient soutenu son ascension et qui voyaient en lui un grand défenseur de la catholicité.

#### ***b. La raison***

« Au reste, il n'y a personne qui ne sache que la foiblesse de nostre siècle est telle qu'on se laisse plutôt aller aux importunités que conduire à la raison... », Richelieu, *Testament politique*, p. 164.

« La raison doit estre le flambeau qui eclaire les princes en leur conduite et en celle de leur Estat. », Richelieu, *Testament politique*, p. 246.

La pensée politique au XVII<sup>e</sup> siècle était teintée de plusieurs courants auxquels pouvaient s'identifier ou être identifiés penseurs, théoriciens et acteurs politiques. S'il est vrai que cette pensée politique se cristallisait autour du principe de la raison d'État, celle-ci avait diverses facettes qui n'étaient pas aussi clairement définies que l'historiographie traditionnelle ne l'a prétendu. Si une pensée résulte de

<sup>24</sup> Richelieu, *Testament politique...*, p. 54-55.

<sup>25</sup> Hildesheimer, *Richelieu...*, p. 135.

plusieurs autres pensées, elle n'en demeure pas moins une construction individuelle. À l'instar de tous les écrivains, ceux du XVII<sup>e</sup> siècle méditaient les réflexions des historiens et des philosophes qui les ont précédés, et, leur pensée est nécessairement influencée par ces derniers, parmi lesquels on compte les anciens comme Tacite et les modernes comme Machiavel. Pour les hommes du XVII<sup>e</sup> siècle, ces deux auteurs appartenaient à la même famille, c'est-à-dire aux « penseurs non chrétiens qui s'appuient sur les seules lumières de la raison, ils apparaissent comme les maîtres des « secrets de la domination » et les grands techniciens du pouvoir absolu »<sup>26</sup>. C'est pourquoi la pensée de Richelieu est aussi difficile à cerner : en homme de lettres et habile controversiste, il intègre avec une rare habileté les différents courants, le tacitisme comme le machiavélisme<sup>27</sup>. Dans son livre, Étienne Thuau dépeint Richelieu comme un réaliste dur « qui applique le principe de la primauté du temporel et atteste clairement l'influence de Machiavel »<sup>28</sup>. Mais il ne faut pas oublier que Richelieu était aussi un homme d'Église et un chrétien; si Thuau n'y voit aucune incompatibilité, cette dualité homme d'État / homme d'Église a forcé Richelieu à constamment clarifier sa position en regard de la raison d'État et du rôle qu'il tenait dans le cadre de la monarchie de droit divin.

---

<sup>26</sup> Étienne Thuau, *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*, Paris, Albin Michel, 2000 [1966], p. 54.

<sup>27</sup> Étienne Thuau relève plusieurs livres qui ont propagé la pensée de Tacite au XVII<sup>e</sup> siècle : François de Cauvigny, sieur de Colomby, *Observations politiques, topographiques et historiques sur Tacite*, 1613; Jean Baudoin, *Les œuvres de C. Tacitus, avec des Discours politiques tirés des principales maximes de l'auteur*, 1619; R. Le Maître, *Tibère français, ou les VI premiers livres des Annales*, 1626; Achille de Harlay, *Œuvres de Tacite*, 1644 et finalement, le plus important est sans doute, Perrot d'Ablancourt, grand traducteur de Tacite sous Louis XIII, les deux volumes des *Annales*, 1640, sont dédiés à Richelieu, la *Gernanie*, 1646 et *Histoires* en 1651. Dans l'inspiration tacitiste, Ceriziers, aumôniers du roi, fait paraître en 1648 son *Tacite français ou le Sommaire de l'histoire de France avec les réflexions chrétiennes et politiques sur la vie des Rois de France*. Ainsi, il est plus que probable que la pensée du cardinal soit imprégnée d'un certain tacitisme. Thuau, *Raison d'État...*, p. 33-41.

<sup>28</sup> Thuau, *Raison d'État...*, p. 358.

C'est ce qu'affirme F. Hildesheimer, qui, au contraire de l'historiographie traditionnelle (que nous avons présentée lors du chapitre précédent), démontre que la notion de raison chez Richelieu se distingue de celle de la raison d'État de Machiavel : « Assurément, on peut affirmer que, chez lui, l'exercice de la raison se relie d'abord à une vision religieuse qui est celle de l'évêque de la réforme catholique que, même ministre, il n'a jamais cessé d'être, tout aussi soucieux de condamner la mauvaise raison d'État que d'instaurer, par l'exercice du gouvernement auprès du roi, le règne de Dieu. »<sup>29</sup> Ainsi, cette raison est soumise à la volonté divine de laquelle Richelieu se veut, en quelque sorte, le messager. Il rappelle toutefois que s'il sert le roi, il ne le fera pas dans n'importe quelle entreprise, car il se refuse à être l'âme damnée du monarque<sup>30</sup>. Consacrer sa vie au roi, certes, mais dans le bien. Richelieu pose donc Dieu comme Référence suprême :

Mais c'est une chose si connue d'un chacun par sa propre raison qu'il ne tire pas son estre de luy-mesme, mais qu'il a un Dieu pour créateur et, par conséquent, pour directeur, qu'il n'y a personne qui ne sente que la nature a imprimé cette vérité dans son cœur avec des caractères qui ne peuvent s'effacer. (...) Il n'y a pas de souverain au monde qui ne soit obligé, par ce principe, à procurer la conversion de ceux qui, vivant sous son règne, sont dévoyez du chemin du salut. Mais comme l'homme est raisonnable de sa nature, les princes sont censez avoir en ce point satisfait à leur obligation s'ils pratiquent tous les moyens raisonnables pour arriver à une si bonne fin, et la prudence ne leur permet pas d'en tenter de si hazardeux qu'ils puissent déraciner le bon bled en voulant déraciner la zizanie, dont il seroit difficile de purger un Estat par une autre voye que celle de la douceur sans s'exposer à un esbranlement capable de le perdre ou, au moins, de luy causer un notable préjudice<sup>31</sup>.

<sup>29</sup> Françoise Hildesheimer, *Relectures de Richelieu*, Paris, Publisud, 2000, p. 78-79.

<sup>30</sup> Madeleine Bertaud, « Le conseiller du prince, d'après les mémoires de Richelieu et son Testament politique » dans Noémi Hepp et Jacques Hennequin, *Les valeurs de mémorialistes français du XVII<sup>e</sup> siècle*, Strasbourg/Metz, Klincksieck, 1979, p. 119.

<sup>31</sup> Richelieu, *Testament politique...*, p. 164.

La raison est donc pour Richelieu une valeur positive qui tire sa source de Dieu et fonde l'action humaine<sup>32</sup>. De plus, comme l'homme est doué de raison, il doit s'en servir s'il ne veut pas offenser son créateur : « La lumière naturelle fait connoître à un chacun que, l'homme ayant esté fait raisonnable, il ne doit rien faire que par raison, puisqu'autrement il feroit contre sa nature, et, par conséquent, contre celuy mesme qui en est l'auteur »<sup>33</sup>.

Cette conception de la raison dans le *Testament politique* vient donc en opposition à la raison d'État, un terme qui n'y apparaît qu'à trois reprises et à chaque fois il sert à cautionner des pratiques impopulaires exercées au nom du bien de l'État (décision de maintenir la paulette par Henri IV et l'existence de la vénalité des offices) auxquelles il oppose l'exercice sain de la pure raison<sup>34</sup>. Une raison qui est aussi pragmatique et politique puisqu'elle doit être la règle de la conduite d'un État.

Elle enseigne encore que, plus un homme est grand et eslevé, plus il doit faire estat de ce privilège et que moins il doit abuser du raisonnement qui constitue son estre, parce que l'avantage qu'il a sur les autres hommes contrai[gnent] (*sic*) à conserver ce qui est de la nature et ce qui est de la fin que celui dont il tire son élévation s'est proposé. De ces deux principes il s'ensuit clairement que l'homme doit souverainement faire régner la raison, ce qui ne requiert pas seulement qu'il ne fasse rien sans elle, mais l'oblige, de plus, à faire que tous ceux qui sont sous son autorité la révèrent et la suivent religieusement<sup>35</sup>.

Richelieu tente ainsi de se représenter comme le parfait disciple de la raison et non celui de la raison d'État, un terme possédant une signification lourdement péjorative au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>36</sup>. Selon Hildesheimer, Richelieu n'était en rien un théoricien, et loin

<sup>32</sup> Hildesheimer, *Relectures...*, p. 75.

<sup>33</sup> Richelieu, *Testament politique...*, p. 245.

<sup>34</sup> Hildesheimer, *Relectures...*, p. 78.

<sup>35</sup> Richelieu, *Testament politique...*, p. 245.

<sup>36</sup> Bluche, *Richelieu...*, p. 200.

d'être l'adepte de la raison d'État, qu'en ont fait bien des historiens, il se ralliait davantage à un discours méfiant et hostile à celle-ci<sup>37</sup>.

Le cardinal-ministre cherche donc encore une fois à se justifier. Dans un premier temps, il se défend face aux libellistes qui l'accusent d'être un serviteur de la « raison d'Enfer », et dans un deuxième temps, il élabore une justification à motivation plus personnelle, qui vise certainement à se justifier de son rôle de cardinal et principal-ministre. En effet, comment jumeler ces deux fonctions sans se perdre? En homme de son temps, Richelieu était, il ne fait aucun doute, un homme de foi, et il est certain que la question de son salut lui importait grandement. De plus, comme ses contemporains, il nourrissait une vive peur de l'enfer et de la damnation éternelle. On peut donc facilement imaginer que le service de Dieu et du roi pouvait quelquefois causer de sérieux problèmes de conscience, aussi se devait-il de se justifier à lui-même ses actions. Le Cardinal percevait donc la raison comme le principe fondateur de son action politique. Mais il ne faut pas oublier que le pouvoir politique renvoie à un principe fondateur qui en garantit la légitimité et, au XVII<sup>e</sup> siècle, celle-ci venait de Dieu. Alors que dans son *Testament* Richelieu développe ce principe sur deux chapitres<sup>38</sup>, dans ses *mémoires* il s'en sert davantage comme d'une valeur de référence afin de valoriser certains points qu'il présente au roi en le conseillant.

Ainsi, cette rhétorique raisonnante/raisonnable développée dans le *Testament politique* et dans ses *mémoires* était l'une de ses principales armes afin de justifier, a

---

<sup>37</sup> Hildesheimer, *Relectures...*, p. 78.

<sup>38</sup> *Chapitre 1er: Qui fait voir que le 1er fondement du Bonheur d'un Estat est l'establissement du règne de Dieu et le Chapitre 2 : Qui monstre que la raison doit estre la règle et la conduite d'un Estat*, p. 241-248.

*posteriori*, ses politiques et l'ensemble de sa vie. Mais nous pourrions pousser plus loin la réflexion et affirmer, à l'instar d'Hildesheimer,

qu'il y a là une clef sans doute essentielle pour comprendre non seulement sa vision des hommes comme des créatures définies par l'usage de la raison raisonnable et raisonnante et, par là, perfectibles, mais encore son attitude à leur endroit, faite d'inlassables discours de persuasion, impliquant un bien plus grand respect de leur liberté que ne le suggère l'historiographie traditionnelle qui met davantage l'accent sur la volonté de domination que sur ce désir de persuasion. Comme prêtre, puis comme ministre, il croyait assurément que les fidèles/sujets avaient à être informés de leurs états en matières spirituelle et politique et qu'ils étaient persuasibles et, de ce fait, perfectibles<sup>39</sup>.

## II. Justification de son ascension

### a. *Richelieu et Marie de Médicis*

Vous êtes le plus ingrat de hommes! J'ai fait votre grandeur. Vous étiez de ma maison. J'ai demandé au roi de vous faire cardinal...Vous manquez aujourd'hui au devoir de fidélité.

Propos envers Richelieu attribués à Marie de Médicis, 1630. François Bluche, *Richelieu*, Paris, Perrin, 2003, p. 55.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, peu de relations ont fait couler autant d'encre et soulevé autant de passions que celle entre la Reine mère et le Cardinal. En effet, Richelieu qui devait sa bonne fortune au soutien de Marie de Médicis et du parti dévot, va fortement s'opposer à ces derniers au courant des années 1630 par la défense d'une politique presque en tout point dissemblable à la leur.

---

<sup>39</sup> Hildesheimer, *Relectures...*, p. 91.

### *L'ascension*

En fait, Marie de Médicis fut derrière lui à chacune des étapes de sa carrière, et ce, dès la clôture des États généraux, le 23 février 1615, alors que Richelieu prononçait la harangue finale du clergé devant la cour<sup>40</sup>. Avec ce discours adroit, d'une heure, l'évêque de Luçon exposait les positions et doléances du clergé tout en ne manquant pas de faire une déférence marquée et remarquée à l'endroit de Marie de Médicis :

[...]heureux le roi à qui Dieu donne une mère pleine d'amour envers sa personne, de zèle envers son État, et d'expérience pour la conduite de ses affaires. Entre une infinité de grâces que votre Majesté a reçues du ciel, une des plus grandes dont vous lui soyez redevable, est le don et la conservation d'une telle mère; et entre toutes vos actions, la plus digne et la plus utile au rétablissement de votre État, est celle que vous aurez faite, lui en commettant la charge. [...] Toute la France se reconnaît, Madame, obligée à vous départir tous les honneurs qui s'accordaient anciennement aux conservateurs de la paix, du repos et de la tranquillité publique. [...] Vous avez beaucoup fait, Madame, mais il ne faut pas en demeurer là : en la voie de l'honneur et de la gloire, ne s'avancer et ne s'élever pas, c'est reculer et déchoir [...]<sup>41</sup>.

C'est effectivement à la suite de ce tout premier discours à caractère politique de Richelieu que Marie de Médicis, quelques mois plus tard, en septembre 1615, nomma « Luçon » aumônier de la future reine de France, Anne d'Autriche, ce qui lui permit d'entrer dans le cercle de la Reine mère et finalement d'obtenir un poste, en 1616, au ministère Concini où il fit ses premières armes comme secrétaire d'État. Suite à l'assassinat de ce même Concini le 24 mai 1617, Richelieu, disgracié, devait recommencer un autre cycle d'ascension, et c'est encore une fois grâce à Marie de Médicis que cela fut possible. En effet, celle-ci s'évada de Blois où elle était assignée

<sup>40</sup> Ce texte est reproduit dans le tome 7 des *Mémoires*, année 1615, p. 83-92 et porte le titre de *Harangue pour la présentation des cahiers, ou clôture de l'assemblée, aux États, prononcée par l'évêque de Luçon, depuis cardinal de Richelieu, orateur du clergé*.

<sup>41</sup> Richelieu, *Mémoires...*, Tome 7, p. 90.

à résidence après la prise de pouvoir de Louis XIII. Luynes décida aussitôt de rappeler Richelieu afin qu'il intercède auprès de la Reine mère pour qu'elle se réconcilie avec le roi en lui faisant miroiter le chapeau de cardinal en cas de réussite. Son rôle de fidèle serviteur auprès de la Médicis, surtout lors des deux guerres entre la mère et le fils (1619-1620), fit que rapidement, Richelieu devint chef du Conseil de Marie de Médicis ainsi que son garde des sceaux. En 1619, elle le nomme surintendant de sa maison et de ses finances. Il était alors son principal conseiller, l'homme le plus influent de sa cour. Le décès de Luynes, en 1621, lors du siège de la ville de Monheur créa un vide politique au sein du Conseil du roi, où Marie de Médicis jouait un rôle limité. C'est alors elle qui obtint du roi que Richelieu soit l'unique candidat français au titre du cardinalat, il en obtient le chapeau le 5 septembre 1622. Ce nouveau titre devait lui ouvrir d'office la porte du Conseil du roi puisqu'il était coutume que les cardinaux y siègèrent. Cependant, Louis XIII retarda jusqu'en 1624 l'entrée du Cardinal au Conseil, où il fut invité mais uniquement « pour y donner son avis ». Jouant d'abord un rôle en « mode mineur »<sup>42</sup>, Richelieu en fin stratège politique se servit à son avantage du droit que confère la pourpre romaine, d'être le dernier à « opiner ». Prendre ainsi la mesure des opinions des autres membres, rendait plus aisé de conseiller le roi et surtout de lui faire accepter ses arguments. Ce dernier se rendait effectivement volontiers aux avis réfléchis et englobants du Cardinal. Cet avantage, jumelé à un talent politique hors du commun, lui permit de gagner la confiance du roi et d'être confirmé dans son rôle de « principal ministre de notre Conseil d'État et de nos plus importantes et secrètes

---

<sup>42</sup> Joseph Bergin, *L'ascension de Richelieu*, Paris, Payot, p. 328.



affaires »<sup>43</sup> par les lettres patentes du 21 novembre 1629, rôle qu'il occupait en pratique depuis 1627.

### *La rupture*

Alors que cette association du Cardinal et de la Reine mère semblait couronnée de succès, un différend politique causa non seulement leur rupture finale, mais aussi celle, définitive, entre le roi et sa mère. Le triomphe de La Rochelle marqua le début de la mésentente, alors que Richelieu conseilla au roi de porter ses armes en Italie afin de défendre le duc de Mantoue contre les Espagnols.

La politique française de cette première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle était divisée principalement entre deux factions. D'un côté, le parti des « bons français » qui défendait une politique étrangère qui s'opposait à l'Empire des Habsbourg par le maintien d'une « guerre couverte », même si cela signifiait de s'allier aux protestants. De l'autre côté se trouvaient les partisans du parti dévot avec, à sa tête, Marie de Médicis et Michel de Marillac, qui était quant à lui favorable à un rapprochement avec l'Espagne, car il voyait dans les deux puissances catholiques des intérêts convergents. Le tout culmina par la « journée des Dupes », qui concrétisa la victoire du parti de Richelieu et la déroute de celui de la Reine mère, qui fut « arrêtée prisonnière » et assignée à résidence à Compiègne le 23 février 1631. Pendant onze ans, elle fut en exil, refusant la proposition de Louis XIII et de Richelieu d'une retraite à Florence. C'est ainsi que de Compiègne, elle alla à Londres (auprès de sa fille Henriette, reine d'Angleterre) en passant par les Provinces Unies pour finalement s'établir à Cologne où elle mourut sans le sou, en 1642, six mois avant le Cardinal. Il

<sup>43</sup> Hildesheimer, *Richelieu...*, p. 121.

est facile d'imaginer les tracasseries occasionnées au roi par les nombreuses pérégrinations de sa mère, suscitant la controverse et tentant d'attiser des factions contre la France et surtout contre la « tyrannie » de Richelieu<sup>44</sup>.

Car en plus du souci constant que posait Marie de Médicis au pouvoir royal, il y avait les attaques des alliés de la Reine qui s'en donnaient à cœur joie pour critiquer le pouvoir. Parmi ceux-ci, d'anciens membres du cercle des propagandistes du Cardinal, comme Morgues, Saint-Germain et Canteloube n'eurent de cesse de déstabiliser le gouvernement par le biais de nombreux libelles acheminés pour la plupart des Pays-Bas, lieu de leur exil. Tous ces libelles eurent pour point commun qu'ils ne cessèrent de condamner le manque de fidélité du cardinal à l'égard de Marie de Médicis. Le père Canteloube en 1631 dans sa *Lettre du père de Canteloube, prêtre de l'oratoire de Jésus, au cardinal de Richelieu* est on ne peut plus direct : « Le plus grand mal que la Reyne mère du Roy ait jamais fait, c'est de vous avoir fait cardinal et de vous avoir mis dans les affaires comme c'est le plus grand malheur du Roy de vous y souffrir si longtemps »<sup>45</sup>. Cette notion de fidélité était essentielle au XVII<sup>e</sup> siècle et plus largement tout au long de l'Ancien Régime. Sur elle reposait l'ensemble de l'édifice social, fondé essentiellement sur des clientèles, et le patronage où le protecteur attendait un dévouement absolu de sa « créature », et cette dernière, une protection tout aussi absolue pouvant s'étendre au-delà de la mort à l'ensemble de ses descendants. C'est cette relation sacrée qu'aurait brisée Richelieu, aux yeux de la Reine et du parti dévot, en devenant la fidèle créature de Louis XIII.

---

<sup>44</sup> Hildesheimer, *Richelieu...*, p. 243.

<sup>45</sup> Duccini, *Faire voir...*, p. 450.

« je n'ay jamais manqué à ce que j'ay deu à la Reyne sa Mere... »

Ainsi, la disgrâce de son ancienne protectrice lui fut reprochée tout au long de son ministériat. Il est à tout le moins significatif que les relations avec la Reine mère et le service du roi soient les seuls points politiques abordés par Richelieu dans son testament. Deux points qui comptent parmi les plus importants de sa construction justificative.

Et je ne puis que je ne die, pour la satisfaction de ma conscience, qu'après avoir vescu dans une santé languissante, ... assez heureusement dans des temps difficiles, & des affaires tres-espineuses, & experimenté la bonne & mauvaise fortune en diverses occasions, en rendant au Roy ce à quoy sa bonté & ma naissance m'ont obligé particulièrement; je n'ay jamais manqué à ce que j'ay deu à la Reyne sa Mere, quelques calomnies que l'on m'ait voulu imposer sur ce sujet<sup>46</sup>.

Est-ce à cause d'une culpabilité non assumée ou encore par une volonté de répondre à la critique que Richelieu inscrit cela à la toute fin de son *ordonnance de dernière volonté*? Peu importe la raison, la critique devait se faire très forte, ou à tout le moins persistante puisque dès qu'il en a l'occasion, Richelieu n'hésite pas, dans ses deux opus historiques, à justifier son rôle dans les événements impliquant son ancienne protectrice. Nous avons retenu deux événements marquants, soit la série de conflits entre Louis XIII et sa mère ainsi que la fameuse « journée des Dupes ». Deux événements qui illustrent particulièrement bien la complexité des relations entre la « créature » (Richelieu) et ses « maîtres » (Marie de Médicis et Louis XIII). Un rôle d'intermédiaire « forcé » qui ne permit en rien d'apaiser les relations tortueuses entre la mère et le fils; car en effet, la Reine Marie préférait ouvertement son fils Gaston à

---

<sup>46</sup> Armand Jean du Plessis, cardinal-duc de Richelieu, *Ordonnance de dernière volonté de monsieur le cardinal duc de Richelieu, en forme de testament*, Narbonne, 23 mai 1642, p. 53.

son fils Louis. D'abord, il est question du rôle « d'entremetteur » que joue Richelieu dans les conflits entre la mère et le fils :

Je luy représentay que, pour parvenir à une si heureuse fin, sa confiance m'estoit tout à fait nécessaire et que, bien que, par le passé, tous ceux qui l'avoient servie n'avoient point estimé de meilleur moyen pour l'acquérir et pour la conserver que d'en éloigner la Reine, sa Mère, je prendrois un chemin tout contraire et n'omettrois aucune chose qui dépendît de moy pour maintenir V.M. en une étroite union, importante à leur réputation et avantageuse au bien du Royaume<sup>47</sup>.

S'il rappelle ses bons services auprès de Marie de Médicis, il n'hésite pas à être plus incisif à l'égard des mauvaises décisions de celle-ci. L'exemple le plus disert dans le *Testament politique* est certainement celui du « grand orage » de septembre 1630, où il y eut une tentative d'abattre Richelieu, tentative qui trouva son dénouement quelques semaines plus tard avec la « journée des Dupes ». Richelieu identifie clairement la Reine comme la tête dirigeante de cette cabale contre lui dont il expose les desseins :

Si l'on considère que la Reine, vostre Mère, à la suscitation de quelques esprits envenimez, forma lors un puissant parti qui, vous affoiblissant, fortifia beaucoup vos ennemis, si l'on représente encore qu'ils reçoivent tous les jours divers avis que bientôt les plus fidèles serviteurs de V.M., qu'ils hayssent et craignoient tout ensemble, ne seroient plus en estat de leur faire du mal, il sera impossible de ne pas reconnoistre que la bonté de Dieu a plus contribué à ces bons succez que la prudence et la force des hommes. Ce fut lors que la reine, vostre Mère, fit toute sorte d'efforts imaginables pour renverser le conseil de V.M. et en establir un à sa fantaisie. Ce fut lors que les mauvais esprits qui possédoient celui de Monsieur travailloient sur son nom autant qu'il estoit possible pour me perdre. La Mère et le Fils avoient fait un accord plus contraire à l'Estat qu'à ceux dont ils poursuivoient ouvertement la ruine, puisqu'en l'estat présent des affaires, il estoit impossible d'y apporter aucun changement sans les perdre. Le Fils avoit promis de n'espouser point la princesse Marie, ce que la Reine appréhendoit de telle sorte que, pour l'empescher, elle l'avoit fait mettre, en vostre absence, au bois de Vincennes d'où il ne sortit que par cette convention, et la Mère s'estoit

---

<sup>47</sup> Richelieu, *Testament politique...*, p. 43.

obligée, en échange, à me faire tomber en la disgrâce de V.M. et à m'esloigner d'elle<sup>48</sup>.

Dans les autres parties de son *Testament politique*, Richelieu tire une leçon, sous forme de maximes, de son expérience au service de la Reine mère. Pour lui, il était primordial qu'il y ait une « vertu masle » à la tête de l'État et il n'hésite pas à se servir de l'exemple de Marie de Médicis pour démontrer qu'une femme n'a pas ce qu'il faut pour diriger un État ou agir à titre de conseiller. Alors qu'il n'existe pas de chapitre ou encore de section dédié à cette thématique – à la différence d'autres comme le conseil du prince, des favoris, etc. - lorsqu'on lit le *Testament politique* du début à la fin, on a vite fait de comprendre que lorsque Richelieu élabore sur le rôle néfaste des femmes, il puise ses arguments dans son expérience avec Marie de Médicis et son entourage<sup>49</sup>. C'est ainsi que Richelieu est en mesure de critiquer son ancienne protectrice sans jamais la nommer. Il évite ainsi de donner des munitions à la critique sans ternir son image de bon serviteur, voire de serviteur exemplaire de la Reine mère.

Cette critique en demi-teinte est similaire dans les *mémoires*. Si Richelieu n'hésite pas à critiquer les agissements de Marie de Médicis, l'accusant même ouvertement de tentative d'assassinat à son endroit<sup>50</sup>, il explique ces agissements par le fait qu'elle est manipulée par son entourage ou, plus exactement, qu'elle est mal conseillée depuis qu'elle a écarté Richelieu de son conseil<sup>51</sup>, n'ayant « pas assez de force pour résister au venin des serpents »<sup>52</sup>.

---

<sup>48</sup> Richelieu, *Testament politique...*, p. 58.

<sup>49</sup> Sur le rôle néfaste des femmes dans le *Testament politique*, voir les pages 224 et 248.

<sup>50</sup> Richelieu, *Mémoires...*, Tome 8 [1633-1634], p. 489 et p. 526.

<sup>51</sup> Richelieu, *Mémoires...*, Tome 8 [1633], p. 491.

<sup>52</sup> Richelieu, *Mémoires...*, Tome 8, p. 491.

En répondant aux critiques, Richelieu justifie ses actes et ses prises de position tout en mettant de l'avant une image de lui qui est celle du bon serviteur (au sens nobiliaire de celui qui doit servir son maître, être la créature de quelqu'un), d'un bon conseiller.

### **III. Justification de sa place auprès du roi : une mission divine!**

Le troisième élément justificatif avancé par Richelieu, celui qui trône au sommet des autres et celui sur lequel se basera sa stratégie de glorification personnelle, est la justification de sa place auprès du roi, soit un rôle particulier revêtu selon lui d'une mission divine. Cette justification de ce qui convient d'appeler le « ministériat » fut d'ailleurs présente au travers de la presse gouvernementale des années 1631-1635. Celle-ci devait s'opposer à l'image dessinée par les libelles du favori usurpateur du pouvoir royal<sup>53</sup>.

#### ***a. Image du favori***

Avant de voir ce que Richelieu entend par le rôle du conseiller, voyons tout d'abord ce qu'il n'est pas ou ce qu'il ne veut pas être : un favori. La notion est pour le moins ambiguë; si l'on se fit au dictionnaire de Furetière, il n'y a, de prime abord, rien de péjoratif à cette notion :

FAVORI, ITE. adj. Qui a les bonnes graces d'un Prince, d'une personne puissante, d'une maitresse, & généralement d'un supérieur à qui plusieurs s'efforcent de plaire, & qui ne plaisent pas également. Les Grands Seigneurs ont toujours de la jalousie contre les *favoris*. La Reine d'Espagne est allée à la maison des favorites. L'hyperbole & l'anthithèse ont été les figures favorites de Balsac, cette dame a toujours quelque *favori*. On appelle aussi un Poëte, un *favori* d'Apollon, ou *favori*, celui

<sup>53</sup> Thuau, *Raison d'État...*, p. 239-241.

dont la lecture luy plaist le plus; & generalement de toutes les choses pour lesquelles on a de la predilection<sup>54</sup>.

Cependant, Furetière précise, sous la notion de faveur, quelques caractéristiques des favoris ou de cette position qui apparaît alors à tout le moins fragile :

FAVEUR. f. f. Grace qu'on fait à quelqu'un, bon office qu'on luy rend. Il faut demander au ciel qu'il nous fasse largesse de ses *faveurs*. Les Princes font des *faveurs* à qui leur plaist. [...]

Signifie aussi la bienveillance d'un puissant, d'un supérieur, le crédit qu'on a sur son esprit. Un tel Officier est maintenant en *faveur* auprès de son Maistre [...]

Signifie aussi, approbation, estime. Les Grands briguent souvent la *faveur* du peuple [...]

Se dit plus particulièrement du Roy & des Ministres. Cet homme est bien en Cour, il a toute la *faveur* pour luy, il est en *faveur* auprès du Roy.

Se dit absolument de tous les gens qui sont en fortune, des favoris des Princes. Il est dangereux de plaider contre les gens de la *faveur*. la *faveur* l'emporte toujours, c'est un homme en *faveur*<sup>55</sup>.

En effet, si la personne en faveur a beaucoup de pouvoir, elle suscite la convoitise, la jalousie et l'envie de ses contemporains, d'autant plus que cette position n'est pas permanente, la faveur pouvant tourner à tout moment et faire basculer le favori dans la disgrâce et la ruine. Cette notion de Furetière peut expliquer la volonté de Richelieu de ne pas être représenté comme un favori. Mais en même temps, c'était l'objectif de tout courtisan, d'avoir la faveur du roi, et Richelieu, en bon courtisan la recherchait également. En fait, c'était un lieu commun au XVII<sup>e</sup> siècle que d'accuser les gens de pouvoir ou ceux ayant la faveur royale d'être des favoris<sup>56</sup>; c'était d'ailleurs un des principaux reproches qui était fait à Richelieu de la part de ses

---

<sup>54</sup> Antoine Furetière, « FAVORI, ITE. adj. », *Dictionnaire universel, contenant generalement tous les mots François tant vieux que modernes, & les Termes de toutes les sciences et des arts*. Paris, S.N.L./Le Robert, 1978. Tome 2. Réimpression de l'éd. de 1690 publiée par Arnout and Reinier Leers, La Haye.

<sup>55</sup> Antoine Furetière, « FAVEUR. f. f. », *Dictionnaire universel, contenant generalement tous les mots François tant vieux que modernes, & les Termes de toutes les sciences et des arts*. Paris, S.N.L./Le Robert, 1978. Tome 2. Réimpression de l'éd. de 1690 publiée par Arnout and Reinier Leers, La Haye.

<sup>56</sup> Duccini, *Faire voir...*, p. 319.

détracteurs. Gaston d'Orléans, dans ses *Mémoires*<sup>57</sup>, n'hésite pas à dépeindre le Cardinal sous les traits d'un intrigant usurpateur du pouvoir royal et de l'État, voire même maître du roi; l'exemple le plus évocateur survient lorsqu'il est question du départ de Gaston pour Orléans puis pour la Bourgogne :

Cependant, comme Son Altesse fut outrée de douleur dans la conduite qu'il avait tenue, d'avoir voulu témoigner au cardinal qu'il ne pouvait jamais être son ami après toutes les offenses qu'il en avait reçues, et dont il avait un juste sujet de s'en ressentir, tant s'en faut que le Roi eût pris les intérêts de Mon sieur en une cause de cette nature, qu'oubliant même la bonté avec laquelle Sa Majesté lui avait souvent dit qu'elle l'aimait, non-seulement comme son frère unique, mais comme s'il était son propre fils, Sa Majesté, au contraire, se fût déclarée si ouvertement en faveur de son ennemi que de l'assurer de sa protection royale contre son propre sang; Son Altesse ne pouvant pas douter après cela que le cardinal ne sût bien se prévaloir d'un tel avantage pour se rendre enfin maître de l'État, le Roi se remettant tout à fait à sa conduite pour toutes sortes d'affaires, et que, se voyant ainsi absolu, il ne se vengeât encore avec plus d'audace de ceux qu'il avait déjà offensés, et qu'il croyait lui devoir faire plus d'obstacle dans l'exécution de ses pernicieux desseins; qu'ainsi, ne pouvant plus y avoir de sûreté à la cour pour Son Altesse, ils se confirmeraient de plus en plus dans leurs premiers sentiments, que le meilleur conseil qu'ils puissent prendre en une telle conjoncture serait d'abandonner le royaume, pour se mettre au plus tôt en état de n'avoir plus à dépendre des caprices d'un ministre insolent comme celui-là [...] depuis l'injure et l'attentat contre la personne de la Reine sa mère, Son Altesse s'était retirée à Orléans, principale ville de ses apanages, pour éviter la persécution du cardinal de Richelieu, leur ennemi commun, qui s'était emparé de l'esprit et de l'autorité du Roi; que le cardinal ne l'ayant pu non plus souffrir en ce lieu-là, il avait été contraint d'en partir et de prendre le chemin de la Bourgogne, gouvernement du duc de Bellegarde, son domestique et principal officier, où le Roi l'avait suivi à main armée, et contraint de sortir du royaume comme un ennemi de l'État; que, se trouvant réduit à cette extrémité de chercher retraite ailleurs, il s'adressait pour cela à ce duc, avec toute sorte de franchise, comme à l'un de ses meilleurs amis, s'assurant que ce ne serait pas en cette occasion qu'il voudrait cesser d'être généreux envers lui<sup>58</sup>.

---

<sup>57</sup> Gaston d'Orléans, *Mémoires du duc d'Orléans, contenant ce qui s'est passé en France de plus considérable depuis l'an 1608 jusqu'en l'année 1636*, Clermont-Ferrand, éditions Paléo, 2004, p. 88-89. (Coll. « Sources de l'histoire de France »).

<sup>58</sup> Orléans, *Mémoires du duc d'Orléans...*, p. 88-96



Il n'est certes pas étonnant que les opposants à la politique du ministre l'aient taxé d'être un favori; quand, à la suite de Joseph Bergin, on constate l'accumulation de sa fortune - l'une des plus grandes de son temps, que seul Mazarin arrivera à surpasser<sup>59</sup>. Richelieu n'hésitera d'ailleurs pas à répondre avec toute la force de son pouvoir à ses calomnieux à l'aide des nombreux hommes de lettres qu'il emploie, par une censure efficace, par un important mécénat et par la création de *La Gazette* en 1631, relais par excellence du pouvoir<sup>60</sup> et en mettant de l'avant son rôle de conseiller du roi<sup>61</sup>.

Hélène Duccini a démontré comment Louis XIII et ses conseillers ont justifié l'assassinat de Concini, le 24 avril 1617, par la mise en place d'un système de justification basé sur le mythe du favori<sup>62</sup>. Il fut mis de l'avant que le favori de la reine s'était emparé du pouvoir, qu'il empêchait le roi de régner, qu'il usait de tyrannie en abusant de la régente et du jeune âge du roi, qu'il dilapidait les biens de l'État et que ses excès avaient provoqué une guerre civile, ce qui obligea le roi à exercer une justice extraordinaire et à faire exécuter Concini. Une interprétation politique appuyée par une justification soutenue par l'Église qui sera à son tour suivie par une justification se basant sur une conception circulaire de l'histoire, soit « le grand mythe de la roue de la Fortune qui élève très haut son favori, mais l'abaisse aussi bas que haut il est monté<sup>63</sup> ». Considérant le sort que le roi a réservé à Concini,

---

<sup>59</sup> Au sujet de la fortune de Richelieu, consulter les deux ouvrages de Joseph Bergin, *Pouvoir et Fortune de Richelieu*, Éditions Robert Laffont, Paris, 1987 [1985] 384 pages. (Coll. « Les hommes et l'histoire ») et *L'ascension de Richelieu*, Paris, Payot, 1994, 365 pages.

<sup>60</sup> Cf. *infra*, p. 94-99.

<sup>61</sup> John H. Elliott, *Richelieu et Olivares*, Paris, P.U.F., 1991, p. 61.

<sup>62</sup> Duccini, *Faire voir...*, p. 318-363.

<sup>63</sup> Duccini, *Faire voir...*, p. 324-325.

on peut aisément imaginer la volonté du Cardinal de tout faire pour éviter qu'on l'associe de près ou de loin à un favori.

Ainsi, il existe plusieurs passages dans les *mémoires* où Richelieu est particulièrement explicite au sujet des favoris et s'en distance entièrement. En parlant de Luynes : « C'est un ennemi bien dangereux en un État, qu'un homme puissant en forces, en biens, en argent, et en faveur, qui, ne voulant bien à personne, veut mal à tous en général, en tant qu'il veut s'accroître aux dépens du public<sup>64</sup> ». Ou encore, au sujet de Buckingham, qui fait l'objet de plusieurs portraits de la part du Cardinal, tous péjoratifs, parmi lesquels celui-ci est de loin le plus explicite :

Buckingham étoit de cet ordre-là de conseillers et favoris. C'étoit un homme de peu de noblesse de race, mais de moindre noblesse encore d'esprit, sans vertu et sans étude, mal né et mal nourri. Son père avoit eu l'esprit égaré; son frère aîné étoit si fou qu'il le falloit lier. Quant à lui, il étoit entre le bon sens et la folie, plein d'extravagances, furieux et sans bornes en ses passions. Sa jeunesse, sa taille et la beauté de son visage, le rendirent agréable au roi Jacques, et le mirent en sa faveur plus avant qu'aucun autre qui fût en la cour. Il s'y entretint depuis par toutes sortes de mauvais moyens, flattant, mentant, feignant des crimes aux uns et aux autres, les soutenant impudemment; et, quand il ne pouvoit trouver invention de leur rien imputer avec apparence, il avoit recours au poison, avec lequel il se défît du duc de Lenox et du marquis d'Hamilton, de la naissance et de l'autorité desquels il avoit jalousie. Étant tel, et le roi d'Angleterre abandonnant son État à sa conduite, ce n'est pas merveille s'il le portoit à sa ruine contre toute raison<sup>65</sup>.

Ainsi, la représentation des favoris suit, dans les *mémoires*, un modèle très précis. Tout d'abord, Richelieu sépare clairement les rôles de conseiller et de favori, ce dernier étant habituellement quelqu'un de basse naissance (ou de noblesse douteuse) qui a acquis sa faveur sans mérite et souvent par des moyens détournés. C'est également quelqu'un qui ne peut généralement pas contrôler ses passions, quelqu'un

<sup>64</sup> Richelieu, *Mémoires...*, Tome 7, p. 248-253.

<sup>65</sup> Richelieu, *Mémoires...*, Tome 7, p. 415.

d'impulsif, bref quelqu'un qui n'obéit pas à la raison. C'est aussi quelqu'un qui a un lien avec la mort : il est souvent, lui ou un membre de sa famille, associé à un meurtre. C'est également quelqu'un qui est à la recherche de gloire, un ambitieux, un menteur, un jaloux, un intrigant à caractère changeant, un entêté qui ne sait pas lire les signes de sa fin prochaine, qui est souvent due à la fatalité. Il est intéressant de constater que ces thèmes (usurpation du pouvoir, basse extraction, orgueil, avarice, etc.) avaient également été employés contre Concini<sup>66</sup>, ce qui démontre une certaine « cristallisation » de l'image du favori - une sorte de « portrait-robot »<sup>67</sup> - qui, semblable aux allégories en peinture, était susceptible d'être reconnu, par ces caractéristiques.

Ces commentaires dépréciatifs du rôle des favoris sont repris en détail dans le *Testament politique*, et Richelieu a vite fait, encore une fois, de se distancer de ce rôle<sup>68</sup>. En effet, selon lui, les favoris sont la pire chose qui peut arriver à un prince, la pire des calamités.

Le mérite doit toujours emporter la balance et, lorsque la justice est d'un côté, la faveur ne peut prévaloir sans injustice. Les favoris sont d'autant plus dangereux que ceux qui sont eslevés par la fortune se servent rarement de la raison et, comme elle n'est pas favorable à leurs desseins, elle se trouve d'ordinaire tout à fait impuissante à arrêter le cours de ceux qu'ils font au préjudice de l'Estat. A dire vray, je ne scay rien qui soit si capable de ruiner le plus florissant royaume du monde que l'apétit de tels gens ou le dérèglement d'une femme, quand un prince en est possédé<sup>69</sup>.

Depuis l'assassinat de Henri IV en 1610, deux favoris se sont succédés au pouvoir; après Concini, il y eut Luynes, et les effets de leur influence suscitèrent de fortes

---

<sup>66</sup> Duccini, *Faire voir...*, p. 332-333.

<sup>67</sup> Duccini, *Faire voir...*, p. 374.

<sup>68</sup> Sur cette question des favoris, voir les chapitres 7 et 8 du *Testament politique*, p. 273-284.

<sup>69</sup> Richelieu, *Testament politique...*, p. 276-77.

critiques qui rappelèrent aux rois leur devoir de se comporter en rois<sup>70</sup>. Richelieu emboîte le pas à ces remontrances quand il souligne la responsabilité des rois d'éloigner les « flateurs, mesdisans et faiseurs d'intrigues » de leur cour, car « le repos de l'Etat est une chose trop importante pour pouvoir manquer à ce remède sans en estre responsable devant Dieu »<sup>71</sup>. Aussi Richelieu tente-t-il de démontrer à la postérité qu'il ne s'est pas imposé pas à Louis comme un favori ordinaire, mais bien par ses qualités de ministre et de conseiller.

### *b. Le conseiller du roi*

Ce rôle de conseiller du roi est la pierre angulaire de tout l'édifice de justification et de glorification personnelle du Cardinal. Par la représentation de celui-ci, nous pénétrons au cœur de la pensée politique cardinalice. Avant d'aborder la rhétorique représentative de Richelieu, voyons tout d'abord comment il considérait ce que devait être et ce que devait faire le conseiller du roi.

La notion de conseiller revêt un sens beaucoup plus large que celui du favori. En fait, le titre de conseiller, si l'on se fie à Furetière, est donné à « presque tous les Officiers du Royaume »<sup>72</sup>. Ce rôle n'a pas de statut juridique, ce n'est pas un office en soi, mais plutôt un rôle que tous et chacun pourraient être appelés à remplir à un moment donné ou à un autre : « se dit de toute personne qui donne conseil »<sup>73</sup>. En

<sup>70</sup> Elliott, *Richelieu et...*, p. 44-45.

<sup>71</sup> Richelieu, *Testament politique...*, p. 283.

<sup>72</sup> Antoine Furetière, « CONSEILLER, ÈRE. F. », *Dictionnaire universel, contenant generalement tous les mots François tant vieux que modernes, & les Termes de toutes les sciences et des arts*. Paris, S.N.L./Le Robert, 1978. Tome 1. Réimpression de l'éd. de 1690 publiée par Arnout and Reinier Leers, La Haye.

<sup>73</sup> Antoine Furetière, « CONSEILLER », *Dictionnaire universel, contenant generalement tous les mots François tant vieux que modernes, & les Termes de toutes les sciences et des arts*. Paris, S.N.L./Le Robert, 1978. Tome 1. Réimpression de l'éd. de 1690 publiée par Arnout and Reinier Leers, La Haye.

effet, au cours du siècle, le nombre de gens qui portaient le titre de conseiller d'État était fort élevé, tout comme les différents types de conseils.

Ainsi, à côté du conseil des dépêches (nullement décisionnel, il n'assure que le bon fonctionnement des affaires) existe le Conseil ordinaire (qui deviendra le Conseil d'en-haut après 1643), où l'on traite des plus grandes affaires du royaume, notamment de la paix et de la guerre. C'est par l'accès à ce conseil qu'un individu peut obtenir le titre officiel et la rente de ministre d'État. Mais à côté de ce conseil, il existe un conseil encore plus restreint, le Conseil secret, composé de trois ou quatre individus avec lesquels le roi se retire pour prendre des décisions importantes. Richelieu accordera, dans son *Testament politique*, préséance à ce conseil sur tous les autres puisque c'est lors de ces rencontres qui peuvent avoir lieu n'importe où et à n'importe quel moment que Richelieu a accès, en privé, au roi, et donc c'est à ce moment qu'il peut le conseiller plus librement<sup>74</sup>.

Cependant, pour Richelieu, ce rôle de conseiller est le plus important de tous et ne peut pas être confié à n'importe qui, car « si un prince capable est un grand trésor dans un Etat un conseil habile et tel qu'il doit estre n'en est pas un moindre, mais le concert de tous les deux ensemble est inestimable, puisque c'est de là que dépend la félicité des Etats<sup>75</sup> ». De plus, même si pour Furetière la distinction n'existe pas étant donné les changements politiques apportés sous le gouvernement de Louis XIV, pour le Cardinal, le conseiller est nécessairement un ministre d'État membre du conseil du gouvernement<sup>76</sup>. Ainsi, à la différence du favori qui obtient la faveur du roi et par

---

<sup>74</sup> Pour un bon résumé du fonctionnement du conseil du roi sous Richelieu, voir Hildesheimer, *Richelieu...*, p. 117-121.

<sup>75</sup> Richelieu, *Testament politique...*, p. 212.

<sup>76</sup> C'est-à-dire membre du Conseil ordinaire. Voir Hildesheimer, *Richelieu...*, p. 117-121.

conséquent l'accès aux plus hautes dignités par des moyens détournés, le poste de conseiller d'État est un rôle officiel, justifié par la fonction de ministre qui est, elle, clairement définie par les textes de l'époque.

MINISTRE D'ESTAT, est celui sur qui un Prince se repose de l'administration de son Estat, à qui il commet le soin de ses principales affaires. Boëce est proposé pour modèle aux Ministres d'Estat. Le premier Visir est le premier Ministre de l'Empire Othoman. Le Roy donne des brevets de Ministres d'Estat à quelques personnes auxquelles il partage les grands emplois de son Conseil. Le Secrétaire d'Estat des affaires estrangères a ordinairement un brevet de Ministre. On appelle Ministres des Princes estrangers, leurs Ambassadeurs, Agens & Residents dans les Cours des autres Princes<sup>77</sup>.

S'il est vrai que le statut de conseiller n'est pas à proprement parler clairement défini par les textes de loi, cela ne doit pas contrevenir à la règle monarchique par excellence, qui veut que le roi prenne conseil. En fait, « refuser de prendre conseil ne serait pas seulement folie de la part du Roi, ce serait une désobéissance très grave aux ordres du Créateur<sup>78</sup> ». Selon Richelieu, « être capable de se laisser servir n'est pas une des moindres qualités, que puisse avoir un grand Roi<sup>79</sup> ». Il insiste également grandement sur la nécessité qu'il n'y ait pas plus de quatre conseillers et qu'il n'y en ait qu'un seul qui ait « l'autorité supérieure »<sup>80</sup>. Richelieu a consacré un chapitre entier dans son *Testament* au rôle de conseiller. Le chapitre 8<sup>e</sup>, une des sections les

<sup>77</sup> Antoine Furetière, « MINISTRE D'ESTAT », *Dictionnaire universel, contenant generalement tous les mots François tant vieux que modernes, & les Termes de toutes les sciences et des arts*. Paris, S.N.L./Le Robert, 1978. Tome 2. Réimpression de l'éd. de 1690 publiée par Arnout and Reinier Leers, La Haye.

<sup>78</sup> Bertaud, « Le conseil du... », p. 114.

<sup>79</sup> Richelieu, *Testament politique...*, p. 195.

<sup>80</sup> « J'ay peine à me résoudre à mettre en avant cette proposition, parce qu'il semblera que j'y veuille soutenir ma cause. [...] Diverses expériences m'ont rendu si scavant en cette matière que je penserois estre responsable de vant Dieu si ce présent testament ne portoit pas en termes exprez qu'il n'y a rien de plus dangereux en un Estat que diverses autoritez esgales à l'administration des affaires; ce que l'une entreprend est travarsé par l'autre, et, si le plus homme de bien n'est pas le plus habile, quand mesme ses propositions seroient les meilleures, elles seront toujours éludées par le plus puissant en esprit. », Richelieu, *Testament politique...*, p. 229-230.

plus achevées de l'ouvrage et véritable autoportrait selon Madeleine Bertaud, passe en revue tout ce que doit posséder le parfait conseiller, et même la façon dont le roi se doit d'agir envers ce dernier<sup>81</sup>. Ce n'est ainsi pas tout le monde qui peut conseiller le roi. Le conseiller doit « Se donner du tout au public et ne penser pas à soi-même » et avoir certaines qualités en « éminence »<sup>82</sup>, parmi lesquelles la probité, le courage, la fermeté et la prévoyance sont des plus importantes.

L'importance accordée par le Cardinal à cette fonction dans son *Testament politique* s'illustre par le rôle sans ambiguïté qu'il joue dans ses *mémoires*. Il est le conseiller du roi. Dans le récit, il n'intervient, ne joue un rôle actif que dans la mesure où il conseille le roi, le plus souvent en utilisant les tournures suivantes : « Le cardinal, après avoir pesé toutes ces considérations en son esprit, donna au Roi sur cette affaire l'avis suivant [...] » ou encore la formule la plus usitée : « Le cardinal conseilla au Roi [...] ». Ce n'est que très rarement qu'il se met en scène en train de prendre une décision<sup>83</sup>. Il conseille le roi au sujet des décisions qui doivent être prises, et le roi est libre de suivre ou non ses conseils, mais il a l'obligation « divine » de prendre conseil. Évidemment, dans la très grande majorité des cas rapportés par le Cardinal le roi suit ses conseils qui s'avèrent, dans le récit, toujours justes. Et lorsque, très rarement, ses conseils ne sont pas écoutés, le Cardinal, ne manque pas de signaler que les résolutions se sont avérées néfastes à l'État<sup>84</sup>.

---

<sup>81</sup> Bertaud, «Le conseiller du ... », p.112.

<sup>82</sup> Richelieu, *Testament politique...*, p.195.

<sup>83</sup> Les cas sont rares, mais Richelieu se voit obliger de le faire lors de l'absence du roi à La Rochelle (1628) : *Mémoires...*, Tome 7, p.515; ainsi que lorsque le roi tombe malade à Lyon (22-30 septembre 1630) et que Richelieu doit prendre les décisions au sujet de la poursuite de la guerre en Italie : *Mémoires...*, Tome 8, p.265-68.

<sup>84</sup> Il est intéressant de constater que Richelieu le fait aussi dans le cas de Marie de Médicis alors qu'il a été chef de son Conseil et son garde des Sceaux de 1617 à 1630. Comme s'il tentait de démontrer se

*c. Le caractère religieux du conseiller d'État*

L'acte principal dans toute cette rhétorique met en scène la caution divine dans le ministériat; c'est elle qui justifie tout, car au-delà du service de l'État, c'est Dieu que sert le Cardinal. Il y a en effet une responsabilité religieuse qui incombe aux deux partenaires; si d'un côté, le conseiller est responsable devant Dieu de ses conseils, de l'autre, le roi doit, pour être un monarque de droit divin, prendre conseil avant d'agir. Dieu lui-même dans son omnipotence ne se sert-il pas d'instruments qui accomplissent sa volonté?

La toute puissance de Dieu, son infinie sagesse et sa providence n'empesche(nt) pas qu'il se serve, en ce qu'il pouroit faire par son seul vouloir, du ministère des causes secondes et, partant, les roys, dont les perfections ont des bornes au lieu d'estre infinies, commettraient une faute notable s'ils ne suivoient son exemple<sup>85</sup>.

Cela nous amène « au cœur religieux du ministériat<sup>86</sup> », à la place que Dieu occupe au sein de la représentation du rôle de conseiller. F. Hildesheimer y voit le caractère novateur de la pensée politique de Richelieu, qui « pour autant et grâce à l'idée de responsabilité des gouvernants devant Dieu, n'abandonne pas les références à l'autorité divine pour fonder son propre pouvoir vis-à-vis du roi<sup>87</sup> ».

C'est pourquoi le roi a le devoir de protéger son conseiller contre les soupçons et les calomnies, car s'il cède à leur venin, il en répondra à son dieu : « Si celui qui donne volontairement entrée aux assassins qui tuent un homme est coupable de sa mort, celui qui reçoit toute sorte de soupçons et de calomnies qui intéressent la fidélité d'un de ses serviteurs sans s'en bien éclaircir est responsable devant Dieu

---

faisant à quel point il est un bon conseiller au service de l'État en sous-entendant que si la Reine avait suivi ses conseils, elle n'aurait pas été forcée de quitter le royaume.

<sup>85</sup> Richelieu, *Testament politique...*, p. 212.

<sup>86</sup> Françoise Hildesheimer, « Au cœur religieux du ministériat : la place de dieu dans le *Testament politique* de Richelieu », *R.H.É.F.*, 84, 212 (janvier-juin 1998), p. 21-38.

<sup>87</sup> Hildesheimer, « Au cœur religieux... », p. 27.



d'un tel procédé<sup>88</sup>. » Qui plus est, le roi doit fournir à ce conseiller la possibilité de bien exercer son rôle, ce qui ne peut se faire que sous certaines conditions. Parmi celles-ci, il doit s'assurer de nommer ledit conseiller et le désigner « supérieur en autorité » lui assurant ainsi son soutien d'une façon officielle et sans ambiguïté. Et c'est là que réside le caractère novateur de la pensée politique de Richelieu développée dans ses deux opus historiques (du moins en ce qui concerne l'histoire politique française depuis François I<sup>er</sup>) : cette idée d'un ministériat où le roi ne peut se passer de son principal ministre et conseiller qui lui-même est une créature du roi, et un *alter ego* du souverain. L'un et l'autre travaillant de pair à l'affermissement de l'autorité monarchique sous la forme d'un ministériat résolument religieux.

En fait, il s'attribue une mission quasi divine. En effet, c'est Dieu qui est protecteur de Louis XIII et des rois en général qui a tenu à le pourvoir d'un bon conseiller, voire même du parfait conseiller : « Le seul cardinal, à qui Dieu donnait bénédiction pour servir le Roi<sup>89</sup> ». Ou encore, « le cardinal est celui dont Dieu se sert pour donner ses conseils à Sa Majesté »<sup>90</sup>. Mais ce rôle est lourd de responsabilités :

Je dois encore représenter à V.M. que, si les princes et ceux qui sont employez sous eux aux premières dignitez du royaume ont de grands avantages sur les particuliers, ils possèdent un tel bénéfice à titre bien onéreux, puisque non seulement ils sont sujets par omission aux fautes que j'ay marquées, mais qu'il y en a mesme plusieurs autres de commission qui leur sont particulières. S'ils se servent de leur puissance pour commettre quelque injustice ou quelque violence qu'ils ne peuvent faire comme personne privées, ils font par commission un péché de prince ou de magistrat dont leur seule autorité est la source et duquel le Roy des Roys leur demandera, au jour du jugement, un compte très particulier<sup>91</sup>.

---

<sup>88</sup> Richelieu, *Testament politique...*, p. 238.

<sup>89</sup> Richelieu, *Mémoires...*, Tome 7, p. 502-03.

<sup>90</sup> Richelieu, *Mémoires...*, Tome 8, p. 307.

<sup>91</sup> Richelieu, *Testament politique...*, p. 372-373.

C'est ainsi que l'on peut parler d'un ministériat religieux établi dans un système bicéphale où le roi et son ministre se soutiennent mutuellement. Alors qu'il s'impose comme conseiller privilégié d'un roi de droit divin par ses qualités de politique, qui font de lui un intermédiaire obligé entre le souverain et le reste de ses sujets, la pourpre romaine contribue à faire de lui un « médiateur délégué par la Providence »<sup>92</sup>. Comme le propose Giuliano Ferretti par l'étude du programme iconographique de Richelieu, ce dernier a élaboré un programme où l'image du monarque était de plus en plus associée à celle de son ministre - une façon de renforcer le pouvoir politique par « l'échange mutuel de leurs puissances<sup>93</sup> ». En effet, « le prince donnerait un caractère régial au cardinal et celui-ci, par sa dignité cardinalice, renforcerait la sacralité du roi. De la même façon, leurs attributs pourraient être échangés l'un par l'autre, de sorte que le premier pourrait s'orner du sacerdoce spirituel et l'autre de la souveraineté politique »<sup>94</sup>. Cette théorie est très intéressante considérant l'état dans lequel se trouvait le pouvoir monarchique en France à l'arrivée de Richelieu comme ministre de Louis XIII, en 1624. Au lendemain des guerres de religion, qui se terminent par l'assassinat d'Henri IV en 1610, le parti huguenot est en quelque sorte un État dans l'État, les Grands servent leurs intérêts avant ceux de la France et le prestige de la cour et celui du roi sont au plus bas<sup>95</sup>. L'étude du mécénat de Richelieu, en ce qui concerne l'ensemble de sa représentation visuelle (gravures, estampes, peintures...), tend également à démontrer cette hybridation de la puissance du prince

---

<sup>92</sup> Bluche, *Richelieu...*, p. 194.

<sup>93</sup> Giuliano Ferretti, « Richelieu, le "Ministre-soleil" de la France, d'après une gravure d'Abraham Bosse », *Genèses*, 48 (septembre 2002), p. 147.

<sup>94</sup> Ferretti, « Richelieu, "le ministre-soleil"... », p. 147

<sup>95</sup> C'est d'ailleurs le plan politique proposé par Richelieu dans son *Testament politique*, c'est-à-dire de « ruiner le parti huguenot, rabaisser l'orgueil des grands, réduire tous ses sujets en leurs devoirs et relever son nom dans les nations étrangères au point où il doit être », Richelieu, *Testament politique...*, p. 43.

avec celle du ministre<sup>96</sup>. Si bien que Richelieu, en empruntant les attributs monarchiques du pouvoir, nourrit la justification de son rôle de conseiller de façon à en faire un rôle à caractère divin. C'est peut-être la meilleure façon de justifier son pouvoir et son rôle au sein de la monarchie administrative et absolue en voie d'émergence<sup>97</sup>. Il serait même possible de parler d'un ministériat de droit divin, comme le mentionne également François Bluche<sup>98</sup>.

## Conclusion

Dans ce deuxième chapitre, il est apparu clairement que ces deux œuvres historiques du Cardinal, que sont le *Testament politique* et les *mémoires*, devaient servir une entreprise de justification, et constituent l'ultime effort de répondre aux critiques et voix qui seraient susceptibles de s'élever après sa mort contre son héritage politique. Car ce qu'incarne le cardinal-ministre, c'est bel et bien l'avènement de la nouvelle monarchie administrative et absolue qui s'oppose à l'ancienne tradition féodale d'exercer le pouvoir royal. Cette vision d'une nouvelle façon de gouverner, entendons ici le service de l'État, Richelieu fera plus que la défendre, il la portera bien haut aux côtés de la gloire, tant et si bien qu'à la justification succédera la glorification.

---

<sup>96</sup> À ce sujet, Giuliano Ferretti présente et cite plusieurs travaux qui ont fait école et qui sont essentiels à la compréhension de la représentation du pouvoir monarchique à l'Époque moderne, Ferretti, « Richelieu, le "Ministre-soleil"... », p. 140-143.

<sup>97</sup> Duccini, *Faire voir...*, p. 507.

<sup>98</sup> Bluche, *Richelieu...*, p. 194.

## Chapitre 3 : Glorification de soi

### Introduction

Après la propagande justificative qui répond à la production pamphlétaire « s'épanouissent des images de glorification de l'action du monarque et de son ministre »<sup>1</sup>. Alors que les gravures allégoriques et mythologiques représentant la figure royale étaient nombreuses sous Henri IV et pendant la régence de Marie de Médicis<sup>2</sup>, ce qui semble nouveau à partir des années 1630 (suite à la victoire à La Rochelle et au triomphe de la journée des Dupes), c'est d'y apercevoir l'image de Richelieu, d'abord associée à celle du roi, puis seule. En effet, tel un monarque, Richelieu prend alors sa place dans l'imagerie allégorique avec un langage qui lui est propre : de nombreux attributs permettent de le reconnaître aisément (chapeau du cardinalat, ancre symbolisant sa charge de Surintendant de la Navigation et du Commerce, couronne ducale, etc.). « Le ministre de Louis XIII, tantôt partage avec le roi lui-même la gloire royale, tantôt est représenté seul, héros inattendu d'une propagande qui vise à servir également le ministre et le monarque »<sup>3</sup>; le monarque vainqueur et le ministre sage conseiller.

---

<sup>1</sup> Hélène Duccini, *Faire voir, Faire croire : l'opinion publique sous Louis XIII*, Paris, Champ Vallon, 2003, p. 447.

<sup>2</sup> Marie de Médicis a tout un programme de propagande à ce sujet, dont le jardin du palais du Luxembourg est une des plus éclatantes illustrations.

<sup>3</sup> Jacqueline Melet-Sanson, « L'image de Richelieu » dans *Richelieu et le monde de l'esprit, [exposition], Sorbonne, novembre 1985*, Paris, Imprimerie nationale, 1985, p. 143.



rébellion vaincue. Une épée de flamme à la main droite, il se protège d'un bouclier orné du portrait du cardinal de Richelieu. Louis XIII est debout entre quatre palmiers (les palmes symbolisant la victoire) aux branches desquels des angelots accrochent les attributs de Richelieu : chapeau de cardinal, sigle, couronne ducale, armoiries et ancre du Surintendant de la Navigation. À gauche, le labyrinthe de Dédale, à droite l'hydre de Lerne sont tous deux des hommages à Richelieu « qui sait déjouer les pièges grâce à sa perspicacité et à sa foi »<sup>5</sup>. Mais, l'élément le plus intéressant de cette gravure, comme l'a fait remarquer Jacqueline Melet-Sanson, est que la place centrale qu'occupe le roi n'est qu'une illusion : tout ce qui l'entoure porte la marque du Cardinal, et l'ensemble de la composition manifeste la symbiose nécessaire entre le prince et son ministre<sup>6</sup>. Cette gravure n'est d'ailleurs pas sans rappeler la toile de Claude Vignon, *Le Triomphe d'Hercule*, qui en 1634, représente Richelieu sous les traits d'un Hercule triomphant, allégorie habituellement réservée au seul roi<sup>7</sup>. Or, l'identification de Richelieu à Hercule trouve aussi un précédent dans la littérature, Théophraste Renaudot (fondateur de la *Gazette*), l'a qualifié d'Hercule Gaulois dans un hommage dithyrambique en 1627. Plus tard, Jean Rotrou lui a dédié son *Hercule mourant* en 1636<sup>8</sup>.

Comme nous l'avons démontré dans le chapitre précédent, le cardinal-ministre s'est servi de l'écriture de l'histoire pour s'auto-justifier. Or, il existe un autre intérêt à écrire l'histoire : se glorifier. La lecture du *Testament politique* et des *mémoires* trahit en effet ce souci de glorification personnelle, que l'on trouve dans, son

<sup>5</sup> Melet-Sanson, « L'image de... », p. 144.

<sup>6</sup> Melet-Sanson, « L'image de... », p. 144.

<sup>7</sup> Annexe II, p. ix.

<sup>8</sup> Hilliard Todd Goldfarb, dir. *Richelieu : l'art et le pouvoir*, Montréal, Musée des beaux-arts de Montréal, 2002, p. 307.

programme iconographique. C'est ce que révèle en effet l'analyse des grands thèmes et valeurs véhiculés par le mécénat de Richelieu (proclamation de la gloire de l'État, la vertu des fidèles serviteurs de la couronne qui la défendent contre l'hérésie et la discorde)<sup>9</sup>. Nous aborderons plus précisément, dans ce chapitre, quatre thématiques qui démontrent bien cette volonté d'autoglorification de Richelieu. Nous verrons tout d'abord, le rôle qu'a joué le mécénat dans sa propagande glorificatrice, pour ensuite traiter la façon dont le Cardinal a modelé son récit, du service du roi et du ministériat.

## **I. Le Mécénat**

### ***a. Influence de Marie de Médicis et grandes réalisations***

Tout au long de sa vie publique, élever un monument à sa propre gloire a été une préoccupation constante du Cardinal. Il est en ce sens, avec François I<sup>er</sup> et Marie de Médicis, le précurseur du « roi-soleil », tant il avait compris l'importance des arts comme soutien politique. La Reine mère en fidèle héritière des Médicis, chercha entre 1614 et 1624 à affermir sa régence par l'utilisation des lettres et des arts. La construction du Luxembourg par Solomon de Brosse et la très étonnante série de tableaux commandés à Rubens pour illustrer sa vie la rangent d'ailleurs parmi les grands mécènes de son siècle.

C'est alors qu'il était au service de la Reine mère que Richelieu a rencontré les grands artistes de son temps, parmi lesquels : Nicolas Poussin, Philippe de Champaigne, Pierre-Paul Rubens et Simon Vouet. C'est à ce moment qu'il a développé un goût véritable pour l'art et qu'il fit de Champaigne son peintre favori, préférant la facture plus classique de ce dernier à celle plus baroque de Simon

---

<sup>9</sup> Goldfarb, « Richelieu et l'art de son temps, raison d'État et goût personnel » dans Goldfarb, *Richelieu : l'art et...*, p. 7.

Vouet<sup>10</sup>. D'ailleurs, c'est à Champagne que le Cardinal a commandé ses travaux les plus importants soit deux douzaines de son propre portrait, le décor de l'église de la Sorbonne et sa coupole et dix-sept des vingt-cinq portraits de sa fameuse galerie des *Hommes illustres de l'histoire de France*<sup>11</sup>. D'ailleurs, rappelons qu'au lieu de poser assis comme le faisaient traditionnellement les prélats, Richelieu est présenté debout, de face, dans plusieurs de ses portraits officiels exécutés par Champagne; alors que la formule était habituellement réservée aux rois et aux princes<sup>12</sup>. Mis à part l'art pictural, Richelieu s'est intéressé également aux grandes constructions; il n'y a qu'à penser au Palais-Cardinal à Paris, celui de Rueil, le château et la ville de Richelieu en Poitou et l'église et l'université de la Sorbonne. Ces chantiers, dont la construction se fit en seulement une douzaine d'année, par leur grandeur, leur splendeur et leur coût, placent le cardinal de Richelieu au rang des plus grands mécènes de l'architecture à l'ère baroque<sup>13</sup>. En plus de la peinture et de l'architecture, Richelieu s'intéressait également aux lettres, sa passion pour le théâtre est d'ailleurs bien connue. En effet, à partir de 1635, il fit entretenir trois troupes de théâtres à Paris. Véritable passionné, il a prêté sa plume à quelques pièces, notamment la *Comédie des Tuileries* (1635) et

---

<sup>10</sup> Bernard Dorival, « Richelieu et Philippe de Champagne » dans *Richelieu et le monde de l'esprit, Sorbonne, novembre 1985*, Paris, Imprimerie nationale, 1985, p. 130.

<sup>11</sup> De cette galerie des « Hommes illustres du Palais-Cardinal », dont il ne reste plus rien aujourd'hui, a été réalisée par les peintres Champagne et Vouet. Elle était composée, en plus de son propre portrait, de ceux de Suger, abbé de Saint-Denis (1081-1151), Simon, comte de Montfort (1150-1218), Gaucher, seigneur de Châtillon et de Crécy (1250-1328), Bertrand Du Gueslin (1320-1380), Olivier de Clisson (1336-1407), Jean II Le Meingre dit Boucicaut (1365-1421), Jean, bâtard d'Orléans, comte de Dunois (1403-1468), Jeanne d'Arc (1412-1431), Georges d'Amboise (1460-1510), Louis II, duc de Trémoille (1460-1525), Gaston de Foix, duc de Nemours (1489-1512), Pierre du Terrail dit le chevalier Bayard (1475-1524), Charles Ier de Cossé, comte de Brissac (1505-1563), Anne Ier, duc de Montmorency (1493-1567), François Ier de Lorraine, duc de Guise (1519-1563), Charles de Gise, cardinal de Lorraine (1524-1574), Blaise de Lasseran, seigneur de Montluc (1500-1577), Armand de Gontaud (1524-1592), François de Bonne (1543-1626), Henri IV (1553-1610), Marie de Médicis (1573-1642), Louis XIII (1601-1643), Anne d'Autriche (1601-1666) et Gaston d'Orléans (1608-1660).

<sup>12</sup> Goldfarb, « Richelieu et l'art de... », p. 8.

<sup>13</sup> Hilary Ballon, « L'architecture du cardinal de Richelieu », dans Goldfarb, *Richelieu, l'art et...*, p. 246.



*L'Aveugle de Smyrne* (1637). Mais ce qui fut le plus beau fleuron de l'impulsion théâtrale sous Richelieu fut à bien des égards le théâtre de Corneille. Un auteur qu'il soutenait financièrement, et à qui il accordait des audiences privées écoutant et commentant ses actes<sup>14</sup>. Il fut aussi le fondateur de l'Académie française (1635) et l'instigateur de l'Imprimerie royale qui avait pour but de « multiplier les belles publications à la gloire du roi » (1640).

### ***b. L'art et la gloire***

Ainsi, pour Richelieu l'art et la culture étaient indissociables de l'exercice du pouvoir. En fait, comme le souligne très justement Hilliard T. Goldfarb, le Cardinal « se servait des arts plastiques comme pour garantir la gloire de la France et communiquer sa vision de l'État »<sup>15</sup>. Face à l'ampleur de ce mécénat, dont nous n'avons fait qu'esquisser les grandes réalisations, il serait difficile d'ignorer son désir de gloire; une volonté qui s'est exprimée dans tous les aspects artistiques : peinture, architecture et écriture. Et, c'est à cette dernière que se rattachent son *Testament politique* et ses *mémoires*. En effet, écrire pour la postérité est aussi une façon de se glorifier. C'est d'ailleurs Louis XIII, dans les lettres patentes instituant l'Académie française, qui a peut-être le mieux exprimé l'importance que le Cardinal allouait aux arts :

[...]Chacun sait la part que notre très-cher et très-aimé cousin, le cardinal duc de Richelieu, a eue en toutes ces choses, et nous croirions faire tort à la suffisance et à la fidélité qu'il nous fait paroître en toutes nos affaires, depuis que nous l'avons choisi pour notre principal ministre, si en ce qui nous reste à faire pour la gloire et pour l'embellissement de la France, nous ne suivions ses avis, et ne commettions à ses soins la disposition et la

<sup>14</sup> Georges Couton, « Richelieu et le théâtre » dans Roland Mousnier, dir., *Richelieu et la culture*, Paris, Éditions du C.N.R.S., 1987, p. 99.

<sup>15</sup> Goldfarb, « Richelieu et l'art... », p. 11.

direction des choses qui s’y trouveront nécessaires. C’est pourquoi, lui ayant fait connoître notre intention, il nous a représenté qu’une des plus glorieuses marques de la félicité d’un État, étoit que les Sciences et les Arts y fleurissent, et que les Lettres y fussent en honneur, aussi bien que les Armes, puisqu’elles sont un des principaux instruments de la vertu [...]<sup>16</sup>

## II. Héros de sa propre histoire

Le premier élément de sa glorification personnelle qui apparaît dans ses écrits est le rôle qu’il joue à l’intérieur de sa propre histoire : le premier. Il participe à toutes les scènes à titre du principal-ministre, conseiller du roi.

Louis XIII ne prend, en effet, aucune décision sans que le Cardinal n’ait d’abord « opiné » sur la voie à prendre, c’est du moins la façon dont est construit le récit des *mémoires* à partir de l’année 1624 – moment où Richelieu entre au Conseil du roi et où il délaisse la première personne (je) au profit de la troisième (le Cardinal). En effet, pour chaque événement ou décision d’importance du règne qui constituent la trame narrative des *mémoires*, Richelieu conseille le roi. Sa forme la plus usitée est : « le cardinal conseilla... ». Ce n’est que très rarement que le Cardinal agit directement, c’est-à-dire, sans conseiller le roi. Richelieu y fait donc figure de grand conseiller. Son rôle est à ce point central que le récit ne porte aucunement la mention des opinions des autres conseillers (qui ne sont à peu près jamais nommés), sauf dans le cas où ils peuvent servir à démontrer la justesse des propos de Richelieu. Sinon, il n’y a vraiment que de longues explications des positions de Richelieu qu’il justifie,

---

<sup>16</sup> Cité par Marc Fumaroli, « Le cardinal de Richelieu fondateur de l’Académie française », dans *Richelieu et le monde de l’Esprit*, Paris, Imprimerie nationale, 1985, p. 229.

comme nous l'avons mentionné dans le chapitre 2, par la raison, la gloire du roi et le service du roi<sup>17</sup>.

Cette mise en scène fait donc de lui un personnage incontournable. Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans cette présentation, c'est que Richelieu réussit par ce simple procédé littéraire à s'associer aux plus hauts faits du règne. De ce fait, sur lui rejaillit la gloire qui devrait normalement être celle du roi. 400 ans plus tard, force est d'admettre qu'il a réussi son coup. Comme nous l'avons en effet démontré dans le chapitre 1, cette association a été jusqu'au milieu des années 1980 la ligne directrice de l'historiographie traditionnelle française qui tendait à accorder au Cardinal le mérite des grandes actions du règne. Il apparaît ainsi comme le grand penseur et acteur politique de son époque, reléguant Louis XIII à un rôle en mode mineur. Ce n'est véritablement que depuis la fin des années 1990 qu'il y a eu une certaine réhabilitation de Louis XIII. De l'image d'un roi crédule, facilement manipulable on en vient à celle d'un roi de qualité qui connaissait ses limites et reconnaissait le talent de son principal-ministre.

Pour sa part, le *Testament* se lit de la même façon. En effet, alors que le titre exact de la première partie du *Testament politique* se lit *Succincte narration des grandes actions du Roy*, on est tout de suite frappé par les premiers propos de Richelieu, qui après avoir dressé un portrait sombre de l'état de la monarchie à son arrivée au Conseil, n'hésite pas à s'attribuer la gloire des grandes actions du règne qu'il s'apprête à décrire :

Lorsque V.M. se résolut de me donner en mesme temps et l'entrée de ses conseils et grande part en sa confiance pour la direction de ses affaires, je puis dire avec vérité que les huguenots partageoient l'Estat

---

<sup>17</sup> Cf. *infra*, p. 67-93.

avec elle, que les grands se conduisoient comme s'ils n'eussent pas été ses sujets, et les plus puissans gouverneurs des provinces comme s'ils eussent été souverains en leurs charges [...] Je puis dire encore que les alliances étrangères estoient méprisées, les intérêts particuliers préférés aux publics, en un mot, la dignité de la majesté royale tellement ravallée et si différente de ce qu'elle devoit estre par le défaut de ceux qui avoient alors la principale conduite de vos affaires [...]

[...] Ainsi que le succes qui a suivi les bonnes intentions qu'il a plu à Dieu me donner pour le règlement de cet Estat justifiera aux siècles à venir le fermeté avec laquelle j'ay constamment poursuivi ce dessein [...]<sup>18</sup>.

Une fois cela établi, Richelieu, se réservant le rôle effacé de témoin privilégié des grandes actions du roi, raconte les hauts faits du règne qu'il attribue, comme le veut les règles de la courtoisie, à Louis XIII qui est le personnage actif du récit et non lui-même. C'est donc grâce à ce petit tour de passe-passe que Richelieu réussit à devenir la mesure de toute chose dans un récit où il ne se présente que comme le narrateur.

#### *a. Un sage de l'art de gouverner*

Dans les deux chapitres précédents, nous avons démontré que le *Testament politique* suit une dynamique d'écriture similaire à celle des mémorialistes d'Ancien Régime ce qui nous a permis de mettre en lumière l'importance de la justification personnelle chez Richelieu. Mais cet ouvrage n'est pas uniquement que le récit de vie d'un grand noble, il se veut aussi la somme de sa sagesse politique, une sorte de bréviaire de l'homme d'État.

C'est en effet de cette façon que Richelieu présente au roi ses « grandes règles au bonheur de l'État » avant de mourir<sup>19</sup>. Ainsi, le Cardinal se pose en une sorte de sage de l'art de gouverner, comme l'on fait avant lui les Machiavel, Bodin, etc. Et comme

<sup>18</sup> Richelieu, *Testament politique...*, p. 41-43.

<sup>19</sup> Richelieu, *Testament politique...*, p. 32.

le feront après lui d'autres grands politiques, notamment Louis XIV avec ses mémoires adressés au Dauphin.

C'est ainsi que par le don de ce texte, qui contient toute la somme de son savoir sur l'art de gouverner, Richelieu réalise en quelque sorte l'ultime devoir de sa caste en s'assurant de servir le roi et le royaume même au-delà de la mort. Il se veut d'ailleurs on ne peut plus clair dans ce passage sur ce qui est essentiel à la bonne conduite d'un État :

Voilà, Sire, jusqu'à présent quelles ont été les actions de V.M., que j'estimeray heureusement terminées si elles sont suivies d'un repos qui vous donne moyen de combler vostre Estat de toutes sortes d'avantages.

Pour le faire, il faut considérer les divers ordres de vostre royaume, l'Estat qui en est composé, vostre personne qui est chargée de sa conduite et les moyens qu'elle doit tenir pour s'en acquitter dignement, ce qui ne requiert autre chose en général que d'avoir un bon et fidèle conseil, faire estat de ses avis et suivre la raison dans les principes qu'elle prescrit pour le gouvernement de ses Estats<sup>20</sup>.

Dans les *mémoires*, cette caractéristique apparaît très clairement dans l'ensemble du texte puisque, comme nous l'avons déjà mentionné, Richelieu y joue le rôle de conseiller. Y a-t-il une meilleure façon de prouver ses qualités dans l'art de gouverner que de démontrer que le roi a suivi ses conseils lors de toutes les décisions importantes de son règne? Cela ne revient-il pas à dire que les hauts faits du règne sont attribuables aux judicieux conseils de Richelieu et que sans eux, le roi n'aurait pas été en mesure de prendre les décisions qu'il convenait?

---

<sup>20</sup> Richelieu, *Testament politique...*, p. 86.

### III. Le service du roi

Dans l'ensemble de ses deux récits, et comme nous l'avons vu, Richelieu insiste également beaucoup sur le fait qu'il a toujours été un serviteur exemplaire de l'État. D'ailleurs, la légende veut que sur son lit de mort, alors qu'il est appelé à se confesser, il déclara qu'il n'a jamais eu d'autres ennemis que ceux de l'État<sup>21</sup>.

#### a. « *Se donner du tout au public et ne penser pas à soi-même* »

Le service du prince est la raison d'être de la classe nobiliaire, personne ne peut le refuser et tous le recherchent et pas seulement pour les dividendes, mais par devoir. Aussi le Cardinal insiste longuement pour démontrer qu'il a servi le roi dans les plus grandes extrémités au risque de sa vie en s'oubliant lui-même au risque de se perdre. La gloire apparaissant ici par la démonstration de la possession des grandes qualités ou vertus que doivent avoir les grands hommes de sa caste. La vertu apporte la gloire et non l'inverse.

Chaque fois que l'occasion se présente, il met de l'avant, sans hésitation, que le parfait conseiller doit faire un don total de sa personne à l'État et au service du roi, comme en fait foi ce passage où il est question de mater la révolte des ducs de Soubise et de Rohan (1625) avec l'aide de vaisseaux hollandais et anglais, ce qui devait donner lieu à de difficiles négociations :

Mais le malheur du temps étoit tel, qu'il sembloit qu'on fût responsable de tous les événements, tant parce que la cour étoit pleine de gens qui n'attendoient autre chose qu'un mauvais succès pour se servir du talent qu'ils avoient acquis à faire du mal à ceux qui servoient le public, que parce que les princes d'ordinaire jettent sur ceux qui sont auprès d'eux les mauvais succès des choses qui leur ont été bien conseillées. Qui se fût considéré soi-même n'eût peut-être pas pris ce chemin, qui, étant le meilleur pour les affaires, n'étoit pas plus sûr pour ceux qui les traitoient;

<sup>21</sup> Michel Carmona, *Richelieu, l'ambition et le pouvoir*, Paris, Fayard, 1996, p. 694.

mais sachant que la première condition de celui qui a part au gouvernement des États, est de se donner du tout au public et ne penser pas à soi-même, on passa par-dessus toutes considérations qui pouvoient arrêter, aimant mieux se perdre que manquer à aucune chose nécessaire pour sauver l'État, duquel on peut dire que les procédures basses et lâches des ministres passés avoient changé et terni toute la face<sup>22</sup>.

Plus tard, lorsque la longueur du siège de La Rochelle apportait son lot de critiques,

Richelieu apparaît comme un martyr à la cause de l'État :

Ils [le Cardinal] le haïssaient d'autant qu'il ne s'accommodoit pas à leurs désirs, et qu'il ne regardoit leurs intérêts que dans le service de son maître, pour ce qu'étant auprès de lui pour veiller sans cesse à la conservation de son État, il ne vouloit pas que son cœur fût allumé d'autre affection que la sienne, comme le feu des Vestales, qui étoit conservé toujours ardent pour la garde de l'Empire, étoit un feu tiré des purs rayons du soleil seulement. Mais ils le haïssoient encore principalement, pource qu'abhorrant comme ils faisoient l'établissement et affermissement de l'autorité royale, ils ne pouvoient voir celui qui contribuoit heureusement tout son soin et sa vie pour cela<sup>23</sup>.

C'est poursuivant ce même objectif de glorification personnelle que Richelieu mentionne les nombreuses tentatives et plans d'assassinat à son endroit. Ils servent à rappeler que le « Cardinal sert le roi et l'État au péril de sa vie »<sup>24</sup>.

#### **IV. Le ministériat**

Comme nous l'avons démontré dans le chapitre 2, Richelieu a justifié sa place auprès du roi en se distançant de l'image péjorative du favori et en mettant à l'avant plan le rôle de conseiller du roi, aux conseils toujours justes et raisonnables. Par ailleurs, Richelieu affirme qu'il accomplit une mission divine en servant le roi, voire, comme nous l'avons souligné sa dignité de cardinal, renforçant la sacralité du roi,

<sup>22</sup> Richelieu, *Mémoires...*, Tome 7, p. 331.

<sup>23</sup> Richelieu, *Mémoires...*, Tome 8, p. 554-555.

<sup>24</sup> Richelieu, *Mémoires...*, Tome 9, p. 161-162 et 268-307.

« par l'échange mutuel de leurs puissances<sup>25</sup> ». Mais ce gouvernement à deux têtes que loue Richelieu va aussi servir à sa glorification personnelle puisqu'en se retrouvant au même niveau hiérarchique que le roi, il est logique qu'il en ait également les mêmes attributs.

*a. Le programme visuel efficace d'une monarchie bicéphale*

Mais plus exactement, par son mécénat (et surtout par son programme iconographique), Richelieu a réussi à transférer les symboles de l'imaginaire royal à l'imaginaire ministériel. Il se fit représenter en soleil, en Hercule gaulois ou en Atlas, autant d'allégories qui étaient jusqu'alors l'apanage traditionnel du roi<sup>26</sup>. À ce propos, Ferretti démontre que le Cardinal avait conscience du rôle que jouait l'iconologie dans le processus de légitimation de la monarchie et qu'il « en a utilisé les ressorts pour donner une assise stable à la monarchie bicéphale qu'il avait mis en place depuis 1624 avec l'accord de Louis XIII »<sup>27</sup>. Ainsi, de plus en plus, l'image du prince a été associée à celle du ministre. En effet, « au début des années quarante, le cardinal bénéficiait d'une aura exceptionnelle qui faisait de lui un être d'origine divine pouvant partager, sur un plan spirituel, la souveraineté du roi »<sup>28</sup>. Aussi, il se fait donc représenter par ses écrivains comme le Sauveur de la Patrie, comme un ange ou un esprit supérieur que le Ciel a envoyé pour sauver la France de ses ennemis<sup>29</sup>. C'est durant cette période de 1638 à 1642 que l'on assiste à une véritable déification de Richelieu qui se traduit sur le plan symbolique par le déplacement d'une partie

<sup>25</sup> Ferretti, « Richelieu, le ministre-soleil... », p. 147.

<sup>26</sup> Ferretti, « Richelieu, le ministre-soleil... », p. 147.

<sup>27</sup> Ferretti, « Richelieu, le ministre-soleil... », p. 143.

<sup>28</sup> Ferretti, « Richelieu, le ministre-soleil... », p. 143.

<sup>29</sup> Parmi lesquels il y a Jean Puget de La Serre, Jacques Corbin et Nicolas Fonteney. Ferretti, « Autour de la bibliothèque du Roi : la littérature clandestine d'opposition sous la régence d'Anne d'Autriche », *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, XXVI (2000), p. 51.



significative de l'autorité du roi vers le ministre<sup>30</sup>. Par la propagande qu'il met au point, Richelieu va réussir à s'attribuer une part de la légitimité royale, à l'aide d'une sorte de *captatio autoritatis* symbolique en sa faveur qui n'est pas passé inaperçue aux yeux de ses contemporains qui voyaient là une usurpation du pouvoir.

#### **b. Dans le Testament et les mémoires**

Il n'y a pas mieux comme glorification personnelle dans un siècle aussi religieux que le XVII<sup>e</sup> siècle que de prétendre agir sous inspiration divine. Dans le *Testament politique* et dans ses *mémoires*, Richelieu se décrit comme l'instrument de Dieu, s'attaquer à lui revient à s'attaquer directement au créateur. Voire, son corps devient aussi sacré que le corps du roi<sup>31</sup>. C'est en effet sous l'influence de Richelieu qu'un crime contre un ministre d'État ou un conseiller du roi est devenu un crime de lèse-majesté<sup>32</sup>. En sacralisant ainsi son rôle dans l'État, il se sacralise lui-même.

Interlocuteur et conseiller privilégié du roi, Richelieu converse d'égal à égal avec son maître et se permet même de lui faire des remontrances et l'invite comme nous l'avons vu à prendre conseil auprès de ses conseillers<sup>33</sup>.

[...] après avoir préféré le prince qui agit plus par son conseil que par le sien propre à celui qui préfère sa teste à toutes celles des conseillers, je ne puis que je ne dise qu'ainsy que le plus mauvais gouvernement est celui qui n'a d'autre ressort que la teste d'un prince qui, estant incapable et si présomptueux qu'il ne fait estat d'aucun conseil, le meilleur de tous est celui dont le principal mouvement est en l'esprit du souverain qui, bien que capable d'agir par soy-mesme a tant de modestie et de jugement

<sup>30</sup> Ferretti, « Autour de la bibliothèque du Roi... », p. 51.

<sup>31</sup> Il est d'ailleurs intéressant de constater qu'à sa mort, Richelieu sera remplacé par un autre cardinal. Comme si la monarchie de droit divin était devenue maintenant bicéphale prenant la forme d'un roi assisté de son fidèle cardinal-ministre.

<sup>32</sup> À ce sujet, François Bluche rappelle que sous l'influence de Richelieu, ce crime ne se limite plus uniquement aux offenses au roi et à son image, mais englobe aussi les membres du Conseil. Bluche, *Richelieu...*, p. 420.

<sup>33</sup> Richelieu, *Testament politique...*, p. 191-209.

qu'il ne fait rien sans bons avis, fondé sur ce principe qu'un œil ne voit pas si clair que plusieurs<sup>34</sup>.

Ainsi, après avoir rappelé ce devoir au roi, Richelieu évoque en détail les qualités du parfait conseiller, et surtout, comment le roi doit prendre conseil. Ce faisant dans ce passage, le Cardinal livre un véritable autoportrait par lequel il se glorifie. Le Cardinal réussit même à vanter sa piètre condition physique<sup>35</sup> en faisant l'éloge de son esprit, selon lui les qualités physiques sont superflues au conseiller :

En quelque façon qu'on prenne la vaillance, elle n'est pas nécessaire à un conseiller d'Etat. Il n'est pas besoin qu'il ayt disposition à s'exposer à tous périls, ni mesme aptitude corporelle à faire paroître ce qu'il vaut par la vertu de son bras. [...] Et, comme c'est l'esprit qui gouverne et non la main, c'est assez que son cœur soutienne sa teste, bien qu'il ne puisse faire agir son bras<sup>36</sup>.

Enfin, après avoir de longues années servy V.M. dans les plus épineuses affaires qui se puissent rencontrer dans un Etat, je puis confirmer par expérience ce que la raison enseigne à tout le monde : que c'est la teste et non les bras qui gouvernent et conduisent les Estats<sup>37</sup>.

Une fois énumérées les qualités que se doit d'avoir le parfait conseiller, Richelieu va même indiquer « quel doit estre le nombre des conseillers d'Etat et qu'entre eux il doit en avoir un qui ait l'autorité supérieure ». Bien conscient qu'il semble prêcher pour sa paroisse, le Cardinal invoque la raison, l'expérience et Dieu pour justifier ce rôle dans l'État :

J'ay peine à me résoudre à mettre en avant cette proposition, parce qu'il semblera que j'y veuille soutenir ma cause.

Mais, considérant qu'il me seroit aisé de la prouver par plusieurs autoritez de l'Ecriture, des Pères et des politiques et que la confiance particulière dont V.M. m'a toujours honoré pendant qu'il luy a plu me donner part à la conduite des affaires publiques n'a besoin pour sa deffense d'autre principe que de celui qui a esté nécessaire pour son

<sup>34</sup> Richelieu, *Testament politique...*, p. 211-212.

<sup>35</sup> Il est atteint d'un abcès au bras qui l'empêche d'écrire.

<sup>36</sup> Richelieu, *Testament politique...*, p. 223.

<sup>37</sup> Richelieu, *Testament politique...*, p. 228.

établissement, c'est-à-dire de sa volonté qui passera, dans l'esprit de la postérité, pour juste raison de l'autorité que j'ay toujours eue dans ses conseils, je trouve que je ne puis parler en ce sujet sans en estre suspect et que je le dois faire pour procurer par raison ce que l'honneur que j'ay toujours receu de vostre bonté autorisera par exemple. [...]

Diverses expériences m'ont rendu si sçavant en cette matière que je penserois estre responsable devant Dieu si ce présent testament ne portoit pas en termes exprez qu'il n'y a rien de plus dangereux en un Estat que diverses autoritez esgales à l'administration des affaires; ce que l'une entreprend est traversé par l'autre, et, si le plus homme de bien n'est pas le plus habile, quand mesme ses propositions seroient les meilleures, elles seront toujours éludées par le plus puissant en esprit. [...]

S'il est vray que le gouvernement monarchique imite plus celuy de Dieu qu'aucun autre, si tous les politiques sacrez et profanes enseignent que ce genre de régir surpasse tous ceux qui ont jamais esté mis en pratique, on peut dire hardiment que, si le souverain peut ou ne veut pas luy-mesme avoir l'œil sur sa carte et sur la boussole, la raison veut qu'il donne particulièrement la charge à quelqu'un par-dessus tous les autres<sup>38</sup>.

Pour se glorifier, il s'attribue donc l'ensemble des valeurs du parfait conseiller, en insistant sur le fait qu'il est difficile de retrouver celles-ci chez une seule personne, et de conclure que du choix du principal conseiller dépend la félicité de l'État.

Je sçay bien que la capacité et la probité, le courage et, en un mot, les qualitez que nous avons attribuées aux conseillers d'Estat peuvent remédier à tels inconvéniens, mais, à dire le vray, comme le ministre dont nous parlons doit estre par-dessus tous les autres, aussy faut-il qu'il ayt toutes ces qualitez en éminence et, par conséquent, il faut l'examiner soigneusement aparavant qu'en arrêter le choix. [...]

Il est aisé de présenter les qualitez que doit avoir le principal ministre, mais il est difficile de les trouver toutes en un sujet. Cependant, il est vray de dire que le bonheur ou le malheur des Estats despend de l'eslection qui en sera faite, ce qui oblige estroitement les souverains ou à prendre eux-mesmes le soin dont le poids de leur couronne les charge, ou à si bien choisir celuy sur lequel il voudroit s'en descharger que leur action soit approuvée du ciel et de la terre<sup>39</sup>.

---

<sup>38</sup> Richelieu, *Testament politique...*, p. 229-230.

<sup>39</sup> Richelieu, *Testament politique...*, p. 231-232.

Il se permet de rappeler les devoirs au roi en ce qui concerne la façon dont il doit traiter ses conseillers. Il y a, selon lui, « quatre choses principales » qui sont requises à cette fin : la première, « que V.M. ait confiance en eux et qu'ils le sachent »; la deuxième « qu'il leur commande de luy parler hardiment et les assure qu'ils le peuvent faire sans péril »; la troisième, « qu'il les traite un peu libéralement et qu'il croye que leurs services ne demeureront pas sans récompense »; et finalement, la quatrième, « qu'ils les autorisent et qu'ils les maintiennent si ouvertement qu'ils soient assurez qu'ils n'ont point à redouter les artifices, ny à craindre la force de ceux qui les voudroient perdre »<sup>40</sup>. Si les trois premières « choses » ne sont développées que plutôt sommairement (moins d'une page pour chacune), la quatrième s'étale sur six pages. Richelieu invite le roi à ne pas prêter l'oreille aux calomnieux :

Il n'y a pas lieu de présumer que celui qui a esté fidèle toute sa vie devienne infidèle en un instant, sans sujet et sans raison, principalement si tous les intérêts de sa fortune sont attachez à celle de son maistre. [...]

Pour éviter tous inconvéniens, se garantir des artifices dont les méchants esprits se peuvent servir pour perdre les plus gens de bien et ne se priver pas des moyens de découvrir les mauvais déportemens de ceux qui servent mal le prince, il doit tenir pour calomnie tout ce qu'on luy veut dire à l'oreille seulement et, en cette considération, refuser de l'entendre. Et, si quelqu'un veut soutenir en présence de ceux qu'il accuse ce qu'il veut mettre en avant contre eux, alors on le peut escouter à condition d'une bonne récompense s'il dit quelque chose importante au public qui se trouve véritable, et d'une grande punition si son accusation est fausse ou non considérable et importante, quand même elle seroit vraie.

J'ai toujours supplié V.M. d'en user ainsy à mon égard, afin de donner autant de liberté à ceux qui voudroient censurer mes actions de le pouvoir faire, comme Elle m'en laisseroit, par ce moyen, de les deffendre.

Je puis dire avec vérité que V.M. n'a jamais eu dégoût de ma conduite que lorsqu'Elle n'a pas pratiqué ce conseil d'autant plus recevable qu'il ne peut estre qu'innocent<sup>41</sup>.

<sup>40</sup> Richelieu, *Testament politique...*, p. 233-234.

<sup>41</sup> Richelieu, *Testament politique...*, p. 238-239.

Finalement, Richelieu vient s'attribuer un peu de « divinité » en insistant, dans les dernières pages de son *Testament*, sur la responsabilité divine du rôle des princes et des ministres : « Il est ainsy de ceux sur lesquels les souverains se deschargent d'une partie du faix de leur empire, puisque cet honeur les astreint aux mesmes obligations ausquelles les souverains sont tenus »<sup>42</sup>. Il s'élève ainsi au même niveau hiérarchique que le roi. Cette perception est aussi supportée dans les *mémoires*. Par exemple, durant le siège de La Rochelle en 1628, alors lieutenant général de l'armée royale, il fait figure de grand conseiller sous la bénédiction divine :

Le seul cardinal, à qui Dieu donnait bénédiction pour servir le Roi, et rendre à son État son lustre ancien, et à sa personne la puissance de l'autorité convenable à la majesté royale, qui est la seconde majesté après la divine, voyait en son esprit les moyens de dévider toutes ces fusées, éclaircir ces nuages, et sortir à l'honneur de son maître de toutes ces confusions<sup>43</sup>.

Ainsi, de simple conseiller à conseiller de droit divin et à ce qu'il conviendrait d'appeler un ministériat de droit divin, il n'y a qu'un pas à franchir. Un pas que Richelieu semble avoir franchi, « sa qualité de prêtre et sa dignité cardinalice contribuant à faire du grand homme un ministre de droit divin, médiateur délégué par la Providence »<sup>44</sup>.

## Conclusion

Dans ce troisième chapitre, il a été question du deuxième motif de l'autoreprésentation du cardinal de Richelieu, soit la glorification de soi. Cette volonté du Cardinal de glorifier sa vie qui a été démontrée par les études de son

---

<sup>42</sup> Richelieu, *Testament politique...*, p. 371.

<sup>43</sup> Richelieu, *Mémoires...*, Tome 7, p. 502.

<sup>44</sup> Bluche, *Richelieu...*, p. 194.

mécénat, et plus précisément par celle de son programme iconographique, se révèle de façon similaire dans ses deux textes historiques. En effet, dans les deux cas, le Cardinal est le héros principal du récit, il s'attribue les grandes réalisations du règne en se posant en sage de l'art de gouverner. Ce qui n'est possible, selon lui, que par un don entier de soi au service du roi – preuve ultime de son appartenance à l'élite de la classe nobiliaire. Finalement, en présentant l'image d'une monarchie bicéphale, Richelieu atteint le plus haut niveau de glorification personnelle, car en se plaçant au même niveau hiérarchique que le roi, cela lui permet de prétendre, lui aussi, à la qualité divine.

## Conclusion générale

Voici maintenant le temps de conclure cette étude. Le travail visait, grâce à une relecture des œuvres à caractère historique attribuées à Richelieu et par l'entremise de l'approche des représentations, une redéfinition du personnage et une meilleure compréhension des textes à l'étude.

Nous avons tout d'abord pu constater toute la richesse que nous réserve l'historiographie cardinalice. De sa naissance au XVII<sup>e</sup> siècle, jusqu'à aujourd'hui, elle a été une source intarissable de débats puisqu'elle a été profondément marquée par une forte instrumentalisation politique du personnage. Instrumentalisation souvent contradictoire qui ballotait au gré des circonstances l'image posthume du Cardinal représenté tantôt positivement, tantôt négativement. Ces réactions que suscitaient le cardinal de Richelieu vont s'estomper au XIX<sup>e</sup> siècle avec l'émergence d'une histoire plus scientifique qui, par ses avancées, servira de trame narrative à la très grande majorité des histoires de Richelieu et du règne de Louis XIII jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Ce à quoi succédera une multiplication des thèmes d'études qui auront comme principale qualité de permettre l'approfondissement de la connaissance du personnage, mais aussi comme principal défaut de rendre quasi impossible la création d'un portrait complet de celui-ci. Cette tendance va perdurer jusqu'au début des années 1980. C'est à ce moment que de plus en plus de spécialistes prennent conscience de la nécessité de s'éloigner de cette historiographie traditionnelle par trop empreinte de faussetés historiques et du poids de la tradition. C'est à leurs yeux par une relecture des documents d'époque et la confrontation à de nouvelles sources que devait passer la réinterprétation de certaines parties de cette histoire. Ainsi, cette

étude est héritière de cette dynamique, tant et si bien qu'elle propose une nouvelle considération de la valeur des sources à l'étude. Il a été démontré, du moins nous l'espérons, que ces sources, lorsqu'étudiées à la lumière de leur dynamique de production et d'écriture se révèlent beaucoup plus riches d'enseignement sur leur auteur que ce que l'historiographie traditionnelle ne l'a prétendue. En effet, les *mémoires* et le *Testament politique* sont bien davantage qu'un simple récit événementiel du règne de Louis XIII ou encore un guide inachevé de l'art de gouverner. Ces textes révèlent aussi le regard d'un homme du XVII<sup>e</sup> siècle qui, sachant sa mort imminente, souhaite léguer une image positive de lui à la postérité et plus directement à ses descendants. Et pour cela, Richelieu va mettre de l'avant les grandes valeurs de son temps et de sa caste (surtout le service du roi et de Dieu) et dans une moindre mesure révéler une conception personnelle de son monde et de son rôle au sein de celui-ci.

Une fois cette considération démontrée, il est apparu clairement que ces deux œuvres historiques ont servi une entreprise de justification, et constituaient l'ultime effort de répondre aux critiques et voix qui seraient susceptibles de s'élever après sa mort contre son héritage politique. Car ce qu'incarne le cardinal-ministre, c'est bel et bien l'avènement de la nouvelle monarchie administrative et absolue qui s'oppose à l'ancienne tradition féodale d'exercice du pouvoir royal. Cette vision d'une nouvelle façon de gouverner dominée par le service de l'État, Richelieu fera plus que la défendre, il la portera bien haut aux côtés de la gloire.

C'est ainsi qu'apparaît la deuxième motivation du Cardinal d'écrire son histoire : se glorifier. Cette entreprise de glorification de soi par les textes historiques, lorsque comparée à l'ampleur du mécénat de Richelieu, peut sembler *a priori* bien



peu de chose, mais il n'en demeure pas moins que ces textes servaient tout autant l'image de gloire du ministre. Les principaux traits avancés par le Cardinal étaient ceux du service du roi et du grand ministre auxiliaire indispensable du roi et instrument choisi par Dieu pour accomplir les grands desseins divins auxquels le règne de Louis XIII était promis. Cette représentation de son rôle de ministre est à ce point poussée que sous la plume de Richelieu il n'est plus question d'une monarchie de droit divin mais davantage d'une monarchie bicéphale de droit divin, ou pour être plus exact (bien que Richelieu n'emploie pas le terme de ministériat) d'un ministériat de droit divin.

## Bibliographie

### Sources principales

#### *Le Testament politique*

Richelieu, Armand Jean du Plessis, cardinal de. *Testament politique*. Édition critique publiée avec une introduction et des notes par Louis André et une préface de Léon Noël. Paris, Robert Laffont, 1947. 524 pages.

Richelieu, Armand Jean du Plessis, cardinal de. *Testament politique de Richelieu*. Édité par Françoise Hildesheimer. Paris, Société de l'histoire de France, Honoré Champion, 1995. 382 pages.

#### *Les Mémoires*

Richelieu, Armand Jean du Plessis, cardinal de. *Mémoires du Cardinal de Richelieu*. Paris, Édition Michaud et Poujoulat, 1837-1838. 3 volumes (1610-1638), 2<sup>e</sup> série, tomes 7-9. (« Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France »).

Richelieu, Armand Jean du Plessis, cardinal de. *Mémoires du Cardinal de Richelieu*. Paris, Édition de la Société de l'Histoire de France, 1907-1931. 10 volumes (1600-1629).

### Sources mentionnées dans le texte

Aubéry, Antoine. *Histoire du cardinal-duc de Richelieu*. Cologne, Pierre Marteau, 1666 [1660]. 2 volumes.

Ferrier, Jérémie. *Le Catholique d'Etat, ou Discours politique des alliances du Roy tres-Chrestien contre les calomnies des ennemis de son Estat*. Paris, Joseph Bouillerot, 1625. 215 pages.

Griffet, Henri. *Histoire du règne de Louis XIII*. Paris, Libraires Associés, 1758. 3 volumes.

Orléans, Gaston d'. *Mémoires du duc d'Orléans, contenant ce qui s'est passé en France de plus considérable depuis l'an 1608 jusqu'en l'année 1636*. Clermont-Ferrand, éditions Paléo, 2004, 149 pages. (Coll. « Sources de l'histoire de France »)

Pellisson, Paul. *Histoire de l'Académie française*. Paris, Didier, 1898 [1653]. 2 volumes.

Rapin, René, S.J. *Instructions pour l'histoire*. Paris, Cramoisy, 1677. 150 pages.

Richard, L'abbé René. *Vie du P. Joseph, Le Clerc du Tremblay, capucin, nommé au cardinalat. Seconde édition revue, corrigée et augmentée de la réponse au livre intitulé Le véritable père Josef, contenant l'histoire anecdote du cardinal de Richelieu*. Saint-Jean-de-Maurienne, 1704.

Richelieu, Armand Jean du Plessis, cardinal-duc de *Ordonnance de dernière volonté de monsieur le cardinal duc de Richelieu, en forme de testament*. Narbonne, 23 mai 1642. 56 pages.

Sully, Maximilien de Béthune, duc de. *Mémoires des sages et royales oeconomies d'État de Henry le Grand*. Clermont-Ferrand, Paleo, 2001. 4 volumes. (Coll. « Sources de l'histoire de France »).

Vialart, Charles dit Saint-Paul. *Histoire du ministère d'Armand Jean du Plessis, cardinal duc de Richelieu, sous le règne de Louys le Juste, XIII<sup>e</sup> du nom, roy de France et de Navarre, avec des réflexions politiques et diverses lettres concernant les négociations des affaires de Piedmont et de Montferrat*. s.l., 1649.

## Études

### *Dictionnaires et encyclopédies*

*Bibliographie annuelle de l'histoire de France*. Paris, Éditions du CNRS, (1953-2006).

Bluche, François, dir. *Dictionnaire du Grand Siècle*. Paris, Fayard, 1990. 1640 pages.

Delsalle, Paul. *Vocabulaire historique de la France moderne, XVI<sup>e</sup> – XVII<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles*. Paris, Nathan, 1996. 128 pages.

*Dictionnaires des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*. [Base de données sur cédérom]. Genève, Éditions Slatkine. 1998.

Furetière, Antoine. *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots François tant vieux que modernes, & les Termes de toutes les sciences et des arts*. Paris, S.N.L./Le Robert, 1978. 3 tomes. Réimpression de l'éd. de 1690 publiée par Arnout et Reinier Leers, La Haye/Rotterdam.

### *Monographies, articles et thèses*

Ariès, Philippe. *Le temps de l'histoire*. Paris, Seuil, 1986 [1954]. 257 pages. (Coll. « L'Univers historique »).

Avézou, Laurent. « Le tombeau littéraire de Richelieu. Genèse d'une héroïsation ». *Hypothèses 2001. Travaux de l'École doctorale d'histoire de l'Université de Paris-I-Panthéon-Sorbonne*, (2002), p. 181-190.

Avézou, Laurent. *La légende de Richelieu : fortune posthume d'un rôle historique du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*. Thèse de doctorat (Histoire), Université Paris I, 2002. 574 pages.

Batiffol, Louis. *Richelieu et le roi Louis XIII. Les véritables rapports du souverain et de son ministre*. Paris, Calmann-Lévy, 1934. 317 pages.

Batiffol, Louis. *Autour de Richelieu : sa fortune, ses gardes et mousquetaires, la Sorbonne, le château de Richelieu*. Paris, Calmann-Lévy, 1937. 205 pages.

Batiffol, Louis. *Richelieu et Corneille. La légende de la persécution du Cid*. Paris, Calmann-Lévy, 1936. 197 pages.

Belloc, Hilaire. *Richelieu*. New York, Garden City, 1929. 392 pages.

Bercé, Yves-Marie. « Richelieu : la maîtrise de l'histoire et le conformisme historique » dans M. Yardeni, dir. *Idéologie et propagande en France. Colloque d'Haïfa*, Paris, 1987. P. 99-106.

Bergin, Joseph. *Pouvoir et fortune de Richelieu*. Paris, Robert Laffont, 1987 [1985]. 264 pages. (Coll. « Les hommes et l'histoire »).

Bergin, Joseph. *The Rise of Richelieu*. New Haven, Yale University Press, 1991. 266 pages.

Bergin, Joseph. *L'ascension de Richelieu*. Paris, Payot, 1994. 365 pages.

Bergin, Joseph et Laurence Brockliss, dir. *Richelieu and his Age*. Oxford, Clarendon Press, 1992. 288 pages.

Bertaud, Madeleine. « Le conseiller du prince, d'après les mémoires de Richelieu et son Testament politique » dans Noémi Hepp et Jacques Hennequin, *Les valeurs chez les mémorialistes français du XVII<sup>e</sup> siècle avant la fronde*, Strasbourg/Metz, éditions Klincksieck, 1979. P. 111-129.

Bertaud, Madeleine et François-Xavier Cuhe, dir. *Le genre des Mémoires. Essai de définition. Actes du colloque international de Strasbourg, mai 1994*. Paris, Klincksieck, 1995. 371 pages.

Bluche, François. *Richelieu*. Paris, Perrin, 2003. 339 pages.

Bonney, Richard. *Political Change in France under Richelieu and Mazarin, 1624-1661*. Oxford, Oxford University Press, 1978. 508 pages.

Bonney, Richard. « The Secret Expenses of Richelieu and Mazarin, 1624-1661 ». *English Historical Review*, 91, (Octobre 1976), p. 825-36.

Burckhardt, Carl Jacob. *Richelieu*. Paris, Robert Laffont, 1970-1975. 3 volumes.

Briggs, Robin. « Richelieu and Reform » dans Joseph Bergin and Laurence Brockliss, dir. *Richelieu and His Age*. Oxford, Clarendon Press, 1992. P. 71-99.

Canu, Jean. *Richelieu et Louis XIII*. Paris, Arthème Fayard, 1944. 361 pages.

Carmona, Michel. *Richelieu. L'ambition et le pouvoir*. Paris, Fayard, 1999 [1983]. 719 pages.

Carré, Henri. *La jeunesse et la marche au pouvoir de Richelieu. 1585-1624*. Paris, Grasset, 1944. 317 pages.

Chaplin, Peggy. « Choses à mettre en lumière Tallemant des Réaux's Historiette of cardinal Richelieu ». *XVIIth-Century French Studies*, 15 (1993), p. 25-32.

Charbonneau, Frédéric. *Les silences de l'histoire. Les mémoires français du XVII<sup>e</sup> siècle*. Québec, P.U.L., 2001. 299 pages.

Charbonneau, Frédéric. « La mémoire des autres. Historiens et plagiaires d'Ancien Régime ». *Tangence*, 74 (hiver 2004), p. 59-69.

Chartier, Roger. *Au bord de la falaise : l'histoire entre certitude et inquiétude*. Paris, Albin Michel, 1998. 292 pages. (Coll. « Bibliothèque Albin Michel histoire »).

Chartier, Roger. « Le monde comme représentation ». *Annales E.S.C.*, 41 (novembre-décembre 1990), p. 1505-1520.

Chevalier, Pierre. *Louis XIII. Roi cornélien*. Paris, Fayard, 1994 [1979]. 680 pages.

Church, William F. « Publications on Cardinal de Richelieu since 1945: a critical study ». *Journal of Modern History*, 37 (Octobre-Décembre 1965), p. 424-444.

Church, William F. *Richelieu and the Reason of States*. Princeton, Princeton University Press, 1972. 554 pages.

Couton, Georges. « Richelieu et le théâtre » dans Roland Mousnier, dir. *Richelieu et la culture. Actes du Colloque international en Sorbonne, 19-20 novembre 1985*. Paris, Éd. du CNRS, 1987. P. 79-101.

Deloche, Maximin. *La maison du cardinal de Richelieu*. Paris, Champion, 1912. 586 pages.

Deloche, Maximin. *Les Richelieu : le père du cardinal, François du Plessis, Grand-Prévost de France*. Paris, Perrin, 1923. 373 pages.

Deloche, Maximin. *Autour de la plume du cardinal de Richelieu*. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1920. 520 pages.

Deloche, Maximin. *Le Cardinal de Richelieu et les femmes*. Paris, Émile-Paul frères, 1931. 200 pages.

Dorival, Bernard. « Richelieu, inspirateur de Philippe de Champaigne » dans Roland Mousnier, dir. *Richelieu et la culture. Actes du Colloque international en Sorbonne, 19-20 novembre 1985*. Paris, Éd. du CNRS, 1987. P. 153-161.

Dosse, François. *L'histoire en miettes. Des « annales » à la « nouvelle histoire »*. Saint-Amand, Pocket, 1997 [1987]. 269 pages.

Duccini, Hélène. *Faire voir, faire croire : l'opinion publique sous Louis XIII*. Paris, Champ Vallon, 2003. 533 pages.

Elliott, John H. *Richelieu et Olivares*. Paris, P.U.F., 1991. 220 pages.

Fagniez, Gustave. *Le père Joseph et Richelieu*. Paris, Hachette, 1891-94. 2 volumes.

Fagniez, Gustave. « Richard Lodge, *Richelieu*, London, Macmillan, 1896. 235 pages », *Revue historique*, 63 (Janvier-Avril 1897), p. 379-381.

Ferretti, Giuliano. « Élités et peuples à Paris, 1642-1650. La naissance de l'historiographie sur Richelieu ». *Nouvelles de la République des Lettres*, 1 (1997), p. 103-130.

Ferretti, Giuliano. « Autour de la bibliothèque du Roi : la littérature clandestine d'opposition sous la régence d'Anne d'Autriche », *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, XXVI (2000), p. 45-52.

Ferretti, Giuliano. « Richelieu, le "Ministre-soleil" de la France, d'après une gravure d'Abraham Bosse ». *Genèses*, 48 (septembre 2002), p. 136-154.

Feyel, Gilles. « Richelieu et la Gazette : aux origines de la presse propagande » dans Roland Mousnier, dir. *Richelieu et la culture. Actes du Colloque international en Sorbonne, 19-20 novembre 1985*. Paris, Éd. du CNRS, 1987. P. 103-123.

Fidao-Justiniani, J.E. *Richelieu, précepteur de la nation française*. Paris, B. Grasset, 1936. 273 pages.

Finley, Moïses I. « Myth, Memory, and History ». *History and Theory*, 4 (no. 3, 1965), p. 281-302.

Fossier, François. « La charge d'historiographe du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle ». *Revue historique*, (1977), p. 65-85.

Fossier, François. « À propos du titre d'historiographe ». *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 32 (juillet-septembre 1985), p. 361-417.

Fumaroli, Marc. « Les intentions du cardinal de Richelieu, fondateur de l'Académie française » dans Roland Mousnier, dir. *Richelieu et la culture. Actes du Colloque international en Sorbonne, 19-20 novembre 1985*. Paris, Éd. du CNRS, 1987. P. 69-78.

Fumaroli, Marc. « Les Mémoires au carrefour des genres en prose » dans Marc Fumaroli, *La diplomatie de l'esprit. De Montaigne à La Fontaine*, Paris, Gallimard, 1998. P. 183-215.

Fumaroli, Marc. *La diplomatie de l'esprit. De Montaigne à La Fontaine*. Paris, Gallimard, 1998. 562 pages. (Coll. « tel »).

Ginzburg, Carlo. « Représentation : le mot, l'idée, la chose ». *Annales E.S.C.* 42 (novembre-décembre 1991), p. 1219-1234.

Goldfarb, Hilliard Todd, dir. *Richelieu : l'art et le pouvoir*. Montréal, Musée des beaux-arts de Montréal, 2002. 421 pages.

Goldfarb, « Richelieu et l'art de son temps, raison d'État et gout personnel » dans Hilliard Todd Goldfarb, dir. *Richelieu : l'art et le pouvoir*. Montréal, Musée des beaux-arts de Montréal, 2002. P. 1-13.

Grillon Pierre. « Les papiers de Richelieu : leur histoire et leur publication (1642-1885) » dans Roland Mousnier, dir. *Richelieu et la culture. Actes du Colloque international en Sorbonne, 19-20 novembre 1985*. Paris, Éd. du CNRS, 1987. P. 199-205.

Halbwachs, Maurice. *La mémoire collective*. Paris, Albin Michel, 1997 [1950]. 295 pages.

Hanotaux, Gabriel et duc de la Force. *Histoire du cardinal de Richelieu*. Paris, Didot, 1893-1947. 6 volumes.

Hartog, François. *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps*. Paris, Seuil, 2003. 258 pages.

Hauser, Henri. *La pensée et l'action économiques du cardinal de Richelieu*. Paris, P.U.F., 1944. 194 pages.

Herr, Richard. « Honour versus Absolutism: Richelieu's Fight against Duelling ». *Journal of Modern History*, 27 (septembre 1955), p. 281-285.

Hildesheimer, Françoise. *Richelieu : une certaine idée de l'État*. Paris, Publisud, 1985. 126 pages.

Hildesheimer, Françoise. « Une controverse interrompue ou les limites de l'érudition. La question des Mémoires de Richelieu », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1991-1992, p. 185-209.

Hildesheimer, Françoise. « Au cœur religieux du ministériat : la place de dieu dans le *Testament politique* de Richelieu ». *R.H.É.F.*, 84, 212 (janvier-juin 1998), p. 21-38.

Hildesheimer, Françoise. *Relectures de Richelieu*. Paris, Publisud, 2000. 273 pages.

Hildesheimer, Françoise. *Richelieu*. Paris, Flammarion, 2004. 590 pages.

Hildesheimer, Françoise. « Les ouvrages de Richelieu à l'épreuve de la critique ou le problème de l'Auteur », *Revue d'histoire diplomatique*, 119, 3 (2005), p. 207-242.

Hutton, Patrick. « Recent Scholarship on Memory and History ». *The History Teacher*, 33 (Août 2000), p. 533-548

Huxley, Aldous. *L'Éminence grise*. Saint-Amand, Folio, 1977 [1941]. 378 pages.

Jouhaud, Christian. *La main de Richelieu ou le pouvoir cardinal*. Paris, Gallimard, 1991. 184 pages.

Jouhaud, Christian. « Les *Mémoires* de Richelieu : une logique manufacturière ». *Mots*, 32 (1992), p. 81-93.

Jouhaud, Christian. « L'écrivain face au pouvoir : littérature et politique en France dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle ». *Bulletin de la Société d'histoire moderne*, (1-2, 1995), p. 85-103.

Jouhaud, Christian. « L'énergie du pouvoir : le cas de Richelieu (1631-1642) » dans *Culture et pratiques politiques en France et en Irlande, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*. 1991. P. 85-99.

Knecht, Robert-Jean. *Richelieu*. Londres-New York, Longman, 1991. 260 pages. (Coll. « Profiles in Power »).

Knecht, Robert-Jean. « The reputation of cardinal Richelieu : classical hero or romantic villain ». *XVIIth-Century French Studies*, 15 (1993), p. 5-24.

Lachmann, Hans-Georg. « Antoine Aubéry (1616-1695): Chercheur ou publiciste ou agent de propagande ». *Actes du 6<sup>e</sup> Colloque de Marseille*, (1976), p. 145-152.



Lair, Jules et le Baron de Courcel, dir. *Rapports et notices sur l'édition des mémoires du cardinal de Richelieu*. Paris, Librairie Renouard / H. Laurens, 1905-22. 3 volumes.

Lalanne, Ludovic. « Un récit inédit de la mort du cardinal de Richelieu ». *Revue historique*, 18 (1894), p. 305-308.

Lavollé, Robert. « Le Secrétaire des mémoires de Richelieu ». *Revue des Études historiques*, 28 (1904), p. 449-477.

Le Goff, Jacques. *Histoire et mémoire*. Saint-Amand, Gallimard, 2001 [1988]. 409 pages. (Coll. « folio histoire »).

Lesne, Emmanuèle. *La poétique des mémoires (1650-1685)*. Paris, Honoré Champion, 1996. 477 pages. (Coll. « Lumière classique »).

Levi, Anthony. *Cardinal of Richelieu and the Making of France*. London, Constable & Robinson Ltd, 2001. 327 pages.

Lodge, Richard. *Richelieu*. London, Macmillan, 1896. 235 pages.

Marwick, Elizabeth Wirth. *The Young Richelieu: A Psychoanalytic Approach to Leadership*. Chicago, University of Chicago Press, 1983 [1980]. 215 pages.

Melet-Sanson, Jacqueline. « L'image de Richelieu » dans *Richelieu et le monde de l'esprit, Sorbonne, novembre 1985*. Paris, Imprimerie nationale, 1985. P. 135-148.

Merlin, Hélène. « L'auteur et la figure absolutiste: Richelieu, Balzac et Corneille ». *Revue des sciences humaines*, 238 (1995), p. 85-96.

Mesnard, Jean. « Conclusion : Les Mémoires comme genre » dans Madeleine Bertaud et François-Xavier Cuche. *Le genre des mémoires, essai de définition*. Paris, Klincksieck, 1995. P. 362-368. (Coll. « Actes et colloques »).

Mousnier, Roland. « Histoire et mythe » dans Antoine Adam, *et al. Richelieu*. Paris, Hachette, 1972. P. 239-252. (Coll. « Génies et Réalités »).

Mousnier, Roland. « Le Testament politique de Richelieu » dans *Richelieu et le monde de l'esprit, Sorbonne, novembre 1985*. Paris, Imprimerie nationale, 1985. P. 297-304.

Mousnier, Roland, dir. *Richelieu et la culture. Actes du Colloque international en Sorbonne, 19-20 novembre 1985*. Paris, Éd. du CNRS, 1987. 229 pages.

Mousnier, Roland. *L'Homme rouge ou la vie du cardinal de Richelieu*. Paris, R. Laffont, 1992. 905 pages.

Mousnier, Roland. *La vénalité des offices sous Henri IV et Louis XIII*. 2<sup>e</sup> éd. Paris, Presses universitaires de France, 1971 [1945]. 724 pages.

Nora, Pierre. « Les Mémoires d'État : de Comynnes à de Gaulle », dans Pierre Nora, dir. *Les lieux de Mémoires*. Paris, Gallimard, 1984-1992. 3 volumes.

Pagès, Georges. « Autour du "Grand Orage" : Richelieu et Marillac, deux politiques ». *Revue historique*, 179 (janvier-juin 1937), p. 63-97.

Pernot, Michel. « La journée des Dupes : la leçon des mémorialistes » dans Noémi Hepp, dir. *La cour au miroir des mémorialistes : 1530-1682*. Paris, Klincksieck, 1991. P. 95-108.

Pierret, Marc. *Richelieu ou la déraison d'État*. Paris, Fayard, 1972. 224 pages.

Pillorget, René. « Richelieu rénovateur de la Sorbonne » dans Roland Mousnier, dir. *Richelieu et la culture. Actes du Colloque international en Sorbonne, 19-20 novembre 1985*. Paris, Éd. du CNRS, 1987. P. 43-54.

Pomian, Krzysztof. *Sur l'histoire*. Saint-Amand, Gallimard, 1999. 410 pages. (Coll. « folio histoire »).

Ranum, Orest. « Richelieu and the Great Nobility: Some Aspects of Early Modern Political Motives ». *French Historical Studies*, 3 (Automne 1963), p.184-204.

Ranum, Orest. *Les créatures de Richelieu. Secrétaires d'État et surintendants des finances, 1635-1643*. Paris, Éditions A. Pedone, 1966. 226 pages.

Ranum, Orest. *Artisans of Glory. Writers and Historical Thought in Seventeenth-century France*. Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1980. 355 pages.

Ranum, Orest. « Courtesy, Absolutism, and the Rise of the French State, 1630-1660 ». *Journal of Modern History*, 52 (1980), p. 427-451.

Ranum, Orest. « Richelieu, L'histoire et les historiographes », dans Roland Mousnier, dir. *Richelieu et la culture. Actes du Colloque international en Sorbonne, 19-20 novembre 1985*. Paris, CNRS, 1987. P.125-137.

Ranum, Orest. « Richelieu the Historian ». *Cahiers du Dix-Septième siècle. An Interdisciplinary Journal*, I (1987), p. 63-78.

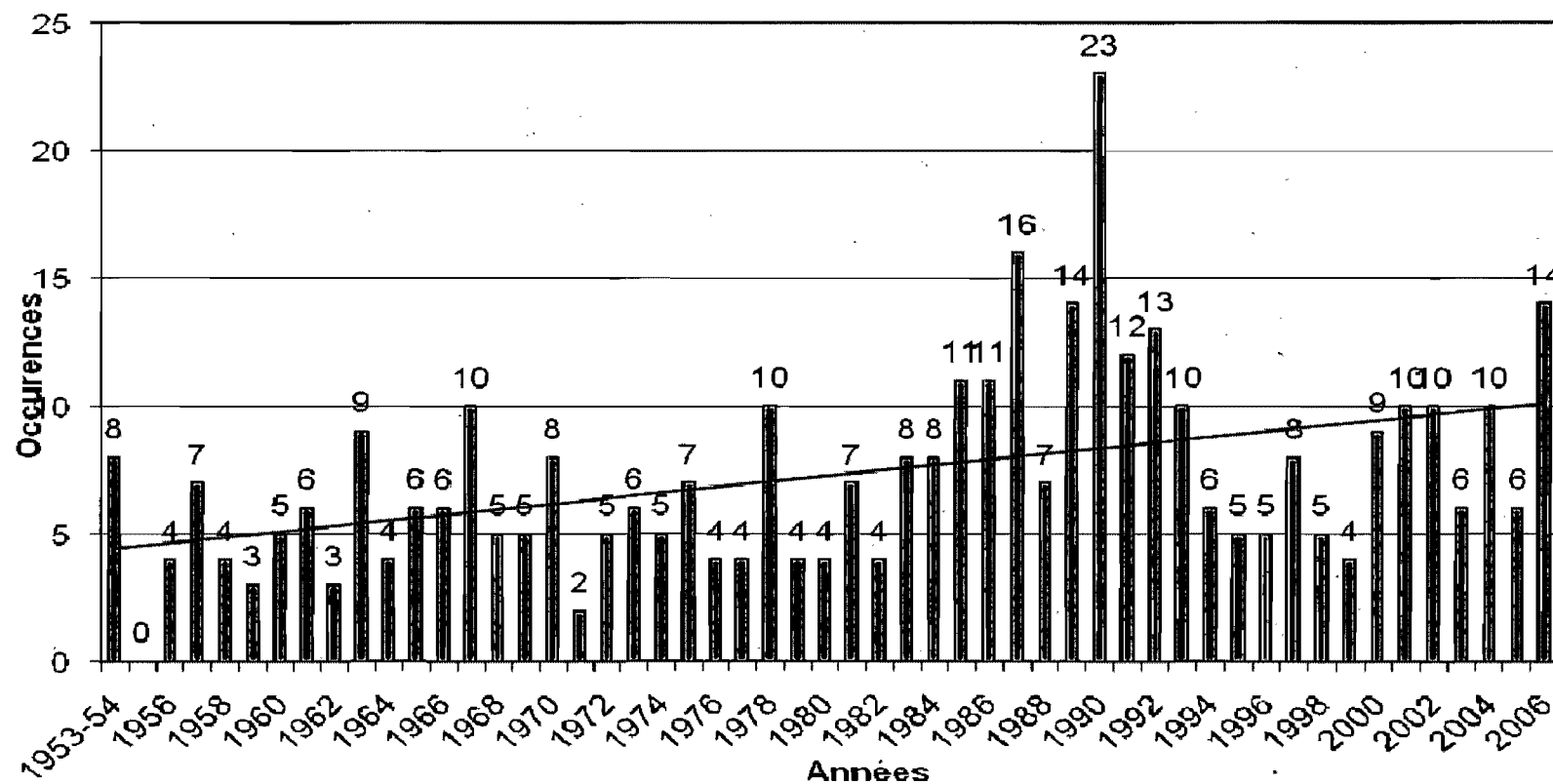
Ranum, Orest. « L'histoire et les historiographes », dans Roland Mousnier, dir. *Richelieu et la culture. Actes du Colloque international en Sorbonne, 19-20 novembre 1985*. Paris, Éd. du CNRS, 1987. P. 125-137.

*Richelieu et le monde de l'esprit, Sorbonne, novembre 1985*. Paris, Imprimerie nationale, 1985. 446 pages.

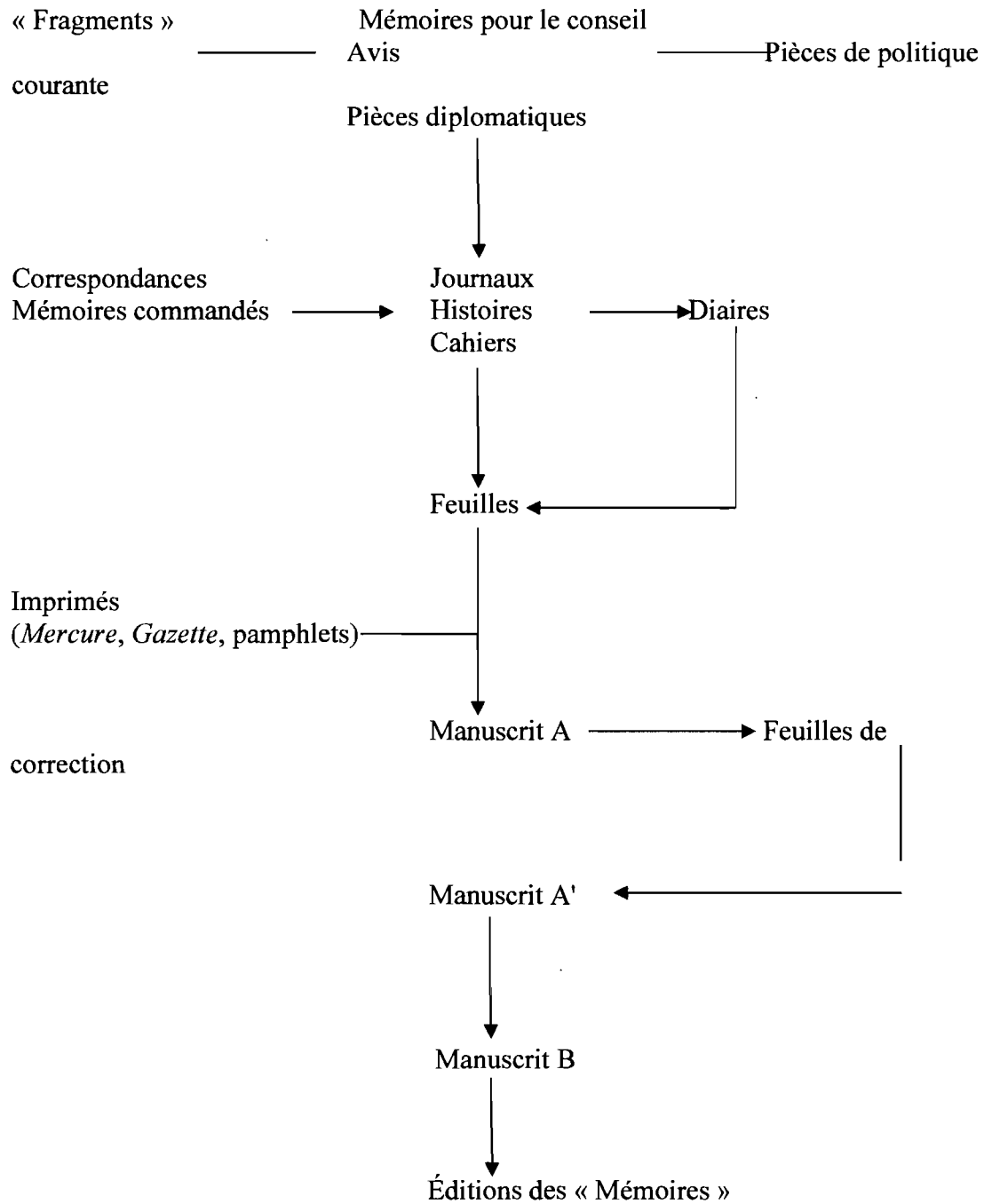
- Rorty, Richard M. *The Linguistic Turn : essays in philosophical method*. Chicago, The University of Chicago Press, 1992 [1967]. 407 pages.
- Tapié, Victor L. *La France de Louis XIII et de Richelieu*. Paris, Flammarion, 1980 [1967]. 439 pages.
- Tapié, Victor L. « Comment les français du dix-septième siècle voyaient la patrie ». *XVII<sup>e</sup> siècle*, IV (1955), p. 37-58.
- Thuau, Étienne. *Raison d'État et pensée politique à l'époque de Richelieu*. Paris, Albin Michel, 2000 [1966]. 504 pages.
- Thuillier, Jacques. « Richelieu et les arts : l'imprimerie royale », dans *Richelieu et la culture. Actes du Colloque international en Sorbonne, 19-20 novembre 1985*. Paris, Éd. du CNRS, 1987, p. 163-74.
- Topin, Marius. *Louis XIII et Richelieu. Étude historique accompagnée des lettres inédites du roi au cardinal de Richelieu*. Paris, Didier, 1876. 4 volumes.
- Tyvaert, Michel. « L'image du roi: légitimité et moralité royales dans les Histoires de France au XVII<sup>e</sup> siècle ». *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 21 (octobre-décembre 1974), p. 521-547.
- Weber, Hermann. « Richelieu, théoricien politique » dans Roland Mousnier, dir. *Richelieu et la culture. Actes du Colloque international en Sorbonne, 19-20 novembre 1985*. Paris, Éd. du CNRS, 1987. P. 55-66.
- Wollemberg, Jörg. *Les trois Richelieu. Servir Dieu, le Roi et la Raison*. Paris, F. de Guibert, 1995. 352 pages.
- Yates, Frances Amelia. *L'Art de la mémoire*. Paris, Gallimard, 1975. 432 pages.
- Zarka, Yves-Charles, dir. *Raison et déraison d'État*. Paris, P.U.F., 1994. 436 pages.
- Zeller, Gaston. *Aspects de la politique française sous l'ancien régime*. Paris, P.U.F., 1964. 392 pages.

## Annexes

## I-Bibliographie annuelle de l'histoire de France (1953-2006)

Bibliographie annuelle de l'histoire de France (1953-2006)  
"Richelieu, Armand-Jean du Plessis cardinal de"

## II- Schéma du processus de fabrication des archives par le cabinet de Richelieu<sup>1</sup>.



<sup>1</sup> Christian Jouhaud, «Les Mémoires de Richelieu, une logique manufacturière». *Mots*, 32 (1992), p.89.

III- *Le Triomphe d'Hercule* par Claude Vignon (Tours, 1593-Paris, 1670), 1634, Huile sur toile, 162 x 217 cm



Le sujet du tableau est une présentation allégorique de Richelieu soi-même en Hercule triomphant. Au centre de la composition, le héros vertueux, couronné de feuilles de chêne, lève la tête vers le ciel que Junon s'apprête à traverser sur son char. Dans un paysage

idéalisé (un « riche lieu »), il foule aux pieds des monstres qu'il a terrassés et les obstacles qu'il a vaincus au cours de ses différents travaux : l'hydre de Lerne, le centaure, les harpies, etc. Plusieurs motifs dans la bordure désignent expressément Richelieu. Les cordons rouges qui soutiennent les cornes d'abondance dans la partie supérieure évoquent le chapeau cardinalice, les ancres en bas au milieu symbolisent sa charge de surintendant général de la Navigation et du Commerce, et les trois couronnes duciales coiffent le tout. Les personnifications de la Force et de la Prudence surmontent l'Ignorance (ou la Sottise) et l'Hérésie enchaînées. L'iconographie vise indéniablement à assimiler Hercule à Richelieu qui, après ses victoires sur divers ennemis de la France, a recréé dans le pays les conditions de la paix et de la prospérité<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Hilliard Todd Goldfarb, dir, *Richelieu : l'art et le pouvoir*, Montréal, Musée des beaux-arts de Montréal, 2002, p.305.